De l'*Index* au canon : traduction et censure dans la France du XVIII^{e} siècle

Ana Popa

Département des littératures de langue française, de traduction et de création

Faculté des Arts

Université McGill, Montréal

Mémoire présenté à l'Université McGill comme exigence partielle en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès arts en langue et littérature françaises

Juin 2024

© Ana Popa, 2024

À ma famille, qui a toujours priorisé mon éducation.

Résumé

Ce mémoire a pour objet l'étude les diverses façons dont la traduction a permis à des textes jugés séditieux, irréligieux, immoraux ou diffamatoires d'échapper à la censure dans la France du XVIII^e^ siècle. Nous nous y intéressons autant aux stratégies traductives présentes dans les textes retenus qu'aux stratégies éditoriales complémentaires à celles-ci, ainsi qu'au masque de la traduction comme moyen pour les auteurs de se déresponsabiliser vis-à-vis de leurs textes originaux.

Précensure — Intimement associée à la recherche du « bon goût » littéraire et aux traductions libres (couramment qualifiées de « belles infidèles »), la précensure désigne la suppression dans une traduction des éléments jugés problématiques du texte original avant que la traduction ne soit soumise à l'examen de la censure royale. Cette stratégie est illustrée par la traduction de l'abbé Desfontaines des *Voyages de Gulliver* (1726) de Jonathan Swift. Nous abordons les changements apportés par le traducteur à la forme et au contenu du roman de Swift, ainsi que la réception des deux premières traductions françaises des *Voyages*.

Anonymat — Si la suppression du nom du traducteur (et davantage encore de la traductrice) peut s'expliquer par la mauvaise réputation de la traduction au XVIII^e^ siècle, il s'agit aussi pour les écrivains d'une façon de se protéger lorsqu'ils enfreignent les lois ou les conventions. Nous nous intéressons dans cette partie à l'incidence de l'anonymat sur la réception et la postérité des traductions scientifiques de Geneviève Thiroux d'Arconville et d'Émilie du Châtelet.

Pseudo-traduction — Dérivée de la topique du manuscrit trouvé, la pseudo-traduction est un procédé par lequel un auteur s'affirme simple traducteur de son texte original. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une stratégie traductive à proprement parler, elle mise sur le statut secondaire de l'activité traduisante dans la hiérarchie de l'écriture pour faire circuler un ouvrage problématique. Cette stratégie est illustrée par certaines des œuvres les plus célébrées du siècle des Lumières, notamment les *Lettres persanes* (1721), *Candide ou l'Optimisme* (1759), et *Le Café ou l'Écossaise* (1760).

Mots-clés : censure, traduction, traductologie, anonymat, littérature française, XVIII^e^ siècle

Abstract

This thesis examines the various ways in which translation enabled writings deemed subversive, irreligious, immoral, or otherwise contentious to avoid censorship in eighteenth-century France. We will discuss the translational strategies used in the selected texts as we are in the publishing strategies that complemented them, and how the mask of translation allowed authors to dissociate themselves from the content of their original works.

Precensorship — Closely associated with the quest for "good taste" and free translations (commonly dubbed "*les belles infidèles*"), precensorship refers to the removal from a translation of elements deemed problematic in the original text. This strategy is illustrated by the Abbé Desfontaines' translation of Jonathan Swift's *Gulliver's Travels* (1726). We look at the changes the translator made to the form and content of Swift's novel, as well as the reception of two French translations of *Gulliver's Travels*.

Anonymity — While the suppression of the translator's name can be explained by the poor reputation of translation in the eighteenth century, it was also a way for writers and translators (especially women) to protect themselves when they broke laws or conventions. In this section we look at the impact of anonymity on the reception and posterity of the scientific translations of Madame d'Arconville and Émilie du Châtelet.

Pseudotranslation — Pseudotranslation is a process by which an author asserts that they are merely translating what is indeed their own text. Although it is not strictly speaking a translation strategy, pseudotranslation relies on the secondary status of the translating activity in the hierarchy of writing to circulate a problematic work. This strategy is illustrated by some of the most celebrated works of the French Enlightenment, notably *Lettres persanes* (*Persian Letters*, 1721), *Candide ou l'Optimisme* (1759), and *Le Café ou l'Écossaise* (1760).

Keywords: Censorship, Translation, Translation studies, Anonymity, French literature, 18th century

REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus sincères vont à Frédéric Charbonneau et Audrey Coussy, mes directeurs de recherche, pour leur soutien indéfectible tout au long de cette aventure. Votre rigueur et votre supervision éclairée m'ont été d'une aide précieuse, et je m'estime très chanceuse d'avoir travaillé avec vous. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la professeure Yen-Maï Tran-Gervat, qui a généreusement accepté de relire ce mémoire à titre d'examinatrice externe.

Un grand merci aussi à tous les amis qui m'ont prêté l'oreille et m'ont permis, souvent à leur insu, d'approfondir mes réflexions durant les 5 à 7, les trajets de métro et les voyages à l'étranger.

J'aimerais aussi remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Département des littératures de langue française, de traduction et de création pour leur soutien financier, ainsi que l'équipe de la Bibliothèque des livres rares et collections spécialisées de l'Université McGill pour son extraordinaire patience.

Enfin, je suis infiniment redevable à ces auteurs qui ont pris la plume (parfois au péril de leur vie) dans l'espoir de faire changer les choses, ainsi qu'aux personnes qui travaillent consciencieusement à la conservation et la diffusion de leurs écrits. Je tiens particulièrement à remercier les équipes de la Bibliothèque des livres rares et collections spécialisées de l'Université McGill, de la Bibliothèque nationale de France, de l'Internet Archive et du Beacon for Freedom of Expression.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Les abréviations suivantes désignent différentes éditions des *Voyages de Gulliver*. La référence complète pour chaque édition est donnée en note au premier chapitre de ce mémoire.

JS	Édition originale anglaise (Londres, 1726)
LH	Traduction anonyme dite de La Haye (La Haye, 1727)
DF	Traduction de l'abbé Desfontaines (Paris, 1727)

TABLE DES MATIÈRES

Résumé III
Abstract IV
Remerciements V
Liste des abréviations VI

Introduction 1
Méthodologie et principes d'édition 4

Contexte historique 8

CHAPITRE I : LE TRADUCTEUR-CENSEUR 18
L'abbé Desfontaines et la précensure des *Voyages de Gulliver* (1726) de Jonathan Swift
La traduction anonyme de La Haye 20
Les *Voyages* de l'abbé Desfontaines 21
Desfontaines à la défense de l'État 24
Desfontaines à la défense de la religion 26
Desfontaines à la défense du bon goût 30
Réception et postérité des *Voyages* 35

CHAPITRE II : LA TRADUCTRICE ANONYME 38
Les écrits scientifiques de Madame d'Arconville et de la marquise du Châtelet

Les traductions de Madame d'Arconville 40
Les travaux originaux de Madame d'Arconville 43
Les contributions scientifiques d'Émilie du Châtelet 47
Les femmes à la périphérie des milieux scientifiques 52

CHAPITRE III : LE TRADUCTEUR IMAGINAIRE 58
La pseudo-traduction dans les *Lettres persanes* (1721), *Candide* (1759) et *L'Écossaise* (1760)

Lettres persanes ou l'introspection par le regard de l'étranger 61
Candide ou les atrocités du meilleur des mondes possibles 66
L'Écossaise ou l'art de railler les critiques 70

Conclusion 76

Annexes 82

Bibliographie 84

INTRODUCTION

Ce mémoire de maîtrise porte sur les façons dont la traduction a permis à divers textes jugés séditieux, irréligieux, immoraux ou autrement problématiques d'échapper à la censure dans la France du XVIII[e] siècle. Nous nous y intéresserons autant aux stratégies traductives observées dans les textes qu'aux stratégies éditoriales complémentaires, ainsi qu'au masque de la traduction comme moyen pour les auteurs de se déresponsabiliser vis-à-vis de leurs textes originaux.

Notre première stratégie est celle de la précensure, c'est-à-dire la suppression dans une traduction des éléments jugés problématiques du texte original avant que ce dernier ne tombe dans les mains du lectorat ou des autorités responsables de la censure officielle (et punitive). Intimement associée à la recherche du « bon goût » littéraire et aux traductions libres (qu'on a souvent qualifiées de « belles infidèles »), la précensure sera illustrée par la traduction de l'abbé Desfontaines des *Voyages de Gulliver* (1726) de Jonathan Swift. Dans sa préface, le traducteur admet ouvertement avoir apporté plusieurs changements à l'œuvre de Swift en lui reprochant un mauvais goût qui ne saurait être toléré par un lectorat français. Bien que ce roman satirique ait été acclamé lors de sa parution à Londres, la première traduction française des *Voyages*, publiée clandestinement à La Haye quelques mois avant celle de Desfontaines, passe pratiquement inaperçue, et ce, malgré le fait qu'elle suit de plus près le contenu et le style de l'original que la traduction parisienne. En comparant la traduction de l'abbé Desfontaines à la première traduction française ainsi qu'à l'original de Swift, nous allons expliquer le succès du roman édulcoré proposé par Desfontaines et l'incidence de cette traduction sur l'œuvre de Swift.

La deuxième stratégie que nous retenons est celle de l'anonymat. Si la suppression du nom du traducteur – et davantage encore de la traductrice, comme nous le verrons – peut s'expliquer en partie par la mauvaise réputation du métier au XVIII[e] siècle, il s'agit aussi pour les écrivains d'une façon de se protéger alors qu'ils enfreignent les conventions et les lois sur les mœurs. C'est d'ailleurs pourquoi plusieurs auteurs finissent par renoncer à l'anonymat une fois que leur œuvre connaît un certain succès. Le recours à l'anonymat est, surtout pour les femmes, un moyen d'assurer la libre circulation et la prise au sérieux de leurs idées devant la menace d'une censure sociale ou institutionnelle. Nous nous intéresserons principalement dans cette partie à l'incidence de l'anonymat et du choix de pseudonymes sur la réception des traductions scientifiques de Geneviève Thiroux d'Arconville et d'Émilie du Châtelet.

Notre troisième et dernière stratégie est celle de la pseudo-traduction. Dérivée de la topique du manuscrit trouvé, la pseudo-traduction est un procédé par lequel un auteur s'affirme simple traducteur de son texte original. Bien que la pseudo-traduction soit une stratégie auctoriale plutôt qu'une stratégie traductive à proprement parler, elle mise sur le fonctionnement de la traduction et sur le statut secondaire de l'activité traduisante dans la hiérarchie de l'écriture pour faire circuler un ouvrage problématique. Cette stratégie sera illustrée par les *Lettres persanes* (1721) de Montesquieu, ainsi que *Candide ou l'Optimisme* (1759) et *Le Café ou l'Écossaise* (1760) de Voltaire. Nous allons étudier les raisons qui poussent ces auteurs à se dissocier de leurs œuvres en prétextant qu'il s'agit de traductions, ainsi que l'incidence de cette décision sur la réception des textes.

Les textes constituant notre corpus primaire présentent tous des mécanismes servant à distancier l'auteur ou le traducteur de son œuvre. Ceux-ci vont de la simple omission du nom de l'agent traduisant à l'invention d'un récit génétique. Parfois formidablement complexes et se

recoupant entre elles au sein du même texte, les stratégies que nous retenons dans le cadre de ce mémoire s'inscrivent dans un contexte où les libertés de presse, d'expression et de conscience sont inexistantes – et où les châtiments destinés à ceux qui enfreignent les lois religieuses et morales sont tout aussi sévères qu'inégalitaires. Devant la menace de l'excommunication, de l'emprisonnement ou encore de l'exil, les personnes souhaitant faire circuler des textes problématiques en territoire français doivent donc faire preuve d'ingéniosité.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la traduction dans la France du XVIII^{e} siècle, nous avons constitué un corpus primaire varié illustrant plusieurs stratégies traductives et éditoriales, et qui touche à divers genres. Nous étudierons entre autres des œuvres appartenant au conte, au roman, au théâtre et à la littérature scientifique, ainsi que les préfaces, privilèges et autres éléments paratextuels qui accompagnent ces publications. Nous nous intéresserons à la façon dont les stratégies traductives, éditoriales et auctoriales retenues se manifestent dans les textes, et comment elles ont influé sur la réception des textes. Nous posons l'hypothèse que la précensure, l'anonymat et la pseudo-traduction, puisqu'ils permettent de brouiller le lien entre l'auteur ou le traducteur et ses propos jugés problématiques, sont tous des procédés mis en œuvre afin d'assurer la circulation des textes et d'éviter à leurs auteurs les conséquences de la censure. Pour valider cette conjecture, il nous faudra aller au-delà des textes eux-mêmes, puisque les ruses mentionnées précédemment contribuent à leur hermétisme (notamment par la suppression de la figure de l'auteur ou par la création d'un récit génétique de l'œuvre qui n'a aucun fondement réel). Afin de suppléer à notre lecture des œuvres originales et traductives figurant dans notre corpus primaire, nous allons nous tourner vers d'autres textes légués par nos auteurs et traducteurs : correspondance, mémoires, ouvrages autobiographiques, etc.

Considérations méthodologiques

Ce projet s'appuie sur une approche historique descriptive. Étant donné la distance temporelle qui nous sépare du moment où les textes de notre corpus primaire ont été écrits, il nous semble nécessaire d'en aborder brièvement le contexte de publication. La première partie du mémoire traitera entre autres de la traduction au XVIII^{e} siècle ; du fonctionnement de la censure officielle, y compris les notions de « privilège » et de « permission tacite » ; des réseaux d'édition officiels et clandestins ; ainsi que de la circulation des textes. En plus d'être informées par divers ouvrages critiques, nos considérations sur la censure royale, religieuse, sociale et institutionnelle s'appuieront sur des textes laissés par des autorités de la librairie (notamment les *Mémoires sur la librairie et sur la liberté de presse* de Malesherbes) et des personnes qui ont eu affaire avec celles-ci. Nous nous intéresserons également aux témoignages laissés par nos auteurs et traducteurs eux-mêmes. Lorsque de tels documents existent et ont été conservés, nous consulterons la correspondance ainsi que les ouvrages autobiographiques de nos écrivains : nous verrons que l'abbé Desfontaines se fait accabler de reproches par Jonathan Swift, Émilie du Châtelet et Madame d'Arconville écrivent sur la condition de la femme à leur époque, Montesquieu entretient une correspondance avec ses censeurs, etc.

Bien qu'il nous faille par moments aborder des termes prescriptifs en traduction, comme ceux de « liberté » et de « fidélité » (courants dans la critique littéraire de l'époque), lorsqu'il sera question de la réception des textes, nous ne souhaitons pas porter un jugement de valeur sur les œuvres retenues. En ce sens, nous nous inscrivons dans une démarche bermanienne de la traductologie, qui propose une approche descriptive, et *non prescriptive*, des traductions[1]. Plutôt

[1] Voir Antoine Berman, *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, 1995.

que d'en faire la critique, notre objectif est d'analyser les œuvres de notre corpus primaire afin de déterminer les effets de la traduction sur celles-ci. Nous observerons comment les stratégies traductives, auctoriales et éditoriales retenues se manifestent dans les textes, ainsi que dans leur réception.

Lorsque ce sera possible, nous nous appuierons sur les premières éditions des textes de notre corpus primaire, ou du moins, sur des éditions appartenant au même régime de censure que les premières éditions. Cette approche nous permettra entre autres de mieux observer des choix éditoriaux importants pour notre analyse (par exemple, la mention du nom de l'auteur ou d'un pseudonyme, l'intervention d'un éditeur, et le lieu de publication français ou étranger) et d'évaluer la qualité des contrefaçons. L'étude des premières éditions nous permettra également d'observer les traces laissées par le régime de censure royale et de déterminer si un texte pouvait ou non circuler librement, puisque tout livre imprimé légalement en territoire français doit, au XVIII^{e} siècle, comprendre une lettre de privilège (voir la section « Contexte historique »). Nous nous appuierons aussi sur plusieurs travaux de théoriciens publiés depuis le XVIII^{e} siècle pour aborder les stratégies traductives et éditoriales retenues.

Principes d'édition des textes

Étant donné que tous les ouvrages que nous avons retenus se présentent sous la forme de textes imprimés plutôt que manuscrits, nous n'avons procédé à aucune modification de leur contenu (qui ne comprend pas de ratures, de notes en marge, etc.). Nous nous appuyons sur le travail éditorial effectué dans chaque édition citée. Nos interventions dans les citations (ajouts, corrections, etc.) sont signalées entre crochets (par exemple, « […] » en cas d'une suppression).

Orthographe et accentuation

Nous avons modernisé l'orthographe et l'accentuation afin de faciliter la lisibilité des textes, y compris dans les titres des livres et autres publications. Nos changements comprennent :

- la suppression des majuscules en tête des noms communs, notamment pour les sujets et les titres de noblesse (par exemple, « l'ouvrage de M. Swift » pour « l'Ouvrage de M. Swift » et « baron » pour « Baron ») ;
- le remplacement des terminaisons en « -ois » qui se prononcent « [ɛ] » par la terminaison « -ais » dans les substantifs (par exemple, « les Anglais » pour « les Anglois ») ;
- le remplacement des terminaisons en « -oit » et « -oient » qui se prononcent « [ɛ] » par les terminaisons « -ait » et « -aient » dans les verbes (par exemple, « était » pour « étoit » et « auraient révolté » pour « auroient révolté »).

Ponctuation et caractères typographiques spéciaux

Nous avons modernisé la ponctuation afin d'éviter quelques contresens et de simplifier la lecture des textes. Nos changements comprennent :

- la suppression du trait d'union entre un adverbe et un adjectif (par exemple, « très mauvais » pour « très-mauvais ») ;
- le remplacement du caractère « & » par « et » (y compris le remplacement d'« &c. » par « etc. ») ;
- le remplacement du *s* long (« ſ » ou « *ſ* ») par un *s* minuscule en caractères romains (par exemple, « paysans » pour « payſans ») ;

- la suppression de la virgule devant « et » lorsque la conjonction de coordination relie deux éléments de la même nature (par exemple, « de se laisser gagner et d'avoir […] trop d'indulgence » pour « de se laisser gagner, et d'avoir […] trop d'indulgence »).

Police de caractère

Toute expression ou citation dans une langue autre que le français est mise en italiques. Une traduction sera fournie en note, le cas échéant. Nous utilisons l'italique pour marquer une insistance à l'intérieur d'une citation et l'indiquons en note.

CONTEXTE HISTORIQUE

Avant le siècle des Lumières, la traduction se fait surtout à partir d'œuvres issues de l'antiquité grecque ou latine[2]. En l'absence d'une éducation normalisée qui permette l'apprentissage des langues, et particulièrement celui des langues vivantes, la traduction demeure au XVIII^e siècle l'apanage des personnes ayant les moyens d'employer des précepteurs privés ou d'entreprendre des séjours immersifs à l'étranger[3]. Cependant, le déclin progressif du latin comme langue de transmission des savoirs et la proscription du roman (1728-1750)[4] poussent le pays à se tourner vers d'autres cultures pour suppléer à sa littérature, faisant de la traduction une véritable activité économique dans la seconde moitié du siècle[5]. Les écrits anglophiles de Voltaire et de Diderot, notamment, contribueront à semer les germes d'une ouverture grandissante vers l'étranger, de sorte que près de 500 titres romanesques seront traduits de l'anglais vers le français au cours du XVIII^e siècle, et ce, malgré la proscription du roman en France[6].

Bien que la traduction serve de pont à la circulation de nouvelles idées et de nouvelles formes littéraires, celles-ci ne sont pas toujours bien accueillies en France. Le XVIII^e siècle connaît

---

[2] Antoine Berman, « La traduction des œuvres anglaises aux XVIII^e et XIX^e siècles : un tournant », *Palimpsestes*, n° 6, 1993, p. 18.

[3] Yves Chevrel et al., *Histoire des traductions en langue française – XVII^e et XVIII^e siècles* (dir. Yves Chevrel, Annie Cointre et Yen-Maï Tran-Gervat), Lagrasse, Éditions Verdier, 2014, p. 95-96.

[4] Au sujet des circonstances, de la nature et des conséquences de cette proscription, voir Georges May, « La proscription des romans », dans *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle. Étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, New Haven, Yale University Press, 1963, p. 75-105 ; et Françoise Weil, *L'interdiction du roman et la librairie, 1728-1750*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1986.

[5] *Ibid*., p. 98.

[6] Françoise Du Sorbier, « Heurs et malheurs du roman anglais en France au XVIII^e siècle », *Actes du Colloque – Société d'études anglo-américaines des 17^e et 18^e siècles*, Reims, Presses universitaires de Reims, 1987, p. 119.

une domination des approches traductives aujourd'hui dites « ciblistes » – en d'autres mots, le texte traduit doit plaire esthétiquement au lectorat français, parfois au détriment du contenu et du texte original. Ce type de réécriture s'est souvent vu attribuer le surnom de « belle infidèle[7] ». Dans ses *Observations sur l'art de traduire* (1763), D'Alembert souligne le devoir (parfois imposé) du traducteur de s'éloigner de son original :

> Quoiqu'ils [les traducteurs] trouvent dans l'exercice de leur art assez d'entraves qu'ils ne peuvent rompre, nous avons pris plaisir à resserrer gratuitement leurs liens, comme pour nuire à leur encouragement et à nos intérêts. Le premier joug qu'ils souffrent qu'on leur impose, ou plutôt qu'ils s'imposent eux-mêmes, c'est de se borner à être les copistes plutôt que les rivaux des auteurs qu'ils traduisent. Superstitieusement attachés à leur original, ils se croiraient coupables de sacrilège s'ils l'embellissaient, même dans les endroits faibles ; ils ne se permettent que de lui être inférieurs, et n'ont pas de peine à réussir.[8]

Cet impératif de toujours « être supérieur à son original[9] » reflète une supériorité philosophique et culturelle perçue à une époque où le français est la langue diplomatique et véhiculaire en Europe. Les tendances ciblistes de la traduction française seront ultérieurement critiquées par les partisans d'approches sourcières, dont Madame de Staël, qui écrit au début du XIX^e^ siècle que « pour tirer de [la traduction] un véritable avantage, il ne faut pas, *comme les Français*, donner sa propre couleur à tout ce qu'on traduit[10] ». Mais peu importe l'approche traductive employée, il est très rare qu'un traducteur puisse vivre de sa plume, et son métier est loin d'être tenu en estime, comme en témoigne l'article « traducteur » de l'*Encyclopédie*, qui n'a pratiquement que cela à dire au sujet des traducteurs littéraires :

> On dit que M. de Sévigné comparait les traducteurs à des domestiques qui vont faire un message de la part de leur maître et qui disent souvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un

[7] Voir Georges Mounin, *Les belles infidèles*, Paris, Cahiers du Sud, 1955.

[8] Jean le Rond D'Alembert, « Observations sur l'art de traduire », dans *Œuvres complètes de d'Alembert*, t. IV, Paris, Belin, 1822 [1763], p. 36.

[9] L'expression appartient au poète et traducteur français des *Géorgiques* (1770), Jacques Delille, cité dans Alfred Owen Aldridge, « Le problème de la traduction au XVIII^e^ siècle et aujourd'hui », p. 749.

[10] (Nous soulignons.) Anne-Louise Germaine de Staël-Holstein, « De l'esprit des traductions » dans *Œuvres complètes de Madame la Baronne de Staël-Holstein*, t. II, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie., 1871 [1816], p. 294.

> autre défaut de domestique, c'est de se croire aussi grands seigneurs que leur maître, surtout quand ce maître est fort ancien et du premier rang[11].

Malgré la croissance fulgurante que connaît le commerce des livres au cours du XVIII^e^ siècle, les traducteurs sollicités par les libraires sont le plus souvent mal rémunérés pour leur travail[12], et, à moins d'avoir déjà acquis une certaine notoriété, sont généralement relégués à l'anonymat[13]. Alors que le XX^e^ siècle voit naître de nombreuses associations vouées à faire reconnaître le travail des traducteurs et à leur assurer une certaine visibilité, l'anonymat est parfois préférable au XVIII^e^ siècle. Les traducteurs n'échappent pas à l'infamant adage italien, « *traduttore, traditore* », répété à satiété, et sont couramment dénoncés en tant que « traîtres » ou « assassins » de leurs originaux[14]. Ils sont aussi, comme nous le verrons, passibles de la peine de mort s'ils s'aventurent à produire des textes dont la circulation est interdite en France dans la seconde moitié du siècle[15].

Censure et publication officielle des textes

Bien qu'il n'ait jamais existé en France de liberté de la presse ni de liberté d'expression sous l'Ancien Régime, de véritables provisions par rapport au contrôle des œuvres écrites en circulation n'apparaissent que sous le règne de Louis XIII ; la censure, jusqu'alors une responsabilité de l'Église, devient une affaire d'État[16]. Au siècle des Lumières, les communautés religieuses peuvent faire pression pour décourager les lecteurs de se procurer certains titres, mais leurs actions n'ont aucune valeur légale. L'Église catholique tient à Rome son propre registre de

[11] « Traducteur », dans Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. XVI, Neuchâtel, 1765, p. 510.

[12] Yves Chevrel *et al*., *op. cit*., p. 90.

[13] Alfred Owen Aldridge, *op. cit.*, p. 751.

[14] *Ibid*., p. 747.

[15] Voir Louis XV, *Déclaration du roi portant défense à toutes personnes de quelqu'état et condition qu'elles soient de composer, ni faire composer, imprimer et distribuer aucuns écrits contre la règle des Ordonnances, sous les peines y mentionnées*, Paris, Imprimerie royale, 1757.

[16] Jean-Louis Quantin, « Les institutions de censure religieuse en France (XVI^e^-XVII^e^ siècles) », dans *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie. XVI^e^-XVII^e^ siècles* (éd. Gigliola Frangnito et Alain Tallon), Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015, https://books.openedition.org/efr/2837.

livres interdits, l'*Index Librorum Prohibitorum*, où finiront entre autres les ouvrages de Montesquieu, de Rousseau, de Diderot et de Voltaire. La lecture de ces livres, jugés contraires à la foi, est interdite aux catholiques sous peine d'excommunication.

Au XVIII^e^ siècle, tout ouvrage destiné à être publié en France doit être examiné attentivement par le réseau de la censure royale avant de pouvoir être imprimé et diffusé légalement. Bien que le processus de filtration des textes se complexifie au cours du siècle, l'ouvrage doit satisfaire au tri préliminaire du bureau de la librairie avant de passer par les mains d'un censeur[17] – ce dernier s'assure que l'ouvrage : i) ne porte pas atteinte à l'État ; ii) ne porte pas atteinte à la religion ; iii) ne soit pas contraire aux mœurs ; et iv) ne soit pas diffamatoire[18].

Dans le dernier quart du XVIII^e^ siècle, plus de 170 censeurs spécialisés sont engagés pour lire systématiquement les textes soumis à la librairie et décider de leur sort[19]. Si la loi ne prévoit qu'un type d'approbation officielle permettant aux textes d'être imprimés et diffusés en France – le *privilège*, mention qui apparaît généralement sur la page de titre des ouvrages publiés légalement, accompagnée plus loin d'une lettre d'approbation du censeur – le nombre grandissant de lecteurs et de manuscrits en circulation oblige cependant les autorités à accorder de plus en plus de permissions officieuses[20].

---

[17] Pour un schéma complet du réseau de la censure royale, voir Madeleine Cerf, « La Censure royale à la fin du dix-huitième siècle », *Communications*, n° 9, 1967, p. 4-8. Au sujet des censeurs eux-mêmes, voir William Hanley, *A Biographical Dictionary of French Censors, 1742-1789*, Ferney, Centre international d'étude du XVIII^e^ siècle, 2005.

[18] Le libelle diffamatoire, en vogue aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, est interdit par la censure et relève du droit pénal. Alors que l'auteur d'un écrit diffamatoire ne peut être condamné en Grande-Bretagne que si sa victime est explicitement nommée, en France, l'auteur d'un texte diffamatoire cryptique ou indirect peut être puni à la discrétion du juge, et ce, sans nécessiter l'aveu du coupable. Ce sera, par exemple, le cas de Crébillon fils, emprisonné à la suite de la publication de *Tanzaï et Néardané* (1734). Au sujet de cette affaire et des conséquences relatives au délit de diffamation sous l'Ancien Régime, voir Anna Arzoumanov, « La censure des libelles diffamatoires à clef », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. XXXVI, n° 71, 2009, p. 395-408.

[19] Madeleine Cerf, *op. cit*., p. 5-6.

[20] *Ibid*., p. 7.

La *permission tacite*, accordée par un censeur qui accepte que l'ouvrage soit publié sans toutefois vouloir y associer publiquement son nom, voit le jour au début du siècle, sous le chancelier d'Aguesseau. Puisqu'elle constitue une infraction aux règlements sur la librairie, la permission tacite est initialement utilisée dans des cas exceptionnels et en connaissance de cause par la police ; les livres qui se voient accorder une permission tacite figurent dans un catalogue intitulé *Liste des ouvrages imprimés en pays étrangers dont le débit est permis en France*, mis à la disposition de la librairie et de la police[21]. Cependant, l'octroi de permissions tacites devient une pratique courante à mesure que le commerce des livres prend de l'ampleur. Dans ses *Mémoires sur la librairie*, Malesherbes, directeur de la librairie de 1750 à 1763, affirme même que « dans la pratique, il est absolument impossible de s'en passer, et tous ceux qui y sont le plus opposés, finiraient par y recourir s'ils avaient été chargés quelques mois au détail de la librairie[22] ».

Dans certains cas, ce n'est pas seulement le censeur assigné, mais l'ensemble de la librairie qui se retrouve dans une posture délicate par rapport au statut d'un ouvrage. Que faire, par exemple, des titres diffusés clandestinement qui sont trop répandus pour en saisir toutes les copies ? Que faire des titres problématiques qui figurent couramment dans les bibliothèques des censeurs eux-mêmes[23] ? Que faire lorsque les lois ne reflètent pas les réalités du terrain ? Selon Malesherbes, ardent promoteur d'une réforme de la censure, l'institution dont il a la charge est toujours vouée à un décalage par rapport aux goûts du lectorat français :

> le gouvernement a refusé la permission expresse à un très grand nombre de livres, qui sont ceux que le public désire avec le plus d'ardeur. Il l'a refusée non seulement à ceux qu'on désire pour

[21] Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie et sur la liberté de la presse* (éd. Antoine-Alexandre Barbier), Paris, H. Agasse, 1809, p. 255.

[22] *Ibid*., p. 245.

[23] Ce cas est plus courant qu'on pourrait le penser, puisque les censeurs fréquentent régulièrement les mêmes milieux que les auteurs dont ils lisent les manuscrits. Malesherbes écrit à propos de Rousseau : « Je suis persuadé que la plupart des juges qui l'ont condamné, seraient bien fâchés d'être privés de la lecture de ses ouvrages. » *Ibid*., p. 306. En outre, il arrive que les censeurs eux-mêmes soient les auteurs d'écrits problématiques (rappelons le cas du *Tanzaï et Néardané* de Crébillon fils).

> l'amusement[24] […], mais encore à ceux qui sont reconnus nécessaires pour l'instruction ; en sorte qu'un homme qui n'aurait jamais lu que les livres qui, dans leur origine, ont paru avec la tâche expresse du gouvernement, comme la loi le prescrit, serait en arrière de ses contemporains presque d'un siècle[25].

Il naît de ce perpétuel décalage la nécessité d'un troisième type de permission, la *simple tolérance*, octroyée par la censure sans la connaissance du public. Il s'agit d'une promesse (révocable) de ne pas poursuivre en justice les personnes ayant contribué à un ouvrage.

Mais alors que la censure assouplit ses restrictions, l'administration royale se montre de plus en plus sévère à l'égard des personnes souhaitant diffuser des textes problématiques. En plus de réitérer l'interdiction de « corrompre les mœurs, diffamer les personnes les plus respectables, répandre des maximes contraires aux droites de l'État et aux intérêts de la religion[26] », et de renforcer les lettres patentes du 2 octobre 1701 (qui prévoyaient déjà une amende, la confiscation des exemplaires problématiques et la possibilité du carcan), la déclaration du 12 mai 1717 récompense les dénonciateurs en leur accordant une partie des amendes perçues chez les auteurs, imprimeurs ou libraires contrevenant aux lois sur la librairie, et encourage les autorités à « faire de fréquences visites chez les libraires et imprimeurs pour découvrir les contraventions qui pourraient y être faites, et les punir suivant la rigueur de [la] déclaration[27] ». Cette déclaration décourage également les juges d'alléger les peines prévues par la loi ; il s'agit d'une pratique relativement courante et pourtant explicitement qualifiée d'« abus[28] » par l'administration royale. Une nouvelle déclaration, émise le 10 mai 1728, prévoit pour les imprimeurs et les libraires le carcan lors d'une

[24] À ce sujet, Chamfort affirme que « M. le chancelier d'Aguesseau ne donna jamais de privilège pour l'impression d'aucun roman nouveau, et n'accordait même de permission tacite que sous des conditions expresses. Il ne donna à l'abbé Prévost la permission d'imprimer les premiers volumes de Cleveland, que sous la condition que Cleveland se ferait catholique au dernier volume. » Voir Chamfort, Sébastien-Roch Nicolas. « Caractères et Anecdotes », dans *Maximes et Pensées* (éd. Louis Ducros), Paris, Larousse, 1928 [1795], p. 175.

[25] Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *op. cit*., p. 299-300.

[26] Louis XV, *Déclaration du roi portant défense de faire aucunes impressions sans la permission de Sa Majesté*, Paris, Veuve de François Muguet, 1717, p. 1.

[27] *Ibid*., p. 3.

[28] *Ibid*., p. 2.

première offense et, pour les récalcitrants, les galères pendant cinq ans « laquelle peine ne pourra pareillement être remise ni modérée[29] » ; les auteurs et les traducteurs risquent pour leur part le bannissement (à perpétuité en cas de récidive)[30]. Consciente de l'existence d'imprimeries clandestines, l'administration royale stipule à l'article IX :

> Enjoignons à tous imprimeurs de marquer au bas de leurs ouvrages le nom de la ville dans laquelle ils les auront imprimés, et la date de l'année où l'impression en aura été faite, à peine de cinq cents livres d'amende pour chaque contravention ; leur faisons très expresses inhibitions et défenses de supposer le nom d'une autre ville, ni aucunes dates fausses, à peine d'être poursuivis extraordinairement et punis comme faussaires.

Enfin, la déclaration émise le 16 avril 1757[31] stipule dès son premier article que : « Tous ceux qui seront convaincus d'avoir composé, fait composer et imprimer des écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à notre autorité, et à troubler l'ordre et la tranquillité de nos États, seront punis de mort[32] ». Dans ce contexte, il nous faut souligner que les conséquences pour une personne condamnée peuvent se poursuivre jusqu'après la mort, avec l'enterrement dans une fosse commune ou la repossession du cadavre par un chirurgien à des fins expérimentales ou didactiques[33]. Ailleurs en Europe, les condamnés à mort conservent certains droits par rapport à leur corps – c'est notamment le cas en Angleterre, où ils peuvent se vendre

[29] (Art. II et III.) Louis XV, *Déclaration du roi concernant les imprimeurs*, Paris, Pierre Simon, 1728, p. 2.

[30] (Art. IV.) *Idem*.

[31] Cette déclaration s'inscrit dans un durcissement pénal général en réponse à l'attentat de Damiens contre Louis XV le 5 janvier 1757, facilité par la compassion populaire à l'égard du roi. Voir Pierre Rétat, « 10. L'Expiation », dans Pierre Rétat (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979, p. 241-266.

[32] Ajoutons à cela qu'un écrit diffusé sans passer par la librairie, même s'il n'a rien de problématique, peut attirer à toute personne impliquée dans sa production ou sa diffusion les galères à perpétuité. (Art. III.) Louis XV, *Déclaration du roi portant défense à toutes personnes de quelqu'état et condition qu'elles soient de composer, ni faire composer, imprimer et distribuer aucuns écrits contre la règle des Ordonnances, sous les peines y mentionnées*, p. 2.

[33] Grégoire Chamayou, *Les corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Éditions La Découverte, 2014, p. 21-23.

eux-mêmes de leur vivant à un chirurgien et laisser la somme d'argent reçue à leurs proches ; en France, la dépouille du supplicié appartient cependant à la couronne[34].

Réseaux clandestins de diffusion des textes

Malgré l'autorité absolue de l'administration royale, l'effet de la déclaration du 16 avril 1757 est tout le contraire de celui qu'on espérait ; étant donné leur dureté disproportionnée, les peines sont interprétées comme comminatoires :

> Il y a eu dans tous les temps des lois sévères contre les auteurs, imprimeurs, distributeurs de libelles scandaleux, séditieux, diffamatoires, et elles n'ont jamais été exécutées. […] La peine de mort pour un délit exprimé aussi vaguement que celui d'avoir composé des ouvrages tendant à *émouvoir les esprits* déplut à tout le monde et n'intimida personne parce qu'on sentit qu'une loi si dure ne serait jamais exécutée[35].

La condamnation de titres individuels a aussi, comme l'écrit avec humour Diderot, pour effet d'augmenter leur valeur et de les rendre plus attirants aux yeux du lectorat :

> Mais je vois que la proscription, plus elle est sévère, plus elle hausse le prix du livre, plus elle excite la curiosité de le lire, plus il est acheté, plus il est lu. Et combien la condamnation n'en a-t-elle pas fait connaître que leur médiocrité condamnait à l'oubli ? Combien de fois le libraire et l'auteur d'un ouvrage privilégié, s'ils l'avaient osé, n'auraient-ils pas dit aux magistrats de la grande police : « Messieurs, de grâce, un petit arrêt qui me condamne à être lacéré et brûlé au bas de votre grand escalier ? » Quand on crie la sentence d'un livre, les ouvriers de l'imprimerie disent : « Bon, encore une édition ! »[36]

---

[34] *Ibid*., p. 26-28.

[35] L'auteur souligne. Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *op. cit*., p. 108-109. La voix de l'ancien directeur de la Librairie n'est pas seule à s'élever contre les lois trop répressives de son temps. Au sixième livre de *L'Esprit des lois* (1748), Montesquieu soutient que la possibilité d'appliquer des lois cruelles est contraire à la liberté et finit par user le ressort du gouvernement, puisqu'un peuple finira toujours par s'habituer à des peines de plus en plus sévères. Il propose une réforme du système pénal qui mettrait l'accent sur l'aspect infamant des peines : « Il ne faut point mener les hommes par les voies extrêmes ; on doit être ménager des moyens que la nature nous donne pour les conduire. Qu'on examine la cause de tous les relâchements, on verra qu'elle vient de l'impunité des peines et non de la modération des peines. Suivons la nature, qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau, et que la plus grande partie de la peine soit l'infamie de la souffrir. » Montesquieu, *De l'esprit des lois* (éd. Robert Derathé), t. I, Paris, Garnier frères, 1973 [1748], p. 94.

[36] Denis Diderot, « Lettre sur le commerce de la librairie », dans *Œuvres complètes de Diderot* (éd. Jules Assézat et Maurice Tourneux), Paris, Garnier, 1876 [1767], p. 66.

L'inapplicabilité de la justice ainsi que la lenteur des réseaux de publication officiels pousseront certains auteurs et traducteurs aux prises avec un texte problématique à se tourner vers des réseaux d'impression et de diffusion clandestins ; leurs textes sont alors envoyés à des éditeurs français non assermentés ou à des imprimeurs étrangers qui s'occuperont généralement aussi de la distribution à l'intérieur des frontières françaises[37]. Si les livres importés ne peuvent l'être qu'à partir de certaines villes et doivent faire l'objet d'un examen par les autorités, celui-ci n'est pas aussi rigoureux que l'épreuve de la censure[38] et les acteurs du commerce des livres prohibés font preuve de créativité pour acheminer leur marchandise à bon port.

Puisqu'il faut attendre 1805 pour que le système français actuel de numérotation des rues voie le jour, l'adresse du libraire mentionnée au début du livre publié ne comprend que la rue du libraire, ainsi qu'un point de repère visible dans certains cas. Ainsi, on peut lire « À Paris, chez Prault, fils, Quai de Conti, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité » sur la page de titre de *La Vie de Marianne* (1731-1742) de Marivaux ou encore « À Paris, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe » sous le titre du *Barbier de Séville* (1775) de Beaumarchais (voir annexe 1). Un texte publié sans adresse par un imprimeur clandestin est susceptible d'attirer l'attention des autorités chargées d'examiner les livres au moment de leur importation en France (ainsi que des lecteurs, qui peuvent signaler ultérieurement l'ouvrage aux autorités) ; l'insertion de renseignements fictifs permet d'éviter ce genre de soupçons, ou du moins, de ralentir les démarches des autorités s'il est découvert que l'ouvrage en question ne devrait pas être en circulation[39]. Certains imprimeurs profitent de la page de couverture de leurs ouvrages pour narguer les autorités en insérant des

[37] Madeleine Cerf, *op. cit*., p. 2.
[38] René Pomeau et Jean Ehrard, *Histoire de la littérature française*, t. V, Paris, Arthaud, 1993, p. 32-34.
[39] Barbara de Negroni, *Lectures interdites. Le travail des censeurs au XVIII^e siècle : 1723-1774*, Paris, Éditions Albin Michel, 1995, p. 235.

adresses farfelues, comme « En pleine mer, chez Henri Hareng » ou encore « À Véritopolie, chez Jean disant vrai »[40].

Il arrive également que des imprimeurs clandestins s'acharnent à copier les colophons de libraires reconnus ; tout y passe, du nom de l'éditeur jusqu'aux ornements typographiques utilisés par celui-ci[41]. En outre, les éditeurs clandestins français les plus habiles savent imiter les pratiques éditoriales étrangères : alors que la France n'utilise que des signes monochromes, les ouvrages publiés à Amsterdam ou à La Haye, par exemple, présentent généralement des pages de titre à caractères noirs et rouges[42].

Une stratégie alternative ou complémentaire à la falsification des renseignements de l'imprimeur consiste à dissimuler les textes pernicieux parmi d'autres textes, qui ont reçu une approbation royale. Cela peut être fait au moment de l'assemblage d'un livre en insérant les pages d'un texte problématique dans un ouvrage qui n'aurait aucun mal à passer l'examen de la chambre syndicale – ce « mariage » des livres a notamment permis de trouver l'essai *De la cruauté religieuse* (1769) d'Holbach dans la *Liturgie des protestants en France* et *Fille de joie* (le roman érotique de Cleland plus connu sous le nom de *Fanny Hill*, 1749) dans le *Nouveau Testament*[43]. Les livres problématiques, pour leur part, sont cachés par les libraires derrière des ouvrages inoffensifs, ou dans la maculature, au lieu du papier vierge ; bien que les visites des inspecteurs de la librairie soient fréquentes, elles sont superficielles[44].

---

[40] Gijs van der Ham et Matthijs van Boxsel, *Imprimé en Hollande : le livre français imprimé aux Pays-Bas* (éd. Sadie Gorter), Amsterdam, Stichting Koninklijk Paleis, 1985, p. 29.

[41] Voir à ce sujet Camille Jacques-Yassine et Lucie Wagnon, « Adresse fictive et réseaux internationaux : les "Anecdotes sur M. La Comtesse du Barri" (1775) », *Blogue de la Société bibliographique de France*, https://histoirelivre.hypotheses.org/7049.

[42] Barbara de Negroni, *op. cit*., p. 237-238.

[43] Robert Darnton, *Édition et sédition : L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991, p. 34-35.

[44] *Ibid*., p. 35.

CHAPITRE I

LE TRADUCTEUR-CENSEUR

Swift divertit et instruit aux dépens du genre humain.
Que j'aime la hardiesse anglaise !
Que j'aime les gens qui disent ce qu'ils pensent !
C'est ne vivre qu'à demi que de n'oser penser qu'à demi. [45]

Voltaire

Le 28 octobre 1726, un certain Lemuel Gulliver fait publier à Londres le récit de ses voyages en diverses contrées éloignées aux noms étranges. En raison du succès fulgurant que connaît ce livre auprès de lecteurs curieux et du fait qu'il ne semble exister aucune autre trace du capitaine Gulliver, le masque de la fiction ne tient pas longtemps. L'abbé Pierre-François Guyot Desfontaines, alors critique littéraire et contributeur au *Journal des savants*, propose à peine quelques mois plus tard une traduction française du désormais célèbre roman. Il révèle dans sa préface aux *Voyages de Gulliver* ce qu'il croit être la véritable identité de l'auteur : il s'agirait de Jonathan Swift, doyen de la cathédrale Saint-Patrick, à Dublin. L'œuvre est une satire – écrite, selon Swift, « pour vexer le monde et non pour le divertir[46] » – qui s'attaque aux mœurs, ainsi qu'aux systèmes politiques et économiques des grandes puissances européennes de

[45] Voltaire, « À Madame la marquise du Deffant », dans *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XL, Paris, Garnier, 1880 [1759], p. 193.

[46] (Nous traduisons.) Swift écrit dans une lettre datée du 29 septembre 1725 à Alexander Pope : « *the chief end I propose to myself in all labours, is to vex the world, rather than divert it* ». Voir Jonathan Swift, « Letter CCCXLV. From Dr. Swift », dans *The Works of Jonathan Swift, D.D. with Notes Historical and Critical* (éd. Thomas Sheridan), vol. XI, Dublin, 1774, p. 295.

son époque à travers le témoignage d'un narrateur qui s'entretient avec les représentants de différentes nations aux valeurs et traditions diverses. Pratiquement exilé en Irlande après s'être attiré la hargne de l'administration anglaise, l'auteur ne peut pas se permettre d'être associé aux idées polémiques exprimées dans les *Voyages*. Conformément à la volonté de Swift, l'éditeur londonien publie le roman *Travels into Several Remote Nations of the World*[47] sans autre mention d'auteur que celle de Gulliver ; une édition anglaise complète, avec le nom de Jonathan Swift sur la page de titre, ne verra le jour qu'en 1735[48].

La traduction proposée par l'abbé Desfontaines sera retenue comme le parfait exemple d'une « belle infidèle », surnom donné à la fin du XVII^e^ siècle par Gilles Ménage[49] (et popularisé en 1955 par Georges Mounin[50]) aux traductions qui sacrifient l'exactitude à la beauté. Chez Desfontaines, les passages du roman jugés trop crus sont adoucis et ceux trop critiques de la France sont supprimés. En composant une version édulcorée de la satire de Swift, une version qui ne cherche surtout pas à vexer son lecteur, le projet traductif de Desfontaines comprend lui-même une forme de censure, puisque les parties du texte qui pourraient apparaître problématiques aux yeux des autorités de la librairie sont radicalement modifiées. Nous allons étudier la traduction des

[47] Jonathan Swift, *Travels into Several Remote Nations of the World*, t. I-II, Londres, Benjamin Motte, 1726. Désormais abrégé en (*JS*), suivi du numéro de la page.

[48] Robert MacLean, « Travels into Several Remote Nations of the World by Lemuel Gulliver », dans *Bibliothèque de l'Université de Glasgow*, https://www.gla.ac.uk/myglasgow/library/files/special/exhibns/month/jan2006.html, janvier 2006. Si l'on en croit la lettre adressée par John Gay à l'auteur le 17 novembre 1726, Jonathan Swift n'aurait même pas parlé des Voyages à ses amis les plus proches : « *If you are [the author of this piece], you have disobliged us, and two or three of your best friends, in not giving us the least hint of it.* » (Nous traduisons : « Si vous l'êtes [l'auteur de cette œuvre], vous nous avez désobligés, ainsi que deux ou trois de vos meilleurs amis, en refusant de nous en donner le moindre indice. ») Voir John Gay, « From Mr. Gay », dans *The Works of Jonathan Swift, D.D. with Notes Historical and Critical* (éd. Thomas Sheridan), t. XII, Dublin, John Nichols, 1801 [1774], p. 215.

[49] Ménage écrit, à propos d'une traduction de Nicolas Perrot d'Ablancourt : « Lorsque la version de Lucien de M. d'Ablancourt parut, bien des gens se plaignirent de ce qu'elle n'était pas fidèle. Pour moi, je l'appelai *la belle infidèle*, qui était le surnom que j'avais donné étant jeune à une de mes maîtresses. » (L'auteur souligne.) Comme l'abbé Desfontaines, d'Ablancourt rédige des préfaces à ses traductions, dans lesquelles il se justifie d'avoir modifié le contenu des textes originaux. Voir Gilles Ménage, *Menagiana*, t. II, Paris, Florentin Delaulne, 1715 [1693], p. 186.

[50] Voir Georges Mounin, *op. cit*.

Voyages de Gulliver de Desfontaines en abordant tout d'abord la première traduction française de l'œuvre, publiée anonymement à La Haye environ trois mois auparavant. Nous nous pencherons ensuite sur l'entreprise traductive de l'abbé Desfontaines avant de voir comment celle-ci est reçue par le lectorat français… et par Jonathan Swift lui-même.

La traduction anonyme de La Haye

Une première traduction française des *Voyages de Gulliver* paraît en janvier 1727, soit à peu près trois mois après que Jonathan Swift a fait publier son roman à Londres. Cette traduction, intitulée *Voyages du Capitaine Lemuel Gulliver en divers pays éloignez*[51] sombrera dans l'oubli après le XVIII^e^ siècle, au profit de la version de l'abbé Desfontaines.

Nous ne savons que très peu de choses à propos du contexte de publication de cette première traduction française. Bien que sa page de titre indique qu'elle aurait été publiée et imprimée à La Haye, chez Pierre Gosse et Jean Néaulme[52], cette information est aujourd'hui impossible à vérifier, car il était pratique courante de publier clandestinement des ouvrages polémiques en leur associant le nom d'un imprimeur-libraire étranger ou même celui d'une fausse imprimerie, afin de contourner la censure et les représailles pour outrage aux mœurs[53]. Tout comme pour le texte original, déposé anonymement par Swift chez son éditeur londonien, l'auteur de la traduction dite « de La Haye » est alors inconnu (et l'est toujours en date de 2024). Il est difficile d'affirmer avec certitude que le traducteur ait choisi d'écrire sous le couvert de l'anonymat pour éviter toute association aux critiques adressées par Swift aux grandes puissances européennes de

[51] Jonathan Swift, *Voyages du Capitaine Lemuel Gulliver en divers pays éloignez* (trad. anonyme), t. I-II, La Haye, Pierre Gosse et Jean Néaulme, 1727. Désormais abrégé en (*LH*), suivi du numéro de la page.

[52] Malgré l'incertitude qui subsiste au sujet de l'édition de La Haye, il n'y a aucun doute quant à l'existence des imprimeurs eux-mêmes.

[53] Leander Scheir, *Pardon My French : A Study of Two Contemporaneous Translations of Gulliver's Travels (1726) into French (1727)*, p. 28.

son époque[54] – cet anonymat pourrait tout aussi bien être attribué au manque de reconnaissance à l'égard des traducteurs au XVIII^e siècle.

Nous savons toutefois que le premier tome de la traduction proposée par Desfontaines a été publié quelque temps avant le second tome des *Voyages* de La Haye, et que les imprimeurs de l'édition hollandaise s'étaient familiarisés avec le projet de l'abbé. Ils affirment ainsi, au début de leur second tome, offrir au lecteur une traduction « plus ample, plus exacte et plus fidèle que celle de Paris » (*LH*, t. II, p. i).

Les *Voyages* de l'abbé Desfontaines

Le roman de Jonathan Swift connaît un succès immédiat à Londres. John Gay, poète et ami de Swift, écrit à l'auteur pour le féliciter d'avoir vendu l'entièreté du premier tirage en une semaine[55] (et le *Mercure de France* estime à 10 000 le nombre de copies vendues au cours des trois premières semaines suivant la parution[56]). De plus, la forte demande pour les *Voyages* pousse l'éditeur à augmenter le prix du livre avant même qu'une deuxième édition ne puisse être imprimée[57]. La correspondance de l'époque regorge d'allusions à l'ouvrage de Swift, qui est lu par des personnes issues de tous les milieux ; selon le docteur Johnson, le roman « *was read by the high and the low, the learned and illiterate*[58] ». Ayant côtoyé l'auteur au cours de son exil en Angleterre, Voltaire met la main sur le roman et en envoie immédiatement les deux tomes à son

[54] *Ibid.*, p. 28-29.
[55] John Gay, *op. cit.*, p. 214.
[56] Antoine de La Roque, « Voyages de Gulliver », dans *Mercure de France*, Paris, Cavelier, mai 1727, p. 955.
[57] Samuel Johnson, *The Lives of the Most Eminent English Poets*, t. III, Londres, 1794, p. 373.
[58] *Idem*. (Nous traduisons : « il a été lu par l'élite comme par le bas peuple, par les érudits comme par les illettrés ».) L'attrait universel du roman est aussi souligné par le poète John Gay : « *it is universally read, from the cabinet council to the nursery* » (nous traduisons : « il est lu partout, du cabinet des ministres à la crèche ». Voir John Gay, « From Mr. Gay », dans *The Works of Jonathan Swift, D.D. with Notes Historical and Critical* (éd. Thomas Sheridan), t. XII, Dublin, John Nichols, 1801 [1774], p. 215.

ami Nicolas-Claude Thieriot afin qu'il les traduise ; or, seul le premier tome lui parvient. Le projet est alors abandonné et Voltaire écrit à son correspondant le 2 février 1727 : « j'ai bien peur que quelqu'un plus pressé que vous ne vous ait prévenu, en traduisant le premier tome, qui est fait pour plaire à toutes les nations[59] ». Lorsque le récit de voyage du capitaine Gulliver parvient à l'abbé Desfontaines, ce dernier est déjà connu du monde littéraire français pour ses critiques littéraires mordantes. Bien qu'il dise entreprendre la traduction du roman de Swift « uniquement pour [s]a propre utilité, c'est-à-dire, pour [s]e perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise[60] », Desfontaines accélère la cadence et s'empresse d'achever son ouvrage au moment où il apprend qu'une autre traduction que la sienne est en cours de production. Il écrit, dans sa préface au roman, à propos de la traduction de La Haye :

> J'apprends qu'on en imprime actuellement une en Hollande. Si elle est littérale, et si elle est faite par quelque traducteur ordinaire de ce pays-là, je prononce, sans l'avoir vue, quelle est fort mauvaise, et je suis bien sûr que quand elle paraîtra, je ne serai ni démenti ni détrompé (*DF*, t. I, p. iii-iv).

Espérant voir sa version connaître un succès commercial comparable à celui dont a joui Swift à Londres (et ce malgré tous les défauts que lui trouve le traducteur), l'abbé dévoile sa version des *Voyages* en avril 1727, soit près de six mois après la parution de l'édition londonienne. Bien que Desfontaines n'ait pas réussi à s'imposer comme le premier traducteur du roman, sa traduction est celle qui fera découvrir en France le récit de Jonathan Swift.

Cette publication procure à Desfontaines un renom considérable, mais le traducteur doit aussi faire face à plusieurs critiques lors de la parution des *Voyages de Gulliver*. Son ambition

[59] Il ajoute : « Ayant été trois mois sans recevoir de vous aucun signe de vie, je m'imaginais que vous traduisiez *Gulliver*, et je me consolais de votre silence par l'espérance d'une bonne traduction, qui, selon moi, vous aurait fait beaucoup d'honneur et de profit. » Voltaire, « À M. Jean Thieriot », dans *Œuvres complètes de Voltaire* (éd. Louis Moland), t. XXXIII, Paris, Garnier, 1883 [1727], p. 165-166.

[60] Jonathan Swift, *Voyages de Gulliver* (trad. Pierre-François Guyot Desfontaines), t. I-II, Paris, Jean-Baptiste-Guillaume Musier fils, 1743 [1727]. Désormais abrégé en (*DF*), suivi du numéro de la page.

d'être le premier à proposer une édition française du roman de Swift pourrait être ce qui a porté Desfontaines à supprimer trois chapitres de sa traduction, aux parties deuxième et quatrième[61]. L'empressement du traducteur a vraisemblablement aussi contribué au fait que sa version des *Voyages* comprend quelques erreurs factuelles qualifiées de « grossières »[62]. Étant donné que Lemuel Gulliver navigue bien malgré lui un nouveau monde qui lui est totalement étranger, le capitaine prend régulièrement la peine de décrire les dimensions des personnages qu'il rencontre, des lieux qu'il visite, et des objets qu'il aperçoit. Il accorde une importance particulière aux proportions entre les lieux et les choses qu'il découvre lors de son voyage et des éléments de référence qui lui sont familiers (et qui le seront sans doute aussi pour ses lecteurs). Lorsque le narrateur, naufragé, se retrouve sur l'île de Lilliput, par exemple, il estime que les Lilliputiens doivent mesurer autour de six pouces alors que lui mesure six pieds[63]. Plus loin, quand Gulliver est accueilli à table par une famille paysanne de Brobdingnag, il mentionne que le plat principal est servi dans une assiette au diamètre de 24 pieds[64]. Fidèle à son habitude, lorsque le capitaine Gulliver arrive à l'île de Glubbdubdribb, il en décrit la taille par rapport à l'île de Wight, située à une dizaine de kilomètres au large de la côte sud de l'Angleterre :

It is about one third as large as the Isle of Wight, and extremely fruitful […]	Cette île n'a que le tiers de la largeur de celle de Wight, et est extraordinairement fertile […]	Elle est environ trois fois aussi large que l'île de Wight, et est très fertile […]
(*JS*, t. II, p. 96)	(*LH*, t. II [3], chap. VII)	(*DF*, t. II, p. 75)

[61] Dans l'édition anglaise de 1726, la deuxième partie du roman est composée de huit chapitres et la quatrième est composée de onze chapitres ; chez Desfontaines, ces parties n'ont que six et dix chapitres, respectivement. La disparition des chapitres en question s'explique par un retranchement de longs passages (notamment sur les talents de navigateur du capitaine Gulliver) ou leur fusion à un autre chapitre.

[62] Christian Balliu, « L'abbé Pierre Desfontaines, traducteur polémiste », dans Jean Délisle (dir.), *Portraits de traducteurs*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1999, p. 76.

[63] Cet épisode est raconté au chapitre IV de la première partie.

[64] Voir le chapitre I de la deuxième partie.

Dans le roman de Swift, la nouvelle contrée est plus petite que l'île de Wight (référence géographique que les lecteurs connaîtront sans doute, puisqu'il s'agit de la plus grande des îles anglaises), alors que la traduction de l'abbé Desfontaines élargit Glubbdubdribb de manière significative. Étant donné qu'ils ne semblent pas dresser de parallèles entre la contrée visitée par Gulliver et de réelles puissances européennes, l'inversion du traducteur est vraisemblablement le résultat d'une simple erreur[65].

Desfontaines à la défense de l'État

La traduction de Desfontaines regorge toutefois de passages dont le contenu a été modifié pour plaire aux lecteurs en jouant sur leur patriotisme ou en se conformant aux bienséances françaises. La juxtaposition des deux premières traductions des *Voyages* met en évidence la suppression et l'adoucissement des passages problématiques, deux pratiques courantes chez l'abbé. Durant un séjour de plus de deux ans au pays des Houyhnhnms, le capitaine Gulliver raconte à la famille qui l'accueille dans sa maison comment les monarques d'Europe se font la guerre depuis toujours :

In obedience, therefore, to his honour's commands, I related to him the Revolution under the Prince of Orange; the long war with France […] (*JS*, t. II, p. 215)	Pour obéir donc à ses ordres, je lui racontai le fameux événement connu sous le nom de la Révolution, la longue guerre commencée alors par le prince d'Orange contre la France […] (*LH*, t. II, chap. V)	Pour obéir donc aux ordres de mon maître, un jour je lui racontai la dernière révolution arrivée en Angleterre par l'invasion du prince d'Orange, et la guerre que ce prince ambitieux fit ensuite au roi de France, le monarque le plus puissant de l'Europe, dont la gloire était répandue dans tout l'univers, et qui possédait toutes les vertus royales. (*DF*, t. II, p. 192-193)

[65] En effet, les chapitres consacrés à l'île de Glubbdubdribb racontent les entretiens philosophiques du narrateur avec les fantômes de diverses figures historiques, dont Homère, Thomas More et René Descartes.

Alors que la traduction de La Haye demeure étroitement liée à l'anglais, celle de Paris étire ce qui n'était chez Swift qu'une simple mention de la France pour en faire un généreux éloge du souverain français. Les traducteurs adoptent à nouveau deux approches distinctes lorsque le narrateur qualifie l'Angleterre de « *scourge of France* » :

[…] my colour came and went several times with indignation, to hear our noble country, the mistress of arts and arms, the scourge of France, the arbitress of Europe, the seat of virtue, piety, honour, and truth, the pride and envy of the world, so contemptuously treated. (*JS*, t. I, p. 206-207)	[…] je ne saurais exprimer l'indignation que je ressentis, à l'ouïe d'un discours dans lequel mon auguste patrie, la maîtresse des arts et des sciences, le fléau de la France, l'arbitre de l'Europe, le séjour de la vérité, de la vertu et de l'honneur, et l'objet de l'admiration et de l'envie de tout l'univers, était si cruellement ravalée. (*LH*, t. I [2], chap. III)	[…] j'étais confus et indigné de voir ma patrie, la maîtresse des arts, la souveraine des mers, l'arbitre de l'Europe, la gloire de l'univers, traitée avec tant de mépris. (*DF*, t. I, p. 189)

Desfontaines évite de traduire directement un passage qui place son pays dans une position désavantageuse par rapport à l'Angleterre. Bien qu'il lui soit ici impossible de supprimer complètement la vision élogieuse du capitaine Gulliver à l'égard de sa propre patrie sans nuire au récit, le traducteur efface la comparaison avec la France et refuse de céder à la perfide Albion le prestigieux titre de « *seat of virtue, piety, honour, and truth* ». Une mention de la France, moins accablante cette fois-ci, est à nouveau supprimée plus loin dans la deuxième partie, lorsque le narrateur assiste à l'exécution d'un criminel :

[…] I abhorred such kind of spectacles, yet my curiosity tempted me to see something that I thought must be extraordinary. The malefactor was fixed in a chair upon a scaffold erected for that purpose, and his head cut off at one blow, with a sword of about forty feet long. The veins and arteries spouted up such a prodigious quantity of blood, and so high in the air, that the great jet d'eau at Versailles was not	[…] Quoique j'aie toujours eu de l'horreur pour ces sortes de spectacles, ma curiosité de voir néanmoins quelque chose de fort extraordinaire l'emporta sur mon inclination. Celui qui devait être exécuté était attaché à une chaise sur l'échafaud, et sa tête fut emportée d'un seul coup de sabre, long de quarante pieds. Le sang qui sortit des veines et des artères était en si grande quantité, et s'élevait à une telle hauteur,	[Passage supprimé.] (*DF*, t. I, p. 203)

equal to it for the time it lasted: and the head, when it fell on the scaffold floor, gave such a bounce as made me start, although I was at least half an English mile distant. (*JS*, t. I, p. 236)	que pour le temps que cela dura, le jet d'eau de Versailles n'y faisait œuvre ; et la tête en tombant sur l'échafaud, donna un si grand coup, que j'en tressaillis, quoique je fusse à la distance d'un demi-mile anglais. (*LH*, t. I [2], chap. V)

En outre, l'abbé Desfontaines tend à raccourcir ou atténuer les passages où le narrateur évoque avec tendresse son pays natal, comme nous l'observons dans cet épisode (qui pourtant se révèle critique de l'Angleterre que connaît Swift[66]) :

I descended so low, as to desire some English yeoman of the old stamp might be summoned to appear; once so famous for the simplicity of their manners, diet, and dress; for justice in their dealings; for their true spirit of liberty; for their valour, and love of their country. (*JS*, t. II, p. 116-117)	[…] je marquai souhaiter devoir quelques-uns de ces Anglais de la vieille Roche, si fameux autrefois pour la simplicité de leurs mœurs, pour leur exacte observation des lois de la justice, leur sage amour pour la liberté, leur valeur, et leur attachement inviolable pour leur Patrie. (*LH*, t. II [3], chap. VIII)	Je voulus voir enfin quelques-uns de nos anciens paysans, dont on vante tant la simplicité, la sobriété, la justice, l'esprit de liberté, la valeur et l'amour pour la patrie. (*DF*, t. II, p. 91)

Desfontaines à la défense de la religion

La représentation des contrées visitées par le capitaine Gulliver s'appuie parfois sur les mœurs et la culture de nations bien réelles de l'époque – ce faisant, le roman satirique de Jonathan Swift s'en prend à une autre intouchable de la censure française : la religion. Il a notamment été avancé que l'île de Lilliput représente la Grande-Bretagne et que sa grande rivale,

[66] Le chapitre se conclut par une réflexion du narrateur sur la déchéance des valeurs jadis associées à ses compatriotes : « *Neither could I be wholly unmoved, after comparing the living with the dead, when I considered how all these pure native virtues were prostituted for a piece of money by their grand-children, who, in selling their votes and managing at elections, have acquired every vice and corruption that can possibly be learned in a court.* » (Traduction de La Haye : Ce ne fut pas sans émotion que je comparai les vivants aux morts et que je vis des aïeux vertueux déshonorés par de petits-fils, qui, en vendant leurs voix à la faveur ou à l'espérance, se sont souillés de tous les vices qu'il est possible d'acquérir dans une cour.) Voir Jonathan Swift, *Travels into Several Remote Nations of the World*, t. II, p. 117.

Blefuscu, représenterait la France[67]. Ces nations, toutes deux dirigées par un empereur, ne s'entendent pas sur quel bout il faut casser avant de manger un œuf ; selon la tradition, c'est toujours le bout large de l'œuf qui doit être cassé, mais un accident tragique pousse Lilliput à la réforme :

> *[…] but his present majesty's grandfather, while he was a boy, going to eat an egg, and breaking it according to the ancient practice, happened to cut one of his fingers. Whereupon the emperor his father published an edict, commanding all his subjects, upon great penalties, to break the smaller end of their eggs.* (*JS*, t. I, p. 73)

L'édit publié par l'ancien souverain incite les « *big-endians* » (ou « gros-boutiens » chez Desfontaines), adeptes de la méthode ancienne, à la rébellion ; d'autres trouvent plutôt refuge à Blefuscu, où certains parviennent même à se tailler une place à la cour. La réforme fait plus de 11 000 morts à Lilliput et plante les germes d'une guerre sanglante entre les deux pays[68]. Quelques années après son voyage à Lilliput et à Blefuscu, le capitaine Gulliver arrive à Brobdingnag, où il a la chance de s'entretenir avec un roi désireux d'en apprendre davantage au sujet de nouveaux peuples. En parlant de son pays natal, le navigateur décrit le sort réservé aux minorités religieuses, ce qui laisse le roi troublé par le manque de tolérance religieuse :

He said, he knew no reason why those who entertain opinions prejudicial to the public should be obliged to change or should not be obliged to conceal them. And as it was tyranny in any government to require the first, […] for a man may be allowed to keep poisons in his closet, but not	Il protestait ne voir aucune raison, pourquoi ceux qui ont des opinions préjudiciables au public seraient obligés de changer, ou ne seraient pas obligés de les cacher, et que comme c'était une tyrannie dans un gouvernement d'exiger la première de ces choses […], car il est permis à un	[Passage supprimé.] (*DF*, t. I, p. 226)

[67] Voir entre autres Maurice Quinlan, « Treason in Lilliput and in England », *Texas Studies in Literature and Language*, 1970, vol. XI, nº 4, p. 1317-1332, qui dresse un parallèle entre l'administration de Lilliput et celle de Grande-Bretagne : souverains, cabinets, partis politiques, etc. ; et Ronald Paulson, « Putting Out the Fire in Her Imperial Majesty's Apartment: Opposition Politics, Anticlericalism, and Aesthetics », *English Literary History*, 1996, vol. LXIII, nº 1, p. 79-107.

[68] Cet épisode fait l'objet du chapitre IV de la première partie du roman.

to vend them about for cordials. (*JS*, t. I, p. 265)	homme de garder des poisons dans son cabinet, mais non pas de les débiter pour des cordiaux. (*LH*, t. I [2], chap. III)

La réponse du roi de Brobdingnag ne figure pas dans la version de l'abbé Desfontaines. Pour les lecteurs de la traduction parisienne, la conversation entre le capitaine Gulliver et son interlocuteur passe directement de l'existence de plusieurs groupes religieux en Angleterre aux jeux de hasard et autres divertissements. L'omission de ce court passage sur la tolérance religieuse dans un livre qui doit passer l'épreuve de la censure royale n'a rien d'étonnant compte tenu de la situation des non-catholiques en France au moment où Desfontaines entreprend sa traduction.

La révocation de l'édit de Nantes en 1685 – une quinzaine d'années seulement avant l'entreprise du premier voyage par Lemuel Gulliver – interdit en territoire français l'exercice public de la « religion prétendue réformée ». L'administration royale ordonne la démolition des lieux de culte protestants, rend obligatoires le baptême et l'instruction dans la religion catholique pour tous les enfants, et interdit aux réformés de quitter la France pour vivre à l'étranger, sous peine de galères pour les hommes et de prison pour les femmes. Les huguenots peuvent toutefois, « en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer comme les autres, demeurer [en France] et y continuer leur commerce et jouir de leurs biens sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de ladite R.P.R.[69] » à condition que leur religion ne soit jamais exercée en public. Cependant, l'édit de Fontainebleau ne met pas fin à la persécution des réformés. Des régiments de dragons sont dépêchés chez des protestants afin de les contraindre à se convertir, et il n'est pas rare

[69] Article XII de l'édit de Fontainebleau. Voir Louis XIV, *Édit du roi portant défense de faire aucun exercice public de la religion prétendue réformée dans son royaume*, Paris, François Muguet, 1685, p. 10.

que ces « dragonnades » dégénèrent en violence, y compris en violence sexuelle[70]. Dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, Élie Benoist raconte qu'après la disparition de leurs temples, il était devenu pratiquement impossible pour les protestants d'enterrer leurs morts, ajoutant qu'il « ne semblait pas que les réformés puissent espérer vivre en paix avec des gens à qui on permettait de porter leur haine plus loin que la mort. On ne veut rien en commun pendant la vie avec ceux à qui on refuse l'honneur d'une sépulture commune[71] ». L'*Encyclopédie* ne manque pas de souligner que les communautés juives de France sont elles aussi persécutées depuis des siècles :

> On n'oublia pas d'employer en France les mêmes traitements contre les juifs ; on les mettait en prison, on les pillait, on les vendait, on les accusait de magie, de sacrifier des enfants, d'empoisonner les fontaines ; on les chassait du royaume, on les y laissait rentrer pour de l'argent ; et dans le temps même qu'on les tolérait, on les distinguait des autres habitants par des marques infamantes. […] En un mot, on ne peut dire combien, en tout lieu, on s'est joué de cette nation d'un siècle à l'autre. On a confisqué leurs biens lorsqu'ils recevaient le christianisme et bientôt après on les a fait brûler lorsqu'ils ne voulurent pas le recevoir.[72]

Il faudra attendre la signature de l'édit « de tolérance » de Versailles, en 1788, pour que des personnes non catholiques obtiennent un statut juridique, et l'Assemblée constituante de 1791 pour l'émancipation des Juifs. Bien qu'elles n'aient plus à se convertir pour exercer leur métier ou commerce, la religion catholique demeure la seule religion dont le culte public est autorisé.

Lorsque les passages critiques des autorités religieuses ne sont pas supprimés, ils sont systématiquement adoucis, comme nous pouvons le constater au cours de la même discussion avec le roi de Brobdingnag. Ce dernier demande à Gulliver si les hommes détenant un certain pouvoir

[70] Alban Wilfert, « La chair et le sang – La violence sexuelle dans les conflits du XVII^e siècle. Viol et raison militaire. », *La Revue d'histoire militaire*, 2022, https://larevuedhistoiremilitaire.fr/2022/12/21/la-chair-et-le-sang-la-violence-sexuelle-dans-les-conflits-du-xviie-siecle-2-2-viol-et-raison-militaire/#_ftn180.

[71] Élie Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. I, Delft, Adrien Beman, 1693, p. 232.

[72] Louis de Jaucourt, « Juif », dans Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. IX, Neuchâtel, Samuel Faulche, 1765, p. 25.

politique ou religieux sont réellement dignes de confiance et s'ils ne pourraient pas se laisser corrompre :

Whether they were always so free from avarice, partialities, or want, that a bribe or some other sinister view could have no place among them? Whether those holy lords I spoke of […] had never been compilers with the times while they were common priests, or slavish prostitute chaplains to some noblemen, whose opinions they continued servilely to follow, after they were admitted into that assembly? (*JS*, t. I, p. 260-261)	S'ils étaient toujours assez exempts d'avarice, et assez au-dessus du besoin, pour que les présents ou quelques autres motifs criminels fussent incapables de les corrompre. Si les seigneurs appelés à maintenir la religion, […] si pendant le temps qu'ils n'étaient que de simples chapelains, ils ne se déshonoraient jamais par une lâche complaisance pour leurs seigneurs, dont ils continuaient peut-être à suivre servilement les opinions, après avoir été admis dans cette auguste assemblée. (*LH*, t. I [2], chap. III)	S'ils étaient toujours exempts d'avarice et de préjugés ? Si ces saints évêques dont j'avais parlé […] n'avaient jamais eu de faiblesses ? S'ils n'avaient jamais intrigué lorsqu'ils n'étaient que simples prêtres ? S'ils n'avaient pas été quelquefois les aumôniers d'un pair, par le moyen duquel ils étaient parvenus à l'évêché et si, dans ce cas, ils ne suivaient pas toujours aveuglément l'avis du pair, et ne voient pas sa passion ou son préjugé dans l'assemblée du parlement ? (*DF*, t. I, p. 221)

La différence dans le choix du vocabulaire des deux traducteurs est contrastante. Alors que le traducteur de La Haye évoque déshonneur et lâcheté, l'abbé Desfontaines parle plutôt de faiblesse et de cécité. Si la première traduction met l'accent sur la responsabilité personnelle qui accompagne une position de pouvoir, la seconde semble presque effacer l'imputabilité de la corruption. Assez ironiquement, cette attribution dans la traduction parisienne de la corruption à un système imparfait davantage qu'à l'individu renforce la conviction du souverain de Brobdingnag que les semblables du capitaine Gulliver sont « *the most pernicious race of little odious vermin that nature ever suffered to crawl upon the surface of the Earth*[73] » (*JS*, t. I, p. 268).

[73] Traduction de La Haye : « la plus odieuse petite vermine à qui la nature ait jamais permis de ramper sur la face de la Terre » (*LH*, t. I [2], chap. VI).

Desfontaines à la défense du bon goût

En plus d'agir en tant que protecteur de l'État français et de la religion dans sa traduction des *Voyages*, l'abbé Desfontaines se porte à la défense du bon goût en y effaçant les passages faisant mention du bas corporel ou y faisant allusion. Nous constatons toutefois que les grivoiseries ayant un rôle important à jouer dans le récit sont conservées par le traducteur – par exemple, lorsque Gulliver s'empresse d'uriner dans l'appartement de l'impératrice de Blefuscu afin d'y éteindre un incendie (et comme aucune bonne action ne reste impunie, ceci lui vaudra ultimement un procès pour trahison à Lilliput) :

[…] this magnificent palace would have infallibly been burnt down to the ground, if, by a presence of mind unusual to me, I had not suddenly thought of an expedient. I had, the evening before, drunk plentifully of a most delicious wine […] which is very diuretic. By the luckiest chance in the world, I had not discharged myself of any part of it. The heat I had contracted by coming very near the flames, and by labouring to quench them, made the wine begin to operate by urine; which I voided in such a quantity, and applied so well to the proper places, that in three minutes the fire was wholly extinguished, and the rest of that noble pile, which had cost so many ages in erecting, preserved from destruction.

(*JS*, t. I, p. 89-90)

[…] ce magnifique Palais aurait infailliblement été dévoré par les flammes, si, par une présence d'esprit, que j'avoue ne m'être pas ordinaire, je ne me fusse avisé d'un expédient admirable. Le soir d'auparavant j'avais copieusement bu d'un vin […] qui est extrêmement diurétique. Par le plus grand de tous les bonheurs, je n'en avais encore rien rendu. La chaleur que m'avait causée la proximité des flammes, les efforts que j'avais fait pour les éteindre et la qualité du vin que j'avais bu, semblaient s'être réunis ensemble pour m'exciter à faire de l'eau, ce que je fis en si grande abondance et avec tant de dextérité, par rapport aux lieux où je l'adressais, qu'en trois minutes le feu fut entièrement éteint, et le reste de ce superbe édifice, qui avait coûté tant de siècles à bâtir, heureusement conservé.

(*LH*, t. I [2], chap. V)

[…] un palais si magnifique aurait été infailliblement réduit en cendres, si, par une présence d'esprit peu ordinaire, je ne me fusse tout à coup avisé d'un expédient. Le soir précédent j'avais bu en grande abondance d'un vin […] qui est très-diurétique. Je me mis donc à uriner en si grande abondance et j'appliquai l'eau si à propos et si adroitement aux endroits convenables, qu'en trois minutes le feu fut tout à fait éteint et que le reste de ce superbe édifice, qui avait coûté des sommes immenses[74], fut préservé d'un fatal embrasement.

(*DF*, t. I, p. 80)

[74] Nous soulignons au passage une autre erreur de traduction : il est bien dit que la construction du palais est chronophage, et non coûteuse en autres ressources.

Et pour conclure cet épisode, deux chapitres plus loin, Desfontaines rend bien « *by discharge of his urine* » (*JS*, t. I, p. 119) dans la liste des accusations qui pèsent contre le capitaine par « décharge de sa vessie » (*DF*, t. I, p. 106), et à nouveau « *by discharge of urine* » (*JS*, t. I, p. 124) par « en arrosant d'urine » (*DF*, t. I, p. 106) dans le discours d'un témoin – sans bien sûr omettre de souligner qu'il s'agit d'une chose « qu'il ne pouvait rappeler sans horreur[75] ».

Lorsqu'ils n'ont pas la même importance dans les aventures du narrateur, les passages grivois, scatologiques ou à connotation sexuelle sont adoucis ou supprimés. Lors de son deuxième voyage, le capitaine Gulliver se retrouve dans un pays habité par des géants, où la vue (en 4K, dirions-nous aujourd'hui) des seins d'une nourrice lui inspire cette réflexion :

> *This made me reflect upon the fair skins of our English ladies, who appear so beautiful to us, only because they are of our own size, and their defects not to be seen but through a magnifying glass, where we find by experiment that the smoothest and whitest skins look rough, and coarse and ill-colored.*
>
> (*JS*, t. I, p. 170-171)

> La peau de nos dames anglaises, disais-je en moi-même, nous paraît très belle ; mais cela ne viendrait-il pas de ce que ces dames ne sont pas plus grandes que nous, et de ce que nous ne voyons pas leur peau à travers un microscope, qui nous convaincrait que le teint le plus blanc et le plus uni, n'est au fond qu'un assemblage raboteux de plusieurs vilaines couleurs.
>
> (*LH*, t. I [2], chap. I)

> Cela me fit penser aux tétons de nos dames anglaises, qui sont si charmants et qui ne nous paraissent tels que parce qu'ils sont proportionnés à notre vue et à notre taille : cependant le microscope, qui les grossit et nous en fait paraître plusieurs parties qui échappent à nos yeux, les enlaidit extrêmement.
>
> (*DF*, t. I, p. 159)

La description de la poitrine de cette nourrice (et plus tard des peaux des autres géants) est plus abstraite dans la traduction parisienne que dans le texte original ou la traduction de La Haye ; l'abbé Desfontaines épargne ainsi à ses lecteurs les détails sur la couleur et la texture du corps, et évite de porter un jugement peu flatteur au sujet de la dame. Semblablement, lorsqu'il est question, dans la quatrième partie du récit, d'un remède peu savoureux pour guérir une maladie qui afflige

[75] Dans l'original : « *which he mentioned with horror* » (*JS*, t. I, p. 124).

les Yahous trop gloutons, ce passage est supprimé de la traduction de Paris : « *I did indeed observe that the Yahoos were the only animals in this country subject to any diseases; […] and the cure prescribed is a mixture of their own dung and urine, forcibly put down the Yahoo's throat* » (*JS*, t. II, p. 263). En s'abstenant de le traduire, Desfontaines retire du texte un passage scatologique, ainsi qu'une recommandation du narrateur pouvant ne pas convenir aux lecteurs plus sensibles. Le capitaine Gulliver conseille à ses contemporains qui ont, comme les Yahous, la fâcheuse habitude de trop manger pour leur propre bien, d'essayer ce remède[76]. Il est aisé de comprendre en quoi ce passage pourrait offenser un lecteur et être vu d'un mauvais œil par la censure, surtout puisque les troubles de santé résultant d'une alimentation trop riche et d'un mode de vie sédentaire affligent rarement les personnes dont la subsistance dépend de leur labeur. Ils sont davantage associés aux membres les plus aisés de la société ; en d'autres mots, les personnes les plus susceptibles de s'adonner à la lecture des *Voyages*.

Il est peu probable que Desfontaines supprime et adoucisse ces passages par pudeur, puisque deux ans seulement après avoir fait publier sa traduction des *Voyages*, il fait connaître à la France *Le grand mystère ou l'Art de méditer sur la garde-robe* (1726), un essai parodique de nature scatologique attribué à Jonathan Swift. Sous le couvert de l'anonymat, le traducteur n'hésite pas à évoquer « étrons », « excréments » et « petites éruptions d'air merdifique », ainsi qu'à s'approprier le texte en y apportant quelques ajouts. Desfontaines associe notamment à « l'art de s'essuyer proprement […] *les doctes leçons que Rabelais en a données*[77] », une référence absente du texte original. Étant donné le contenu de cet essai, qui tourne en dérision les discours pompeux dans les

[76] Le narrateur dit, au sujet du remède : « *This I have since often known to have been taken with success, and do here freely recommend it to my countrymen for the public good, as an admirable specific against all diseases produced by repletion.* » (*JS*, t. II, p. 263-264).

[77] (Nous soulignons.) Voir Jonathan Swift, *Le grand mystère ou l'Art de méditer sur la garde-robe* (trad. Pierre-François Guyot Desfontaines), La Haye, Jean van Duren, 1729 [1726], p. 29.

milieux scientifiques en élaborant longuement sur la meilleure façon de se soulager, il serait impossible pour un traducteur d'en produire une version qui passe l'épreuve de la censure pour ensuite être largement diffusée dans le royaume français.

Aux prises avec un texte qui a déjà connu un succès commercial et qui est susceptible de lui apporter une renommée considérable, l'abbé Desfontaines se porte à la défense du « bon goût ». Le style sans ornements et parfois très cru du roman de Swift – tant apprécié par son lectorat original – est, comme l'écrit Christian Balliu, « sacrifié sur l'autel de la bienséance française » par le traducteur. Loin de le cacher, ce dernier se félicite dans sa préface aux *Voyages* d'avoir épargné au lectorat français, célébré pour son bon goût, les atrocités du roman de Jonathan Swift :

> Je ne puis néanmoins dissimuler ici que j'ai trouvé dans l'ouvrage de M. Swift, des endroits faibles et même très mauvais, des allégories impénétrables, des allusions insipides, des détails puérils, des réflexions triviales, des pensées basses […]; en un mot, des choses qui, rendues littéralement en François, auraient paru indécentes, pitoyables, impertinentes ; auraient révolté le bon goût qui règne en France […], et m'auraient infailliblement attiré de justes reproches, si j'avais été assez faible et assez imprudent, pour les exposer aux yeux du public […] je déclare que j'ai cru devoir prendre le parti de les supprimer entièrement. Si j'ai peut-être laissé encore quelque chose de ce genre dans ma traduction, je prie le public de songer qu'il est naturel à un traducteur de se laisser gagner, et d'avoir quelquefois un peu trop d'indulgence pour son auteur. (*DF*, t. I, p. ix-xi)

Dans le contexte de rivalité franco-britannique dont le XVIII^e^ siècle est le théâtre, la préface du traducteur souligne une prétendue supériorité culturelle de la France[78].

L'auteur des *Voyages* est furieux lorsqu'il met la main sur une copie de la traduction proposée par Desfontaines. Jonathan Swift reproche tout d'abord au traducteur de s'être servi de son nom pour assurer la bonne réception de son ouvrage alors qu'il ne souhaitait pas être associé au roman – Swift est alors déjà connu en France pour son *Conte du tonneau* (1704), une œuvre satirique portant sur les excès religieux. Sur la page de titre des éditions anglaises antérieures à

[78] Wilhelm Graeber, « Swift's First Voyages to Europe : His Impact on Eighteenth-Century France », dans Hermann J. Real (dir.), *The Reception of Jonathan Swift in Europe*, Londres, A&C Black, 2013 [2005], p. 12.

1735, seul le capitaine Lemuel Gulliver figure comme auteur ; la préface aux *Voyages* de Desfontaines annonce néanmoins dès la première ligne que « L'auteur de cet ouvrage est le célèbre M. SWIFT[79] » (*DF*, t. I, p. iii). Jonathan Swift avait pris la précaution de ne revendiquer la paternité de son roman que dans quelques lettres envoyées à des amis proches – il ne parle dans le reste de sa correspondance des *Voyages* que comme un récit écrit par un tiers[80]. Swift reproche également à Desfontaines ses nombreux ajouts, changements et omissions au texte original, ainsi que le ton pompeux avec lequel il s'exprime dans sa préface aux *Voyages*. Selon lui, le « bon goût » du lectorat français ne constitue pas une excuse valable à la réécriture du roman :

> Capable de corriger un mauvais livre, entreprise plus difficile, que celle d'en composer un bon, vous n'avez pas craint de donner au public la traduction d'un ouvrage, que vous assurez être plein de polissonneries, de sottises, de puérilités, etc. Nous convenons ici que le goût des nations n'est pas toujours le même. Mais nous sommes portés à croire que le bon goût est le même partout où il y a des gens d'esprit, de jugement et de savoir. […] Les mêmes vices et les mêmes folies règnent par tout, du moins, dans tous les pays civilisés de l'Europe et l'auteur qui n'écrit que pour une ville, une province, un royaume ou même un siècle, mérite si peu d'être traduit qu'il ne mérite pas d'être lu.[81]

Réception et postérité des *Voyages*

Malgré tous les reproches que peut lui faire Jonathan Swift, l'abbé Desfontaines remporte son pari, puisque sa traduction française des *Voyages de Gulliver* connaît le succès espéré. Les premières copies se vendent comme de petits muffins anglais chauds et de nombreux lecteurs partagent leurs impressions de lecture dans leur correspondance. La réussite du traducteur se constate aussi par les nombreuses imitations du récit de voyage qui verront le jour dans les années suivant la publication de la traduction parisienne.

---

[79] Soulignons aussi que le traducteur récidive lorsqu'il fait publier en 1743 une réédition du *Grand mystère* : les mentions « à Dublin, de l'imprimerie du docteur Swift » et « par l'auteur de Gulliver l'aîné » (car, comme nous le verrons, Desfontaines donne en 1742 un fils à Lemuel) sont ajoutées à la page de titre.

[80] Leander Scheir, *op. cit.*, p. 24-25.

[81] Jonathan Swift, « Lettre CCCXXXVI. Réponse de Monsieur Swift », dans *The Works of Jonathan Swift, D.D. with Notes Historical and Critical* (éd. Thomas Sheridan), vol. XII, Dublin, 1774, p. 273.

Inspiré par le roman de Swift, Marivaux compose une pièce de théâtre comique intitulée *L'Île de la Raison ou les Petits hommes*[82] (1727). La pièce ne sera représentée que quatre fois et sera si mal reçue que l'auteur finit par y ajouter une préface dans laquelle il s'excuse pour le « peu d'intérêt » de sa création, ajoutant qu'il a eu « tort de donner cette comédie au théâtre […] ; le public lui a fait justice en la condamnant[83] ». Les voyages imaginaires connaissent un nouvel essor en Europe, et la littérature française de l'époque se trouve saturée de récits ressemblant de trop près à celui du capitaine Gulliver[84]. Convaincu de pouvoir faire mieux que Swift, l'abbé Desfontaines lui-même fait travailler sa plume pour donner une suite aux *Voyages* et publie en 1730 une pseudo-traduction intitulée *Le nouveau Gulliver ou Voyage de Jean Gulliver, fils du capitaine Lemuel Gulliver*[85]. Dans une épître signée « L.D.F. », Desfontaines distingue son roman de celui de Swift en insistant sur le fait que l'œuvre ne contient « qu'une critique générale des mœurs des hommes et une morale en action ; et […] rien de ces romans qui ont coutume de gâter le cœur et quelquefois l'esprit[86] ». Cependant, l'auteur est aussitôt accusé d'avoir plagié davantage que pastiché le roman de Swift. Bien que quelques écrits inspirés par le récit de Jonathan Swift

[82] La référence aux Lilliputiens est évidente et Marivaux fait d'ailleurs un clin d'œil au roman de Swift dès le prologue : « LE MARQUIS. "La pièce que nous allons voir est sans doute tirée de Gulliver ?" ; LE CHEVALIER. "Je l'ignore. Sur quoi le présumes-tu ?" ; LE MARQUIS. "Parbleu, cela s'appelle les Petits Hommes ; et apparemment que ce sont les petits hommes du livre anglais." ; LE CHEVALIER. "Mais, il ne faut avoir vu qu'un nain pour avoir l'idée des petits hommes, sans le secours de son livre." » Voir Pierre de Marivaux, « L'île de la raison ou les Petits hommes » dans *Œuvres complètes de Marivaux* (éd. Pierre Duviquet), t. I, Paris, Charles Gosselin, 1825 [1727], p. 212.

[83] *Ibid*., p. 199.

[84] Melanie Maria Just, « The Reception of *Gulliver's Travels* in Britain and Ireland, France, and Germany », dans François Boulaire et Daniel Carey (dir.), *Les voyages de Gulliver : Mondes lointains ou mondes proches*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2002, p. 95.

[85] Au sujet de la pseudo-traduction dans *Le nouveau Gulliver*, voir Beatrijs Vanacker, « A Game of English Make-Believe: Reading Eighteenth-Century French Pseudotranslations », *Translation Studies*, vol. XI, nº 3, 2019, p. 280-297.

[86] Pierre-François Guyot Desfontaines, *Le nouveau Gulliver ou Voyage de Jean Gulliver*, t. I, Paris, La veuve Clouzier et François Le Breton, 1730, p. iii-iv.

connaissent un certain succès à leur lancement, ils seront laissés de côté au profit du livre les ayant inspirés[87].

Malgré la parution d'une traduction française des *Voyages de Gulliver* qui suit de près le style et le contenu du roman à succès de Swift des mois avant la traduction parisienne, l'histoire lui aura préféré une version plus conforme aux bienséances et au style littéraire français. Si le choix d'avoir profité du renom de Swift ait pu contribuer dans une certaine mesure à rendre son ouvrage plus attrayant que la traduction anonyme de La Haye, il est probable que ce soient surtout les choix traductifs de Desfontaines qui ont assuré la bonne réception de l'œuvre en France[88]. Il est aussi possible que le passage par les réseaux de publication officiels, rendu possible par les changements au contenu effectués par l'abbé, ait facilité la diffusion des *Voyages* auprès du lectorat français, comparativement à l'édition hollandaise clandestine. La traduction de La Haye sera à la base d'une dizaine d'éditions des *Voyages*, toutes publiées avant la fin du XVIII^e^ siècle, puis sombrera dans l'oubli. Celle proposée par Desfontaines est, pour sa part, à la base de plus de 180 éditions du roman de Swift[89].

[87] Melanie Maria Just, *op. cit*., p. 95.

[88] Au sujet de la poétique traductive de l'abbé Desfontaines (et de sa fidélité à l'égard de son original ou du goût français), se référer aux travaux de Benoit Léger, qui a contribué à défricher la production foisonnante du traducteur. Voir entre autres Benoit Léger, « Soumission et assujettissement : la fidélité chez les traducteurs et "théoriciens" de la traduction française dans la première moitié du XVIII^e^ siècle », *TTR*, vol. IX, n^o^ 2, 1996, p. 75-101.

[89] Paul-Gabriel Boucé, « Les deux premières traductions françaises des *Gulliver's Travels* », dans Annie Cointre, Alain Lautel et Annie Rivara (dir.), *La Traduction romanesque au XVIII^e^ siècle*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Traductologie », 2003, p. 80.

CHAPITRE II

LA TRADUCTRICE ANONYME

I would venture to guess that Anon, who wrote so many poems without signing them, was often a woman.[90]

Virginia Woolf

Le 17 octobre 1720, Marie-Geneviève-Charlotte Darlus naît à Paris dans une famille aisée. Fille d'un fermier général[91], elle reçoit une éducation artistique soignée, mais est autrement « restreinte aux devoirs d'une femme dans l'intérieur de son ménage[92] » et n'apprendra à lire et à écrire qu'à l'âge de huit ans :

> Je me rappelle que je disais souvent que mon père croyait sans doute que je deviendrais muette, puisqu'il ne me faisait apprendre que des arts propres aux muets. Il ne me donnait en effet aucun livre à lire, pas même des ouvrages de piété, quoiqu'il eût beaucoup de religion, et j'étais d'une ignorance incroyable.[93]

[90] « Je supposerais même qu'Anonyme, qui a écrit tant de poèmes sans les signer, était souvent une femme. » (Nous traduisons.) Virginia Woolf, *A Room of One's Own* (éd. David Bradshaw et Stuart N. Clarke), Chichester, Wiley Blackwell, 2015 [1929], p. 36-37.

[91] André-Guillaume Darlus (1683-1747) épouse en 1719 Françoise-Geneviève Gaudicher (1688-1725), fille de notaire. Sous l'Ancien Régime, les fermiers généraux administrent les revenus du roi. Bien qu'ils soient le plus souvent issus d'un milieu bourgeois, leur métier peut être une porte d'entrée dans la noblesse de robe.

[92] Pierre-Henri-Hippolyte Bodard, *Cours de botanique médicale comparée*, Paris, Méquignon l'aîné, 1810, p. xxviii. Ce botaniste est le neveu de Madame d'Arconville.

[93] Elle précise dans ses *Pensées, réflexions et mémoires* (1760) ce qui lui a servi de motivation : « [les vers] que je composais avaient pour objet de louer mon père et de lui exprimer ma tendresse, car je l'aimais beaucoup ; je mettais mes vers sous sa serviette, il les trouvait en se mettant à table et les lisait avec plaisir, ce qui m'encourageait à lui en adresser souvent ». Voir Geneviève Thiroux d'Arconville, « Sur moi », dans *Madame d'Arconville, moraliste et chimiste au siècle des Lumières* (éd. Marc André Bernier et Marie-Laure Girou Swiderski), Oxford, Voltaire Foundation, 2016 [1760], p. 46.

À l'âge de 14 ans, elle est donnée en mariage à Louis-Lazare Thiroux d'Arconville, un conseiller au Parlement de Paris qui est de huit ans son aîné. Madame d'Arconville se passionne pour le théâtre et l'opéra, et tient salon jusqu'à ce qu'elle contracte la variole, affection qui la laisse avec le visage marqué de cicatrices. Âgée de 23 ans, elle se retire de la vie mondaine et se consacre à parfaire son éducation. En plus de s'adonner à l'apprentissage de l'anglais et de l'italien, elle fait appel à des professeurs particuliers qui l'initieront à l'histoire naturelle, l'anatomie, la chimie, et la physique, et voue la majeure partie de son temps libre à la botanique[94].

On estime que Madame d'Arconville publie de son vivant une trentaine de textes, des originaux et des traductions, tous sous le couvert de l'anonymat. Elle propose entre autres genres des romans, des contes, des poèmes, des ouvrages scientifiques et des essais sur divers sujets. Sa production écrite est interrompue par la Révolution, qui la contraint à vendre sa maison en banlieue de Paris (elle y avait fondé un hospice où les blessés étaient soignés à ses frais) et tenter de fuir la France. Elle est emprisonnée pendant un an, au cours duquel son fils aîné, Louis Thiroux de Crosne, le dernier lieutenant général de police de Paris, meurt guillotiné sous la Terreur. Septuagénaire, Madame d'Arconville reprend la plume en 1801 à la demande de sa petite nièce et écrit jusqu'à sa mort, le 23 décembre 1805. Le bibliographe Antoine-Alexandre Barbier, qui tentera de consigner l'ensemble des ouvrages de Madame d'Arconville dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (1806-1809), écrira à son propos qu'elle est l'« une des femmes les plus instruites et les plus modestes du XVIII^{e} siècle. Ses nombreuses productions

[94] Marie-Laure Girou Swiderski, « Écrire à tout prix : la Présidente Thiroux d'Arconville, polygraphe (1720-1805) », *Perspectives*, http://aix1.uottawa.ca/~margirou/Perspectives/XVIIIe/arconvil.htm.

obtinrent, de son vivant, beaucoup de lecteurs, par leur seul mérite […], elle mérite d'occuper un rang distingué parmi les femmes célèbres de son siècle[95] ».

Nous allons étudier les traductions que propose Madame d'Arconville de trois ouvrages scientifiques – *The Anatomy of Human Bones* (1726) d'Alexander Monro père ; les *Chemical Lessons* (1734) de Peter Shaw ; et *The Elaboratory Laid Open* (1758) de Robert Dossie – en abordant aussi quelques écrits originaux de la traductrice, ainsi que les ouvrages d'une autre femme de science, Émilie du Châtelet. Nous verrons que le sexe de Madame d'Arconville la contraint à publier anonymement afin d'assurer la lecture respectueuse de ses ouvrages et la libre circulation de ses idées à une époque où une véritable carrière dans le domaine des sciences est encore inaccessible aux femmes.

Les traductions de Madame d'Arconville

Les premières contributions scientifiques de Madame d'Arconville apparaissent à une époque qui marque un tournant dans le développement de la chimie en tant que discipline scientifique. Avant la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, il n'existe pas de distinction nette entre ce que nous qualifierions aujourd'hui de « littérature » et de « science ». Les bestiaires du Moyen Âge allient enseignement zoologique et morale chrétienne ; la poésie scientifique de la Renaissance française met en vers les savoirs naturels et cosmologiques[96] ; et le XVII^e^ siècle voit la parution d'essais tels que le *Discours de la méthode* (1637) de Descartes, qui combine entre autres physique, médecine, philosophie et morale, et connaît un pullulement d'ouvrages alliant vulgarisation scientifique et forme romanesque, comme les *Entretiens sur la pluralité des*

[95] Antoine-Alexandre Barbier, *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, t. I, Paris, Rey et Gravier, 1820, p. 39-40. Cette biographie de Madame d'Arconville s'appuie sur le discours préliminaire de Bodard, cité à la note 92.

[96] Voir par exemple *Les Hymnes* (1555-1556) de Ronsard ou *La Semaine* (1578) de du Bartas.

mondes (1686) de Fontenelle. Madame d'Arconville produit ses premiers ouvrages sur la chimie une vingtaine d'années avant qu'Antoine de Lavoisier ne contribue à jeter les premières bases de la nomenclature chimique moderne. Les écrits de Madame d'Arconville conservent des traces de l'alchimie, domaine dont la chimie moderne s'émancipe progressivement (on trouve, par exemple, dans ses travaux des termes qui ne reflètent pas la réalité des substances qu'ils définissent, comme les « cristaux de Lune » ou la « pierre infernale »[97], termes qui désignaient alors le nitrate d'argent). Ses traductions sont toutefois empreintes d'une rigueur scientifique en avance sur son temps. Loin de se contenter d'une simple transposition en français des écrits de ses contemporains, Madame d'Arconville s'assure que les résultats des expériences qu'elle évoque sont reproduisibles, et présente à son lecteur des méthodes expérimentales et des ingrédients alternatifs, ainsi que les différences observées entre ses propres conclusions et celles de ses auteurs.

En 1759, Madame d'Arconville publie une traduction de *The Elaboratory Laid Open* (1758), un ouvrage de pharmacie du chimiste Robert Dossie. Dans son « Avertissement du traducteur », placé au début de l'ouvrage, elle explique avoir apporté plusieurs changements au texte original :

> Il s'était aussi glissé plusieurs fautes dans l'impression anglaise qui n'étaient point marquées dans l'errata, et dont quelques-unes étaient assez importantes, puisqu'elles regardaient les quantités des ingrédients prescrits. Quand l'erreur était de la dernière évidence, on l'a simplement corrigée, mais dès qu'il y a eu seulement une ombre de doute, on a indiqué la correction au bas de la page.[98]

La traductrice reproche à Dossie son style « très négligé[99] » et juge « essentiel de dire les choses nécessaires et importantes, plutôt que de faire un livre élégant et bien arrangé[100] ». Plutôt que

[97] Peter Shaw, *Leçons de chimie, propres à perfectionner la physique, le commerce et les arts* (trad. Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville), Paris, Jean Thomas Hérissant, 1759, p. xxvii.
[98] Robert Dossie, *Les secrets et les fraudes de la Chimie et de la Pharmacie modernes dévoilés* (trad. Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville), La Haye, Pierre Gosse Junior, 1759, p. i-ii.
[99] *Ibid.,* p. i.
[100] *Ibid.,* p. xii.

d'embellir le texte, elle substitue à l'indice alphabétique de l'édition originale une table des matières pour permettre au lecteur de retrouver plus facilement les remèdes détaillés dans l'ouvrage. Madame d'Arconville précise aussi qu'elle s'est adonnée à la traduction du texte de Dossie pour en transmettre les savoirs à toute personne souhaitant en aider une autre à guérir, et ce, à un prix raisonnable. Ayant elle-même « eu l'occasion de [s]'appliquer également à la théorie et à la pratique[101] », Madame d'Arconville se permet d'effectuer un travail de vulgarisation scientifique par sa traduction et propose des alternatives aux remèdes présentés dans l'ouvrage.

Plus tard la même année, Madame d'Arconville publie son *Traité d'ostéologie*, une traduction de l'ouvrage *The Anatomy of Human Bones* (1726) du chirurgien et professeur d'anatomie écossais Alexander Monro père. Elle ajoute au texte original 62 planches, gravées à partir de ses propres croquis, qui représentent le squelette humain à différentes étapes de sa croissance, de fœtus à l'âge adulte[102]. Il s'agit d'un des premiers ouvrages publiés à représenter des squelettes féminins et le premier à contenir des illustrations de squelettes réalisées par une femme[103]. Les traductions de Madame d'Arconville témoignent d'un souci pour l'exactitude scientifique et la pédagogie. Bien qu'elle soit toujours respectueuse du texte original, elle n'hésite pas à augmenter la lisibilité des ouvrages scientifiques qu'elle traduit en leur ajoutant divers tableaux et illustrations[104], et à les enrichir par l'ajout de notes contenant des précisions ou ses propres conclusions[105].

[101] *Ibid*., p. v.
[102] Élisabeth Bardez, *op. cit*., p. 261.
[103] Alison Martin et Alexis Wolf, *The Palgrave Handbook of Women in Science since 1660* (éd. Claire Jones), Londres, Palgrave Macmillan, 2021, p. 57.
[104] *Idem*.
[105] Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *op. cit.,* p. 75.

Sept ans plus tard, en 1766, Madame d'Arconville publie les *Leçons de chimie, propres à perfectionner la physique, le commerce et les arts*, une traduction réalisée à partir de conférences données entre 1731 et 1733 par Peter Shaw, premier médecin du roi Georges II[106]. Elle fait précéder le texte original d'un « discours préliminaire du traducteur » de 94 pages, qui présente entre autres les origines de la chimie, son développement, et son importance pour la médecine et la pharmacie modernes, ainsi que certains éléments et substances qui figurent dans l'ouvrage et leurs propriétés[107]. La traductrice considérera toujours ce « Discours préliminaire du traducteur » comme le plus important travail qu'elle ait jamais réalisé[108].

Les travaux originaux de Madame d'Arconville

Le succès que connaissent les *Leçons de chimie* mènera Madame d'Arconville à publier plus tard la même année un premier ouvrage scientifique original réalisé à partir de ses propres expériences, intitulé *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction* (1766). L'ouvrage est publié à Paris, avec approbation et privilège ; cependant, Madame d'Arconville ne renonce pas tout à fait à l'anonymat : elle signe son essai « par le traducteur des *Leçons de chimie* de M. Shaw, premier médecin du roi d'Angleterre[109] ». Madame d'Arconville réfute dans son ouvrage les conclusions d'autres scientifiques s'étant intéressés à la putréfaction, dont Herman Boerhaave (1668-1738), botaniste et médecin néerlandais, et surtout John Pringle (1707-1782), médecin écossais pionnier de la médecine militaire. Elle contredit Boerhaave, qui ne voyait pas la putréfaction comme une

[106] Les *Chemical Lectures* sont d'abord publiées à Londres en 1734 et rééditées en 1755 avant d'être traduites par Madame d'Arconville.

[107] Peter Shaw, *Leçons de chimie, propres à perfectionner la physique, le commerce et les arts* (trad. Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville), Paris, Jean Thomas Hérissant, 1759, p. i-xciv.

[108] Julie Chandler Hayes, « Published Works, 1756-1783 », dans Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Selected Philosophical, Scientific, and Autobiographical Writings* (éd. et trad. Julie Chandler Hayes), Toronto, Iter Press, p. 30.

[109] Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction*, Paris, Didot le jeune, 1766.

étape de la fermentation et la croyait limitée au règne animal[110], et estime que Pringle n'a pas suffisamment reproduit ses expériences pour que ses travaux soient fiables. Alors que les reproches faits dans la préface sont toujours accompagnés de formules atténuantes telles que « si ce n'était pas une espèce de blasphème d'avancer que cet homme célèbre a pu se tromper, j'oserais répéter […][111] », le ton de Madame d'Arconville se fait plus incisif dans le corps du texte et dans ses notes : « M. Pringle prétend cependant […][112] » ; « […] semble prouver encore que M. Pringle s'est trompé[113] » ; « […] quoique M. Pringle assure le contraire[114] » ; etc. Ce n'est pas pour rien qu'on dira que le style de Madame d'Arconville « avait de la barbe[115] ».

Bien qu'elle soit aujourd'hui célébrée pour ses travaux sur la putréfaction et pour son rôle de femme pionnière en science, Madame d'Arconville déplore de son vivant la modestie de ses propres conclusions et donne raison à ses contemporains masculins[116]. Bien qu'elle soit débattue[117], l'existence des microorganismes n'est pas encore démontrée au moment où Madame d'Arconville publie son *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction*[118] ; c'est pourquoi la scientifique peine à expliquer certains de ses résultats, qu'elle attribue finalement « au contact de

[110] Selon Madame d'Arconville, Boerhaave « n'attribue de fermentation proprement dite qu'aux végétaux […]. Il exclut la putréfaction de ce genre [le genre végétal], ne la regardant point comme une véritable fermentation ». Voir *ibid*., p. xiv.

[111] *Ibid*., p. xiv.

[112] *Ibid*., p. 91.

[113] *Ibid*., p. 93.

[114] *Ibid*., p. 185.

[115] Madame de Blot, citée par Diderot dans sa critique de la *Vie du Cardinal d'Ossat* (1771), ouvrage composé par Madame d'Arconville. Voir Denis Diderot, « Vie du Cardinal d'Ossat », dans *Œuvres complètes de Diderot* (éd. Jules Assézat), t. IX, Paris, Garnier frères, 1875, p. 455.

[116] Élisabeth Bardez, *op. cit*., p. 262.

[117] Dans *De Contagione et Contagiosis Morbis* (1546), le médecin vénitien Girolamo Fracastoro pose l'hypothèse que les maladies infectieuses seraient transmissibles par de petits organismes vivants (les « *seminaria contigionis* »). En l'absence d'instruments optiques suffisamment performants pour valider l'existence de ces microorganismes, cette hypothèse demeure purement théorique et se heurte à la théorie aristotélicienne de la génération spontanée. Voir Jean-Pierre Dedet, « Des miasmes aux microbes : préhistoire de la microbiologie », dans *La microbiologie, de ses origines aux maladies émergentes*, Paris, Dunod, 2007, p. 1-12.

[118] Il faudra attendre la seconde moitié du XIX^e^ siècle pour les premiers travaux sur les bactéries.

l'air extérieur[119] ». Cependant, ses efforts destinés à isoler les matières dont elle étudie la putréfaction de cet air extérieur portent fruit, puisque la matière est ainsi isolée des microorganismes responsables de la décomposition[120]. Loin d'être satisfaite de ses conclusions, elle s'incline à la fin de son ouvrage devant la théorie d'un de ses contemporains : « Le système de M. Macbride[121] expliquant le procédé de la nature sur cet objet de la manière la plus simple, la plus uniforme et la plus évidente, doit avoir l'avantage sur le mien, et je le lui cède sans jalousie.[122] » Toutefois, la théorie de Macbride est rapidement réfutée, et les conclusions de Madame d'Arconville ressemblent de beaucoup plus près à ce qu'affirmeront plus tard Louis Pasteur et Joseph Lister dans leurs travaux sur les microorganismes vivants[123].

Madame Thiroux d'Arconville ne se décrira jamais comme chimiste ou femme de science, et ayant « coutume de se déprécier vis-à-vis des savants masculins, se range parmi les "simples historiens de la nature"[124] ». Elle a toujours hésité à publier ses ouvrages, de peur de déranger le lectorat avec des idées qui ne mériteraient pas d'être mises sur papier, et laisse à sa mort plusieurs textes inachevés[125]. Nous savons qu'une partie de son œuvre a été perdue après la Révolution et que la traductrice tombe dans l'oubli au début du XIX^e^ siècle[126]. Nous ne pouvons que nous demander si les choses auraient été différentes si elle ne s'était pas laissé limiter par autant d'hésitations devant la pertinence de ses travaux. Madame d'Arconville écrit au sujet des femmes :

---

[119] Madame d'Arconville, citée dans Élisabeth Bardez, *op. cit*., p. 262.

[120] Élisabeth Bardez souligne que « Mme d'Arconville voit juste […]. À la lumière des connaissances d'aujourd'hui, seul le mot "air" pourrait être omis, les bactéries saprophytes étant le plus souvent anaérobies. » Élisabeth Bardez, *op. cit*., p. 262.

[121] David Macbride (1726-1778) est un chimiste irlandais et un chirurgien dans la marine britannique. Ses travaux se concentrent sur le traitement du scorbut.

[122] Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction*, p. 547.

[123] Élisabeth Bardez, *op. cit*., p. 262.

[124] *Idem*.

[125] Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Selected Writings*, p. 6-7.

[126] *Ibid*., p. 7.

> Sont-elles galantes ? On les méprise. Sont-elles intrigantes ? On les redoute. Affichent-elles la science ou le bel esprit ? Si leurs ouvrages sont mauvais, on les siffle ; s'ils sont bons, on les leur ôte, et il ne leur reste que le ridicule de s'en être dit les auteurs.[127]

Aujourd'hui, ces mots nous semblent prophétiques. Un des discours de Madame d'Arconville, prononcé devant l'Académie des Sciences de Prusse, sera attribué à Frédéric II[128], et deux de ses essais, *De l'amitié* (1761) et *Des passions* (1764), seront attribués à Diderot[129]. Semblablement, Émilie du Châtelet, femme de lettres et de sciences du siècle des Lumières dont la production écrite précède de quelques années celle de Madame d'Arconville, verra sa traduction des *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica* (1687) de Newton longtemps attribuée à Voltaire[130], et ce, en dépit des préfaces de l'éditeur et de Voltaire lui-même, qui accompagnent toutes deux la traduction française. Dans la sienne, Voltaire ne manque pas de souligner l'importance de ce qu'une femme ait réalisé cette traduction scientifique :

> Cette traduction que les plus savants hommes de France devaient faire et que les autres doivent étudier, une femme l'a entreprise et achevée à l'étonnement et à la gloire de son pays. Gabrielle-Émilie de Breteuil, marquise du Châtelet, est l'auteur de cette traduction, devenue nécessaire à tous ceux qui voudront acquérir ces profondes connaissances, dont le monde est redevable au grand Newton. C'eût été beaucoup pour une femme de savoir la géométrie ordinaire, qui n'est même pas une introduction aux vérités sublimes contenues dans cet ouvrage immortel. […] On a vu deux prodiges : l'un, que Newton ait fait cet ouvrage ; l'autre, qu'une dame l'ait traduit et l'ait éclairci.[131]

Devant les difficultés que rencontrent les femmes lorsqu'elles souhaitent faire publier des ouvrages scientifiques originaux, la traduction devient une porte d'entrée dans les milieux scientifiques du XVIII^e^ siècle. Les traductrices peuvent véhiculer leurs propres idées en s'appuyant sur les travaux

---

[127] Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Pensées et Réflexions morales sur divers sujets. Par l'Auteur du Traité de l'Amitié et de celui des Passions*, Paris, Lacombe libraire, 1766 [1760], p. 83-84.

[128] Louis Cario et Charles Régismanet, *La pensée française : anthologie des auteurs de maximes du XVI^e^ siècle à nos jours*, Paris, Mercure de France, 1921, p. 144.

[129] Voir, par exemple, Denis Diderot, *Les œuvres morales de M. Diderot*, t. II, Francfort, Compagnie des libraires associés, 1770.

[130] Alison Martin et Alexis Wolf, *op. cit.*, p. 56-57.

[131] Voltaire, « Préface historique », dans Isaac Newton, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* (trad. Émilie du Châtelet), t. I, Paris, Desaint et Saillant, Lambert, 1759, p. v. L'« avertissement de l'éditeur » rassure le lecteur : « À l'égard de la confiance que le public doit avoir dans cette traduction, il suffit de dire qu'elle a été faite par feue Madame la marquise du Châtelet et qu'elle a été revue par M. Clairaut ». Voir *op. cit.*, p. ii.

d'auteurs masculins. Émilie du Châtelet ajoute à la suite des *Principia* de Newton un supplément qui est aujourd'hui reconnu pour avoir largement facilité la diffusion et l'acceptation des principes newtoniens en Europe[132]. Cette stratégie est reprise, comme nous l'avons vu plus haut, par Madame d'Arconville, qui profite de divers éléments paratextuels (avertissements, préfaces, notes « du traducteur », etc.) pour présenter au lecteur ses propres expériences et ses propres conclusions, parfois en contredisant les auteurs qu'elle traduit ou les références citées par ces auteurs.

Les contributions scientifiques d'Émilie du Châtelet

Gabrielle Émilie Le Tonnelier de Breteuil, alors dénommée la « mademoiselle de Preuilly », naît à Paris le 17 décembre 1706[133] dans une famille appartenant à la grande noblesse de robe. Son père, qui est officier à la cour de Louis XIV et proche du pouvoir royal, organise un cercle littéraire où Émilie a l'occasion de côtoyer régulièrement des poètes et des savants. Le baron de Breteuil lui assure une éducation semblable à celle de ses frères :

> Aucune connaissance ne lui fut interdite, aucune contrainte ne pesa sur elle à cause de son sexe. En ce temps où l'éducation des filles était si négligée, et se limitait la plupart du temps à un peu d'écriture, de lecture, quelques bribes d'histoire et aux arts d'agrément, Émilie fit des études approfondies dont beaucoup d'hommes du monde ne pouvaient même pas se targuer.[134]

[132] Alison Martin et Alexis Wolf, *op. cit.*, p. 57.

[133] Bon nombre des renseignements dont nous disposons sur la vie de la marquise du Châtelet nous sont parvenus grâce à Voltaire et grâce à l'intérêt dont témoignent les chercheurs pour la vie du philosophe. La marquise de Créquy, cousine d'Émilie du Châtelet, affirme que celle-ci serait plutôt née en 1702, mais il est difficile de la croire sur parole avec ce ton acrimonieux : « Son ami Voltaire a fait imprimer qu'elle était née en 1706, à dessein de la rajeunir de quatre ans, mais elle était née le 17 décembre 1702, ce qu'il est aisé de vérifier à la sacristie de Saint-Roch. C'était […] une merveille de force ainsi qu'un prodige de gaucherie ; elle avait des pieds terribles et des mains formidables ; elle avait déjà la peau comme une râpe à muscade ; enfin la belle Emilie n'était qu'un vilain cent-suisse ; et pour avoir souffert que Voltaire osât parler de sa beauté, il fallait assurément que l'algèbre et la géométrie l'eussent fait devenir folle. » Voir Renée-Caroline-Victoire de Froullay de Tessé, marquise de Créquy, *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*, t. I, Paris, Garnier frères, 1873, p. 97.

[134] Élisabeth Badinter, *Émilie, Émilie : l'ambition féminine au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Le Livre de Poche », 1983, p. 67.

À 12 ans, Émilie connaît le grec, le latin, l'anglais, l'allemand et l'italien. Elle sait monter à cheval, pratique l'escrime, et reçoit des précepteurs privés qui lui donnent des cours de chant, de danse et de théâtre. Elle démontre toutefois un intérêt particulier pour les mathématiques et les sciences, dont elle sera instruite par Fontenelle, secrétaire perpétuel à l'Académie royale des Sciences et ami de la famille. Elle épouse en 1725 le marquis Florent-Claude du Châtelet, militaire avec qui elle aura trois enfants. La nouvelle situation conjugale de la marquise du Châtelet ne l'empêche en rien de poursuivre ses intérêts scientifiques : elle fréquente notamment Maupertuis et Clairaut, qui encourageront ses études mathématiques. À partir de 1734, la marquise du Châtelet accueille Voltaire dans son château de Cirey, en Champagne. Devenu son amant, le philosophe lui fait découvrir les travaux d'Isaac Newton[135], en plus de faire rénover à ses frais le château et d'acheter le matériel nécessaire pour mettre sur pied « un assez beau cabinet de physique[136] ». Émilie du Châtelet et Voltaire sont unis pendant quinze ans par le même appétit intellectuel et travaillent ensemble sur plusieurs projets. Bien que tous deux finissent par trouver d'autres amants, ils demeurent toujours des compagnons de vie. En 1748, Émilie du Châtelet s'éprend du marquis de Saint-Lambert, dont elle tombe enceinte à l'âge de 42 ans. Elle donne naissance à une fille et décède des suites de l'accouchement le 10 septembre 1749, entourée du chevalier, de son ami Voltaire et de son époux – la petite Adélaïde meurt avant d'atteindre ses deux ans.

Bien que limitée, la production écrite d'Émilie du Châtelet aura un grand retentissement sur le monde scientifique de son époque. En 1738, elle participe au prix de l'Académie royale des

[135] Les idées de Newton sont alors peu connues en France. Si les *Principia* sont bien accueillis en Grande-Bretagne dès 1687, et à nouveau lors des rééditions subséquentes, ils se heurtent à la théorie cartésienne des tourbillons sur le continent européen.

[136] Émilie du Châtelet, « À M. de Maupertuis [le 11 décembre 1737] », dans *Lettres de la Mse du Châtelet* (éd. Eugène Asse), Paris, Georges Charpentier, 1878, p. 175.

Sciences sur la nature du feu et sa propagation, mais puisque Voltaire concourt lui aussi, elle se sent obligée de rédiger sa *Dissertation sur la nature et la propagation du feu* en cachette :

> Je n'ai pu faire aucune expérience, parce que je travaillais à l'insu de M. de Voltaire, et que je n'aurais pu les lui cacher […] ; je ne pouvais travailler que la nuit et j'étais toute neuve dans ces matières. […] Je ne dis point à M. de Voltaire, parce que je ne voulus point rougir à ses yeux d'une entreprise que j'avais peur qui lui déplût ; de plus, je combattais presque toutes ses idées dans mon ouvrage.[137]

Le prix est finalement décerné au mathématicien suisse Leonhard Euler ; toutefois, la dissertation de la marquise (soumise anonymement, comme l'exige le règlement du concours) devient le premier texte composé par une femme à être publié par l'Académie royale des Sciences[138].

En 1740, Émilie du Châtelet publie ses *Institutions de physique*, ouvrage dans lequel elle tente de concilier les travaux de Newton et ceux de Leibniz. Johann Samuel König, son professeur de mathématiques qui lui fait découvrir les travaux de Leibniz sur la « force vive »[139], profite de l'anonymat de l'écrivaine pour affirmer publiquement qu'il est l'auteur de l'ouvrage : la marquise du Châtelet aurait copié ses notes avant de les envoyer chez l'imprimeur parisien[140]. La publication de cet ouvrage entraîne Émilie du Châtelet dans une polémique sur la question des forces vives avec Jean-Jacques Dortous de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Vers la fin de son ouvrage, elle s'oppose aux idées exposées par Dortous de Mairan dans un mémoire déposé

---

[137] Émilie du Châtelet, « À M. de Maupertuis [le 21 juin 1738] », dans *Lettres de la Mse du Châtelet* (éd. Eugène Asse), p. 212.

[138] L'ouvrage est publié pour la première fois en 1739, parmi d'autres dissertations retenues par l'Académie, avant d'être réédité pour une publication à part en 1744. Voir Émilie du Châtelet, « Dissertation sur la nature et la propagation du feu », dans *Pièces qui ont remporté le prix de l'Académie royale des Sciences en MDCCXXXVIII*, Paris, Imprimerie royale, 1739, p. 85-168.

[139] Cette notion, qui a plus tard été étudiée par Jean et Daniel Bernoulli, s'apparente à ce que nous appelons aujourd'hui « énergie cinétique ». Les travaux de Leibniz se heurtent toutefois à l'opposition des cartésiens.

[140] Londa Schiebinger, *The Mind Has No Sex? Women in the Origins of Modern Science*, Cambridge, Harvard University Press, 1989, p. 63. Nous soulignons au passage qu'il ne s'agit pas de la seule controverse de ce type à impliquer König. En 1751, le mathématicien accuse Maupertuis (alors président de l'Académie des Sciences de Berlin) d'avoir plagié Leibniz, sans toutefois fournir de preuve. Voir Ronald Calinger, « Euler's "Letters to a Princess of Germany" As an Expression of His Mature Scientific Outlook », *Archive for History of Exact Sciences*, vol. XV, nº 3, 1976, p. 211-233.

à l'Académie en 1728[141] et donne raison aux leibniziens. Fervent cartésien, le futur successeur de Fontenelle répond à la marquise par une lettre de 34 pages au ton hautain dans laquelle il lui reproche d'avoir mal lu ou mal interprété ses travaux[142] :

> [Mairan] se montra peu désireux que l'on apprît qu'il était entré en discussion avec une femme sur des faits de haute science. Il répliqua par une brochure assez dédaigneuse, où il eut même le mauvais goût, comme s'il voulait se disculper de cette condescendance, d'ajouter que derrière Mme du Châtelet se cachait un écrivain plus compétent.[143]

Émilie du Châtelet répond à son tour dans une lettre – d'*exactement* 34 pages – qui reprend le ton du secrétaire de l'Académie[144]. Maupertuis écrit quelques mois plus tard au sujet de la querelle : « Voilà Madame du Châtelet au comble de ses vœux […]. Elle a raison pour le fond et pour la forme[145] ». Une première édition avec le nom de la véritable auteure indiqué sur la page de couverture voit le jour à Amsterdam, en 1742.

La traduction complète des *Principia* proposée par Émilie du Châtelet ne sera publiée qu'à titre posthume, en 1759. Le second tome de l'édition originale comprend un supplément de 286 pages dans lequel la traductrice approfondit et nuance la pensée de son auteur[146]. La première partie de cet ajout, intitulée « Exposition abrégée du Système du Monde », est dépourvue de tout

---

[141] Émilie du Châtelet, *Institutions de physique* (éd. Eugène Asse), Paris, Prault fils, 1740, p. 428-433.

[142] Dortous de Mairan, Jean-Jacques, *Lettre de M. de Mairan à Madame la marquise du Châtelet sur la question des forces vives*, Paris, s. éd., 1741. Bien qu'elle affiche toutes les expressions de politesse requises, cette lettre regorge de formules condescendantes ou de mauvaise foi : « Comment pourrais-je penser en effet que ce soit dans une lecture attentive et désintéressée que vous ayez découvert cette prétendue faute de calcul […] ? Lisez, je vous supplie, Madame, et relisez […] » (p. 8-9) ; « Je ne comprends rien à ce que vous dites, Madame » (p. 10) ; « […], comme je l'ai encore dit et redit dans cette dissertation que vous ne voulez jamais me faire l'honneur de consulter, quoique vous ayez bien voulu me faire celui de la critiquer » (p. 27) ; « Vous êtes trop éclairée, Madame, pour convenir jamais […] » (p. 35) ; etc.

[143] André Maurel, *La Marquise du Châtelet, amie de Voltaire*, Paris, Hachette, 1930, p. 93.

[144] Émilie du Châtelet, *Réponse de Madame la marquise du Châtelet à la lettre que M. de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, lui a écrite*, Bruxelles, Foppens, 1741.

[145] Pierre Louis Moreau de Maupertuis, « Lettre de Maupertuis [le 28 juin 1741] », dans Francesco Algarotti, *Opere*, t. XVI, Venise, Carlo Palese, 1794, p. 191.

[146] Émilie du Châtelet, « Exposition abrégée du Système du Monde » et « Solution analytique des principaux problèmes qui concernent le Système du Monde », dans Isaac Newton, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* (trad. Émilie du Châtelet), t. II, Paris, Desaint et Saillant, Lambert, 1759, p. 1-116 et p. 117-286. (La numérotation des pages est réinitialisée dans le second tome après la page 180, qui marque la fin du texte de Newton.)

calcul mathématique. Elle décrit le Système du Monde de Newton ainsi que les phénomènes astronomiques importants des *Principia*, en tissant des liens avec d'autres travaux qui sont sans doute plus familiers pour le lecteur. Émilie du Châtelet y présente l'évolution de la pensée scientifique depuis l'époque où « on a commencé par croire que la Terre était plate et qu'elle était le centre autour duquel tournaient tous les corps célestes[147] » à celle où Newton comprend que ni la Terre ni notre Soleil n'occupent une place spéciale dans l'univers, en évoquant notamment les travaux de Copernic, de Galilée, de Kepler, de Descartes et de Halley[148]. La seconde partie, « Solution analytique des principaux problèmes qui concernent le Système du Monde », se concentre sur l'aspect mathématique des travaux de Newton. La traductrice utilise des équations de calcul différentiel leibnizien pour illustrer les démonstrations de Newton sur la trajectoire des corps célestes, l'attraction gravitationnelle, la réfraction de la lumière, la forme de la Terre, etc. L'ouvrage reçoit l'approbation de la censure, est imprimé à Paris avec privilège et sera largement diffusé au-delà des frontières françaises.

Émilie du Châtelet figure dans l'édition de 1746 de la « Décade d'Augsbourg[149] » (1741-1755), publication qui présente chaque année dix portraits de figures s'étant démarquées par leur implication dans un milieu intellectuel. Elle compte parmi les quatre seuls savants français retenus par cette initiative[150]. Elle devient membre la même année de l'Académie de Bologne. Cependant, malgré la reconnaissance dont ses travaux jouissent, malgré son appartenance à la noblesse, et

[147] Émilie du Châtelet, « Exposition abrégée du Système du Monde », dans Isaac Newton, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* (trad. Émilie du Châtelet), t. II, Paris, Desaint et Saillant, Lambert, 1759, p. 1. (À noter que la numérotation des pages est réinitialisée dans le second tome après la page 180, qui marque la fin du texte de Newton.)

[148] *Ibid*., p. 2-116.

[149] Ce projet, publié simultanément en allemand et en latin, s'intitule *Bilder-Sal heutiges Tages lebender, und durch Gelahrheit berühmter Schrifftsteller* ou *Pinacotheca Scriptorum Nostra Aetate Literis Illustrium* (en français, « Galerie de portraits d'écrivains vivants, célèbres pour leurs enseignements » ; nous traduisons).

[150] Floris Solleveld, « The Republic of Letters Mapping the Republic of Letters: Jacob Brucker's Pinacotheca (1741–1755) and Its Antecedents », dans *Memory and Identity in the Learned World*, Koen Scholten, Dirk van Miert et Karl A. E. Enenkel (dir.), Boston, Brill, 2022, p. 156-196.

malgré son parcours éducatif exceptionnel (permis par le soutien indéfectible de ses parents), Émilie du Châtelet se verra toujours refuser l'adhésion comme membre par les institutions savantes de sa France natale en raison de son sexe[151].

Les femmes à la périphérie des milieux scientifiques

En l'absence d'un programme pris en charge par l'État à l'échelle nationale, l'accès à l'éducation est profondément inégalitaire (du point de vue du genre, mais aussi des ressources financières de la famille et de la région habitée)[152]. Il serait trompeur d'affirmer que les filles et les femmes étaient systématiquement privées d'éducation ou qu'elles n'étaient pas encouragées à s'instruire ; cependant, on juge qu'elles ne requièrent pas les mêmes connaissances que leurs contemporains masculins. Rousseau écrit dans son *Émile ou de l'éducation* (1762), traité sur l'importance de l'éducation qui a beaucoup circulé au moment de sa parution, au sujet de la femme à marier :

> [L'homme en] fera-t-il un véritable automate ? Non, sans doute ; ainsi ne l'a pas dit la nature, qui donne aux femmes un esprit si agréable et si délié ; au contraire, elle veut qu'elles pensent, qu'elles jugent, qu'elles aiment, qu'elles connaissent, qu'elles cultivent leur esprit comme leur figure ; […]. elles doivent apprendre beaucoup de choses, mais seulement celles qu'il leur convient de savoir.[153]

Malgré l'implication des femmes dans les évènements de la Révolution française (car c'est bien un rassemblement de femmes qui affronte la garde royale à Versailles le 6 octobre 1789), l'entrée des femmes en politique est refusée sous prétexte de leurs propres intérêts. Contributeur à la

[151] Encore en 1910, Marie Skłodowska-Curie, alors détentrice du premier de ses deux Prix Nobel, doit essuyer un refus de l'Académie des Sciences, qui juge qu'« une candidature féminine n'était pas recevable ». Il faudra attendre à 1979 pour qu'une femme, la mathématicienne Yvonne Choquet-Bruhat, soit élue membre de l'institution. Voir Henri Leridon, « Démographie d'une académie. L'Académie des Sciences (Institut de France) de 1666 à 2030. », dans *Population*, vol. LIX, nº 1, 2004, p. 93.

[152] Encore au XIXe siècle, les initiatives mises en place par l'administration française pour répondre aux inégalités et offrir une éducation de base aux habitants des communautés éloignées des grandes villes ne concernent que les jeunes garçons. Voir à ce sujet Pierre Merle, *La ségrégation scolaire*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 2012, p. 7-20.

[153] Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, t. V, Paris, J. Bry l'aîné, 1857 [1762], p. 285.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Talleyrand affirme dans un rapport sur l'instruction publique que « les femmes n'auront jamais intérêt à changer la délégation qu'elles ont reçue […] ; le bonheur commun, surtout celui des femmes, demande qu'elles n'aspirent point à l'exercice des droits et des fonctions politiques[154] ».

Tout au long du XVIII^e siècle, l'appartenance à la plupart des institutions savantes est exclusive aux hommes. Si l'Académie royale de la Peinture et de la Sculpture admet quelques femmes parmi ses membres dans la seconde moitié du XVII^e siècle, elle fait marche arrière en 1706 et n'ouvre plus ses portes qu'aux hommes[155] (même si quelques artistes étrangères arrivent à s'y faire élire en dépit du règlement général amendé). En outre, l'éducation généralement limitée qui est octroyée aux filles contribue au fait qu'il est très difficile pour les femmes de changer leur condition :

> Interdites d'accès aux lieux de transmission du savoir et de validation des connaissances, elles ne peuvent plus exercer les professions relevant des savoirs désormais liés aux diplômes – le cas de la médecine étant emblématique – ni accéder aux nouvelles fonctions d'administration sur lesquelles s'appuie l'État à partir du XII^e siècle. Elles ne peuvent pas non plus participer à la définition des savoirs dont les diplômes attestent.[156]

Au-delà de la censure qui sévit au sein des institutions officielles, les cafés, qui apparaissent en France au XVII^e siècle et se multiplient au cours du siècle suivant, sont un autre lieu fréquenté par les savants et dont l'accès est refusé aux femmes[157]. Par ailleurs, pour assister aux discussions

[154] Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, *Rapport sur l'instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 19 sept. 1791*, Paris, Imprimeries de Baudouin, 1791, p. 118.

[155] Voir la déclaration complète de l'Académie à l'annexe 2. Anatole de Courde de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, 1648-1793, t. IV [1705-1725], Paris, Charavay frères, 1881 [1875], p. 33-34.

[156] Caroline Trotot, Claire Delahaye et Isabelle Mornat, « Introduction », dans Caroline Trotot, Claire Delahaye et Isabelle Mornat (dir.), *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs : Paradoxes de la visibilité et de l'invisibilité*, Champs-sur-Marne, LISAA Éditeur, 2020, p. 14.

[157] Sur le café comme centre de diffusion des savoirs, consulter Frank Hamel, « The Mathematicians and the Cafés », dans *An Eighteenth Century Marquise : A Study of Émilie du Châtelet and Her Times*, New York, J. Pott, 1911, p. 69-104.

organisées régulièrement par Maupertuis au café Gradot, sur le quai de l'École, Émilie du Châtelet devait s'y présenter habillée comme un homme[158].

Ces injustices ne passent pas inaperçues. Dans son article « femme » de l'*Encyclopédie*, le chevalier de Jaucourt relève certaines des inégalités entre hommes et femmes dans la société française de son époque, en soulignant que celles-ci sont dues à des circonstances historiques plutôt qu'à des vérités naturelles[159]. L'auteur y dresse une liste des fonctions qui ont déjà été occupées en France par des femmes, mais qui leur ont depuis été interdites (notamment celle de pair, qui s'accompagne d'un siège au Parlement)[160], et aborde la situation des femmes dans les rôles de pouvoir et dans les milieux savants :

> L'exemple de l'Angleterre et de la Moscovie fait bien voir que les femmes peuvent réussir également, et dans le gouvernement modéré, et dans le gouvernement despotique ; et s'il n'est pas contre la raison et contre la nature qu'elles régissent un empire, il semble qu'il n'est pas plus contradictoire qu'elles soient maîtresses dans une famille.[161]

> Quelques femmes et filles ont été admises dans les académies [savantes] ; il y en a même eu plusieurs qui ont reçu le bonnet de docteur dans les universités. […] le 10 mai 1732, Laure Bassi, bourgeoise de la ville de Bologne, y reçut le doctorat en médecine en présence du Sénat, du cardinal de Polignac, de deux évêques, de la principale noblesse, et du corps des docteurs de l'Université. Enfin en 1750, la signora Maria-Gaetana Agnesi[162] fut nommée pour remplir publiquement les fonctions de professeur de Mathématique à Boulogne en Italie.[163]

---

[158] Monique Friz, *Laura Bassi and Science in 18th Century Europe*, Ottawa, Springer, 2013, p. 154.

[159] Il écrit, par exemple, qu'« il serait difficile de démontrer que l'autorité du mari vienne de la nature ; parce que ce principe est contraire à l'égalité naturelle des hommes ; et […] l'homme n'a pas toujours plus de force de corps, de sagesse, d'esprit et de conduite que la femme » Louis de Jaucourt, « Femme », dans Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. VI, Paris, Briasson, David, Le Breton et Durand, 1756, p. 471.

[160] *Ibid*., p. 475-476.

[161] *Ibid*., p. 471. L'auteur précise à la page 475 que dans « certains états monarchiques, comme en France, les femmes, soit filles, mariées ou veuves, ne succèdent point à la couronne. »

[162] Au sujet des réalisations d'Agnesi, voir Edward Ryan, « L'Éloge historique de Marie-Gaëtane Agnesi, demoiselle célèbre par ses grands talents dans les mathématiques, par sa piété et sa bienfaisance », dans *Bienfaits de la religion chrétienne* (trad. Antoine-Marie-Henri Boulard), t. II, Paris, Garnery, 1807, p. 283-408.

[163] *Ibid*., p. 475. Pour d'autres figures féminines admises dans les grands milieux savants d'Italie, voir Stéphane van Damme, « Les femmes savantes et les académies », cité dans Maria Pia Donato, « "Faire corps" : les académies dans l'ancien régime des sciences (XVII-XVIII^{e} siècle), dans Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, vol. I, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p. 98-99.

De manière répétée, l'auteur choisit de juxtaposer la réalité française à celle d'autres nations européennes, où les femmes occupent des fonctions qui leur sont inaccessibles en France. Ainsi, les exemples présentés par le chevalier de Jaucourt placent invariablement la France dans une position désavantageuse. Devant l'impossibilité d'accéder aux milieux intellectuels traditionnels en France, des alternatives sont créées spécialement pour les femmes. Par exemple, la *Bibliothèque universelle des dames*, lancée avec privilège en 1785, est destinée à offrir aux femmes une éducation savante générale. La collection publie deux éditions par mois et rassemble des textes très diversifiés : romans, pièces de théâtre, traités mathématiques, livres de physique et d'astronomie, etc. On y recense en tout 156 volumes[164]. Sigaud de Lafond, professeur de physique qui publie cinq volumes dans la collection, témoigne dans la préface de son ouvrage *Physique générale* (1788) de l'intérêt bien réel des femmes pour les disciplines scientifiques auxquelles elles n'ont pourtant pas toujours accès en vertu des conventions sociales :

> Pendant plus de trente ans que j'ai professé la physique expérimentale à Paris, les dames ont presque toujours fait la majeure partie de mes auditeurs et toujours elles se distinguèrent par leur assiduité et l'attention particulière dont elles m'honorèrent constamment. […] Quand je me rappelle ces heureuses circonstances de ma vie, je me plais à croire que ce fut à ce concours habituel de dames, à ce désir ardent qu'elles témoignaient de s'instruire […], que je fus redevable de cette multitude d'auditeurs distingués qui fréquentèrent mon école et suivirent mes cours.[165]

En outre, les femmes ne sont pas toujours prises au sérieux lorsqu'elles parviennent à percer dans les milieux réservés aux hommes, comme nous l'avons vu plus haut avec la querelle entre Dortous de Mairan et la marquise du Châtelet. Dans ces cas, l'anonymat peut être un moyen pour les

[164] Maureen O'Meara, « Bibliothèque universelle des dames », dans Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0171-bibliotheque-universelle-des-dames.

[165] Joseph-Aignan Sigaud de Lafond, *Physique générale*, t. I, Paris, Gaspard-Joseph Cuchet, coll. « Bibliothèque générale des femmes », 1788, p. v.

écrivaines de protéger leurs écrits[166] et ainsi leur assurer une diffusion plus libre et à l'abri d'une certaine censure sociale ou institutionnelle.

Comme l'explique Susan Kinsey, la reconnaissance du mérite de l'auteur (ou du traducteur) ne fonctionne pas selon les mêmes mécanismes selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme :

> *A woman's reputation or* gloire *depended on her anonymity. As Patricia Meyer Spacks explains,* gloire *for men was palpable triumph by courage, inventiveness, enterprise, and intelligence; for women, it was a sort of triumph by being "good", which was undramatic and passive. Therefore, any woman who chose to become a public figure was a pariah in her own time and had to trust posterity to vindicate her.*[167]

Madame d'Arconville, dont l'attachement aux conventions et aux bienséances est fort probablement renforcé par le statut social de sa famille, fait tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir dans l'anonymat ses ouvrages scientifiques. Marc André Bernier et Marie-Laure Girou Swiderski, qui ont travaillé ensemble à la réédition de plusieurs de ses textes, remarquent qu'elle « conserve l'habitude de revêtir une identité masculine, contractée dans le reste de son œuvre pour protéger son anonymat[168] ». En effet, on ne retrouve que le masculin dans les ajouts apportés par Madame d'Arconville (préfaces, notes, etc.) aux textes précités et la traductrice fait le plus souvent référence à elle-même en employant les mots « on » ou « le traducteur ». Le féminin est cependant très présent dans les écrits autobiographiques de Madame d'Arconville, dont « Sur moi », que nous citons plus haut[169]. Toutefois, le choix d'une traduction anonyme est une

---

[166] *Ibid*., p. 58.

[167] « La réputation ou la *gloire* d'une femme dépendait de son anonymat. Comme l'explique Patricia Meyer Spacks, pour les hommes, la *gloire* représente le triomphe palpable du courage, de l'inventivité, de la détermination et de l'intelligence ; pour les femmes, il s'agit d'une sorte de triomphe du bien, passif et peu spectaculaire. Par conséquent, une femme qui s'entête à devenir une figure publique est une paria à cette époque et doit compter sur la postérité pour la défendre » (nous traduisons). Voir Susan R. Kinsey, « The Memorialists », dans Samia Spencer (dir.), *French Women and the Age of Enlightenment, Bloomington*, Indiana University Press, 1984, p. 223.

[168] Marc André Bernier et Marie-Laure Girou Swiderski, « Présentation », dans *Madame d'Arconville, moraliste et chimiste au siècle des Lumières* (éd. Marc André Bernier et Marie-Laure Girou Swiderski), Oxford, Voltaire Foundation, 2016, p. 5.

[169] Pour illustrer l'utilisation du féminin dans les autres écrits de Madame d'Arconville, voir entre autres Geneviève Thiroux d'Arconville, « Sur moi » : « j'achevai le reste de mon énorme confession, par sa longueur, et

épée à double tranchant. Si cette stratégie permet une lecture plus neutre des idées, elle contribue aussi certainement à l'oubli du traducteur, et encore davantage de la traductrice.

L'appui d'un contemporain masculin dont la réputation n'est plus à faire dans le domaine en question peut aussi favoriser la diffusion du texte savant et la conservation du souvenir de la femme qui y contribue… ou, à nouveau, avoir l'effet contraire. Nous l'avons bien vu avec König qui s'est dit l'auteur des *Institutions de physique* d'Émilie du Châtelet. Autre exemple : la traduction française du *Traité d'ostéologie* de Monro est publiée par Madame d'Arconville sous la protection de Jean-Joseph Sue père, professeur d'anatomie au Collège royal de Chirurgie ; or, il lui arrive parfois encore d'être attribuée à Sue[170].

revins chez mon père bien *affligée* et surtout très *humiliée* » (p. 47) ; « Mon ange [ma gouvernante], voyant que je ne remuais pas, me dit : "Allons, *mademoiselle*, finissez vos prières et descendons" » (p. 52).

[170] Londa Schiebinger, *op. cit.*, p. 323. Schiebinger souligne qu'Alexander Monro lui-même suppose, à tort, que Sue est le traducteur du *Traité d'ostéologie* et l'auteur des planches anatomiques qui accompagnent l'ouvrage.

CHAPITRE III

LE TRADUCTEUR IMAGINAIRE

Fiction reveals truths that reality obscures. [171]

Jessamyn West

Publiées pour la première fois en 1721, les *Lettres persanes* forment un roman épistolaire dans lequel Usbek et Rica, de riches seigneurs persans en visite à Paris, communiquent avec leurs amis à Ispahan. Paru en France en 1759, *Candide ou l'Optimisme* est un conte d'un « M. le docteur Ralph » qui relate les atrocités vécues par un jeune homme naïf après avoir été chassé de sa demeure. L'année suivante, la Comédie-Française joue *Le Café ou l'Écossaise*, une pièce de théâtre comique composée par « M. Hume », cousin du philosophe écossais David Hume, qui représente les échanges dans un café londonien où défilent divers personnages réels ou fictifs. Bien que sans lien apparent, ces trois œuvres ont toutes en commun le fait d'être de fausses traductions, ou « pseudo-traductions », qui dénoncent divers aspects de la société française du XVIII^{e} siècle. Les véritables auteurs de ces textes ont choisi de renoncer à la figure auctoriale et d'attribuer à autrui leurs idées, sous le couvert de la traduction.

Dans l'ouvrage qu'il consacre à ce phénomène littéraire, Ronald Jenn définit la pseudo-traduction de la manière suivante :

[171] « La fiction révèle des vérités que la réalité dissimule. » (Nous traduisons.) Jessamyn West, *To See the Dream*, New York, Harcourt Brace, 1957, p. 39.

> Une pseudo-traduction est un texte (en langue x) qui établit avec l'altérité langagière et culturelle (d'une langue y) un rapport distinct du transfert habituellement induit par la traduction de texte à texte. Ce rapport peut être explicite et passer par des formules du type « traduction », « traduit de… », « d'après… », mais également prendre une forme diffuse et se trouver suggéré par les éléments du paratexte (nom de l'auteur, titre, collection, illustrations).[172]

La pseudo-traduction est dérivée de la topique du manuscrit trouvé, dont on observe des traces dans la littérature française depuis le Moyen Âge et dont l'un des exemples les plus célèbres du siècle des Lumières est celui des *Liaisons dangereuses* (1782). Dans sa « Préface du rédacteur », Pierre Choderlos de Laclos se distancie du contenu de l'œuvre en affirmant n'avoir effectué qu'un « léger travail[173] » d'édition pour faire parvenir la correspondance du roman épistolaire à son lecteur. Laclos admet volontiers avoir pris le soin de recueillir les lettres et de les placer en ordre chronologique, de leur ajouter quelques notes contextuelles, et de supprimer les noms des personnes impliquées de même que quelques détails qui auraient inutilement alourdi le texte. Il promet toutefois que « [s]a mission ne s'étendait pas plus loin[174] » et n'affirme jamais avoir lui-même contribué à la correspondance, qu'il édite à la demande d'un tiers anonyme. Un autre exemple célèbre est celui de *Jacques le fataliste* (1796), qui n'a pas de véritable dénouement puisque l'éditeur fictif du roman de Diderot ne parvient pas à choisir l'une des trois fins dont il dispose pour clore l'œuvre. « Je vois, lecteur, que cela vous fâche ; eh bien ! reprenez son récit [celui de Jacques] où il l'a laissé et continuez-le à votre fantaisie[175] », dit-il avant de présenter les trois conclusions possibles aux amours de Jacques en commentant chacune des versions[176]. Alors

[172] Ronald Jenn, *La pseudo-traduction, de Cervantès à Mark Twain*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2013, p. 30.

[173] Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses ou Lettres recueillies dans une société et publiées pour l'instruction de quelques autres*, t. I, Amsterdam, Durand neveu, 1782, p. 10.

[174] *Idem*.

[175] Denis Diderot, *Jacques le fataliste et son maître*, t. II, Paris, Buisson, 1796, p. 312. Les trois fins relatées par l'éditeur s'étendent jusqu'à la fin du second tome.

[176] *La Vie de Marianne* (1731-1742) est encore un exemple célèbre de cette topique. Marivaux raconte dans l'incipit que le texte aurait été trouvé lors de la rénovation de sa nouvelle maison de campagne : « dans l'enfoncement d'un mur, on y a trouvé un manuscrit en plusieurs cahiers contenant l'histoire qu'on va lire, le tout d'une écriture de femme ». L'auteur n'aurait que légèrement modifié le contenu du manuscrit et changé les noms des personnages avant

que la topique du manuscrit trouvé repose généralement sur un auteur qui se présente comme l'éditeur de son texte original, la pseudo-traduction est, semblablement, un procédé par lequel un auteur se distancie de son texte en s'affirmant simple traducteur. Cette stratégie « pose l'existence d'un texte totalement imaginaire […] et se situe du côté du simulacre dans le sens d'une image qui ne renvoie qu'à elle-même[177] ». Si le texte littéraire « régulier » ne présente qu'un récit (bien que ce récit puisse à son tour intercaler plusieurs intrigues), l'œuvre pseudo-traductive présente, par sa nature, un récit *principal* et un récit *secondaire*. Nous qualifierons simplement de récit *principal* celui qui est livré au lecteur par le (pseudo-)traducteur, ou la fiction qui se limite habituellement au corps du texte, et de récit *secondaire* celui qui retrace l'origine du texte original fictif et qui se trouve le plus souvent dans les éléments paratextuels de l'œuvre[178].

En réalité, Usbek et Rica, le docteur Ralph et M. Hume ne sont que des personnages fictifs. Les *Lettres persanes* sont l'œuvre de Montesquieu, et *Candide* ainsi que *L'Écossaise* appartiennent à Voltaire, mais aucun de ces hommes n'admet avoir composé les textes que nous leur attribuons ici. Nous aborderons dans ce chapitre les raisons qui poussent les deux auteurs à recourir à la pseudo-traduction pour se dissocier de leurs créations, qui portent ensemble atteinte à toutes les

d'envoyer l'œuvre à l'imprimeur. Voir Pierre de Marivaux, *La Vie de Marianne ou les aventures de Mme la comtesse de* ***, t. I, Paris, Prault, 1731, p. 1-3.

[177] *Ibid*., p. 31. Jenn distingue deux sous-types de pseudo-traductions : la pseudo-traduction *par défaut* (qui s'appuie sur un texte imaginaire) et la pseudo-traduction *par trop-plein* (qui s'appuie sur une multitude de textes originaux, de sorte qu'il est impossible d'identifier *un seul* original). Les œuvres que nous retenons appartiennent toutes au premier sous-type.

[178] Comme nous le verrons avec le cas de *L'Écossaise* de Voltaire, il arrive que les frontières entre les récits primaire et secondaire, entre réalité et fiction, soient brouillées par la pseudo-traduction. Un autre cas célèbre est celui du *Don Quichotte*, où Cervantès se fait à la fois narrateur et personnage de son roman. Au sujet des récits multiples dans les œuvres pseudo-traductives, voir David Bélanger et Cassie Bérard, « Ces récits autogénérés : stratégies paratextuelles pour un brouillage de l'origine », *Tangence*, nº 105, 2014, p. 121-141.

intouchables de la censure royale française. Nous analyserons aussi l'impact de cette stratégie auctoriale sur la lecture et la réception des œuvres.

Lettres persanes ou l'introspection par le regard de l'étranger

Au tout début de ses *Lettres persanes* (1721), Montesquieu se présente comme le traducteur des lettres écrites et reçues par Usbek et Rica, des Persans qui ont logé un certain temps avec lui. Dans une préface semblable à celle que nous avons évoquée plus haut pour les *Liaisons dangereuses*, il raconte le lien qu'il entretenait avec les deux voyageurs, ainsi que ses démarches pour copier, traduire, puis transmettre la correspondance au lecteur. Ce court récit, présenté intentionnellement comme peu crédible[179], permet au lecteur de deviner que le roman épistolaire est en réalité l'œuvre d'un seul écrivain tout en déresponsabilisant ce dernier par rapport aux propos parfois problématiques exprimés dans l'œuvre et en présentant son projet (pseudo)traductif :

> Je ne fais donc que l'office de traducteur : toute ma peine a été de mettre l'ouvrage à nos mœurs. J'ai soulagé le lecteur du langage asiatique autant que je l'ai pu, et l'ai sauvé d'une infinité d'expressions sublimes, qui l'auraient ennuyé jusque dans les nues. Mais ce n'est pas tout ce que j'ai fait pour lui. J'ai retranché les longs compliments, dont les Orientaux ne sont pas moins prodigues que nous, et j'ai passé un nombre infini de ces minuties […] qui doivent toujours mourir entre deux amis.[180]

Suivant le modèle d'une préface à la traduction cibliste semblable à celle que nous avons vue chez l'abbé Desfontaines, les démarches traductives décrites ci-haut consolident le masque de la fiction

[179] Si nous lisons le paratexte d'un œil sceptique, nous pouvons nous demander comment le traducteur a-t-il pu acquérir une connaissance de la langue persane suffisante pour lui permettre de traduire des échanges aussi complexes (avant Google et Duolingo !), et surtout, où a-t-il trouvé le temps requis pour copier soigneusement les 150 lettres qui forment la première édition du roman épistolaire ? Les Persans ont-ils été suivis par le traducteur pendant une partie de leur voyage ? Le traducteur écrit-il à une vitesse surhumaine ? Voir Jean-Yves Masson, « De la traduction comme acte créateur : raisons et déraisons d'un déni », *Meta*, vol. LXII, nº 3, décembre 2017, p. 635-636.

[180] Montesquieu, Charles Louis de Secondat, baron de, *Lettres persanes*, t. I, Amsterdam, Pierre Marteau [Suzanne de Caux], 1721, p. 4.

en insistant sur le rôle du traducteur auquel se limite Montesquieu et en expliquant pourquoi Usbek et Rica s'expriment d'une manière qui semble bien plus naturelle pour des Français que pour des visiteurs venus d'un autre continent.

En outre, ce préambule « sert à introduire dans l'esprit du lecteur une *distance* relativement au texte qui permettra d'excuser les façons de penser "barbares" d'un étranger amené à émettre sur la France des affirmations qu'on ne tolérerait peut-être pas de la part d'un Français[181] », puisque les *Lettres persanes* regorgent de critiques à l'égard de la société française du XVIII^e^ siècle. Le regard de l'étranger permet une introspection par rapport à des croyances et des pratiques devenues naturelles pour les Français et qui ne seraient autrement jamais remises en question.

La lettre XXII[182], par exemple, dénonce l'absolutisme royal et religieux en France à travers le regard de Rica. On y trouve une critique des politiques économiques de Louis XIV et, par extension, une dénonciation du pouvoir absolu du monarque :

> [Le roi de France] est un grand magicien : il exerce son empire sur l'esprit même de ses sujets ; il les fait penser comme il veut. S'il n'a qu'un million d'écus dans son trésor, et qu'il en ait besoin de deux, il n'a qu'à leur persuader qu'un écu en vaut deux, et ils le croient. S'il a une guerre difficile à soutenir, et qu'il n'ait point d'argent, il n'a qu'à leur mettre dans la tête qu'un morceau de papier est de l'argent, et ils en sont aussitôt convaincus : il va même jusqu'à leur faire croire qu'il les guérit de toutes sortes de maux en les touchant, tant est grande la force et la puissance qu'il a sur les esprits.[183]

Un peu plus loin dans la même lettre, on peut lire une remise en question de la Sainte Trinité, principe fondateur du christianisme :

> […] il y a un autre magicien plus fort que [le roi], qui n'est pas moins maître de son esprit qu'il l'est lui-même de celui des autres. Ce magicien s'appelle le pape : tantôt il lui fait croire que trois ne sont qu'un ; que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit n'est pas du vin, et mille autres choses de cette espèce.[184]

---

[181] Jean-Yves Masson, *op. cit*., p. 636.

[182] Nous retenons la première édition de 1721. Cette lettre devient la lettre XXIV dans l'édition de 1754.

[183] Montesquieu, *Lettres persanes*, t. I, p. 53.

[184] *Ibid*., t. I, p. 53-54.

Outre les doctrines religieuses, ce sont aussi les autorités religieuses dont le pouvoir est critiqué par Montesquieu dans son roman épistolaire. À la lettre XXVII[185], le pape, relégué au rang de « vieille idole qu'on encense par habitude[186] », est tenu responsable de la violence qui sévit au sein de l'institution qu'il gouverne et de la cruauté des châtiments administrés par l'Église aux personnes accusées d'hérésie. Selon Rica, auteur de la lettre, « il n'y a jamais eu de royaume où il y ait eu tant de guerres civiles que dans celui de Christ[187] » et une religion saine « se défend par la vérité même : elle n'a point besoin de ces moyens violents pour se maintenir[188] ». Venant de Montesquieu ou de tout autre auteur français, ces propos seraient peut-être rejetés comme polémiques ou schismatiques, mais ils invitent plutôt le lecteur à une réflexion lorsqu'ils viennent d'un énonciateur étranger au regard critique, qui connaît une religion et un État différents. À la lettre LXXIII[189], c'est la dévotion du peuple français tout entier qui est remise en question par Usbek :

> Il faut que je t'avoue, je n'ai point remarqué chez les chrétiens cette persuasion vive de leur religion […] ; il y a bien loin chez eux de la profession à la croyance, de la croyance à la conviction, de la conviction à la pratique. La religion est moins un sujet de sanctification qu'un sujet de disputes qui appartient à tout le monde : les gens de cour, les gens de guerre, les femmes même s'élèvent contre les ecclésiastiques et leur demandent de leur prouver ce qu'ils sont résolus de ne pas croire.[190]

À la lettre CXIV[191], Usbek reprend la plume pour critiquer l'esclavage et la politique coloniale française. Il écrit à un ami pour dénoncer les souverains africains qui vendent leurs sujets aux nations européennes :

> Ces esclaves, qu'on transporte dans un autre climat, y périssent à milliers, et les travaux des mines […] les détruisent sans ressource. Il n'y a rien de si extravagant que de faire périr un nombre

[185] Lettre XXIX dans l'édition de 1754.
[186] Montesquieu, *Lettres persanes*, t. I, p. 66.
[187] *Ibid*., p. 67.
[188] *Ibid*., p. 68.
[189] Lettre LXXV dans l'édition de 1754.
[190] Montesquieu, *Lettres persanes*, t. II, p. 4.
[191] Lettre CXVIII dans l'édition de 1754.

> innombrable d'hommes pour tirer du fond de la terre l'or et l'argent : ces métaux eux-mêmes absolument inutiles, et qui ne sont des richesses que parce qu'on les a choisis pour en être les signes.[192]

Bien que les reproches d'Usbek soient adressés aux souverains africains, le lecteur comprend que les « princes d'Europe » dont parle l'énonciateur (et par extension les Français) ont la même part de responsabilité dans les pénibles conditions que doivent endurer les personnes esclaves avant de mourir, puisqu'ils contribuent à l'esclavagisme et la traite négrière dans les Antilles et les Mascareignes.

La pseudo-traduction, qui permet d'excuser dans une certaine mesure des idées autrement inadmissibles en France, est aussi appuyée dans une moindre mesure par les lettres contradictoires échangées par les correspondants à divers sujets et par le dénigrement de l'entreprise traductive, illustré à la lettre CXXIII[193] :

> […] il y a vingt ans que je m'occupe à faire des traductions. — Quoi! Monsieur, dit le géomètre, il y a vingt ans que vous ne pensez pas ? Vous parlez pour les autres et ils pensent pour vous ? — Monsieur, dit le savant, croyez-vous que je n'aie pas rendu un grand service au public, de lui rendre la lecture des bons auteurs familière ? — Je ne dis pas tout à fait cela : j'estime autant qu'un autre les sublimes génies que vous travestissez […][194]

Nous pouvons affirmer avec certitude que cette œuvre n'aurait jamais pu être publiée légalement en France, puisqu'elle porte atteinte à trois intouchables de la censure royale : le pouvoir établi, la religion et les mœurs. En plus d'avoir recours à la pseudo-traduction, Montesquieu facilite la circulation des *Lettres persanes* et se protège des conséquences pouvant accompagner la diffusion d'une telle œuvre, en évitant de passer par la censure royale française. La page de titre de la première édition du roman nous indique qu'il aurait été publié anonymement à l'extérieur du

[192] Montesquieu, *Lettres persanes*, t. II, p. 99.
[193] Lettre CXXVIII dans l'édition de 1754.
[194] Montesquieu, *Lettres persanes*, t. II, p. 117-118.

royaume français[195], à Cologne, chez l'éditeur Pierre Marteau. Or, Marteau – à l'instar de sa parentèle appartenant aux familles Tenaille, Clou-Neuf, et L'Enclume – n'a jamais existé : il s'agit d'un nom de presse employé par des imprimeurs huguenots ayant subi des persécutions religieuses et politiques en France[196]. En réalité, la première édition des *Lettres persanes* a été éditée à Amsterdam, par Suzanne de Caux, veuve de Jacques Desbordes, un imprimeur protestant[197]. En 1754, Montesquieu fait publier une nouvelle édition du roman, dans laquelle il ajoute 11 lettres et un court supplément intitulé « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* » au texte de 1721. En tout, une trentaine d'éditions des *Lettres persanes* verront le jour du vivant de l'auteur, « pour beaucoup des contrefaçons »[198], dont la qualité varie largement. L'abondance de ces contrefaçons ainsi que des œuvres semblables qui verront le jour dans les années suivantes – notamment la trilogie épistolaire philosophique du marquis d'Argens, qui regroupe les *Lettres juives* (1736-1737), *Lettres cabalistiques* (1736-1738) et *Lettres chinoises* (1739-1740) – témoignent du succès

[195] Montesquieu reprendra cette stratégie à plusieurs reprises : *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe* (1734) et *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1736) seront publiées à Amsterdam, et *De l'esprit des lois* (1748) à Genève.

[196] Voir à ce sujet Christopher Davis, « Pierre Marteau of Cologne – Europe's most prolific printer of controversial works », *The Universal Short Title Catalogue*, https://www.ustc.ac.uk/news/pierre-marteau-of-cologne-europe-s-most-prolific-printer-of-controversial-works. Rappelons qu'au moment où Montesquieu publie son ouvrage, l'inscription d'éditeurs fictifs sur les pages de titre est une pratique relativement courante et les éditeurs clandestins les plus habiles savent imiter les pratiques éditoriales étrangères.

[197] La librairie Desbordes, dirigée par Jacques Desbordes fils après 1727, publiera plusieurs éditions des *Lettres persanes*, ainsi que les *Considérations* (1736). Voir Edgar Mass, « Le développement textuel et les lectures contemporaines des *Lettres persanes* », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, nº 35, 1983, p. 186.

[198] Selon Laurent Versini et Laurence Macé, qui éditent pour Flammarion l'édition de 1995, une seconde édition « bricolée et bâclée » est publiée en 1721 sous le nom de Pierre Marteau, mais elle compte dix lettres de moins que la première. Voir Laurent Versini et Laurence Macé, « Genèse et histoire du texte », dans Montesquieu, *Lettres persanes* (éd. Laurent Versini et Laurence Macé), Paris, Flammarion, 2016 [1995], p. 5-27. Nous ajoutons qu'une autre édition prétendument publiée à Amsterdam en 1721, cette fois sous le nom de Pierre Brunel, porte le même colophon que l'édition de Suzanne de Caux et comporte plusieurs erreurs d'impression : la page 114 du premier tome est suivie de la page 215, elle-même suivie de la page 280.

du roman de Montesquieu[199]. Sans grande surprise, les *Lettres persanes* sont interdites en France et finissent à l'*Index*[200] dès 1721, soit moins d'un an après leur parution.

Candide ou les atrocités du meilleur des mondes possibles

Bien qu'aboli en territoire français par l'édit du 3 juillet 1315, l'esclavage est officiellement autorisé dans les colonies en 1642. La demande grandissante pour des produits tels que le sucre de canne, le café et le tabac pousse la France à suivre l'exemple de ses rivales économiques, et suppléer au labeur des « trente-six mois[201] » celui des esclaves d'origine africaine. Son royaume désormais une puissance négrière, Louis XIV promulgue en 1685 le Code noir, édit qui fournit un cadre juridique à la pratique de l'esclavage[202]. Le Code prévoit de nombreuses dispositions pour la protection des personnes esclaves : baptême (art. II) et enterrement (art. XIV) ; repos les jours de dimanche et de fête (art. VI) ; nourriture (art. XXII) et vêtements suffisants (art. XXV) ; soins de santé (art. XXVII) ; affranchissement (art. LV-LIX), y compris celui de la

[199] Nous ajoutons à cette liste d'œuvres inspirées par Montesquieu les *Lettres d'une Turque à Paris* (Poullain de Saint-Foix, 1730) ; *Lettres d'une Péruvienne* (Graffigny, 1747) ; *Lettres siamoises* (Landon, 1751) ; *Lettres iroquoises* (Maubert de Gouvest, 1752) ; *Lettres d'Osman* (Sainte-Foy, 1753) ; *Lettres russiennes* (Strube de Piermont, 1760) ; etc. Toujours au cours du XVIII^e^ siècle, le roman de Montesquieu est aussi traduit en anglais (1722, trad. John Ozell) ; en russe (s. d., trad. Antioh Dimitrievici Cantemir) et en allemand (1759, trad. Christian Ludwig von Hagedorn).

[200] *De l'Esprit des lois* (1748), traité dans lequel Montesquieu aborde à nouveau les types de pouvoir, le comportement des peuples et les effets de la colonisation, connaît le même sort en 1751. Monseigneur Bottari, custode de la Bibliothèque vaticane et censeur de l'ouvrage à Rome, reproche à l'auteur la place négligeable qu'il accorde à la religion, ainsi que son omission « de rappeler l'universalisme du christianisme » et « de rappeler l'autorité chrétienne ». Voir Catherine Maire, « La censure différée de l'*Esprit des lois* par Mgr Bottari », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, 2005, vol. XLI, n^o^ 1, p. 175-191.

[201] Les « trente-six mois » sont des volontaires (nés libres) engagés dans les colonies françaises pour y travailler la terre. Comme ils n'ont pas les moyens de payer la traversée d'un continent à l'autre, ils s'engagent à travailler gratuitement pendant trois ans. Voir Olivier Le Gouic, *Lyon et la mer au XVIII^e^ siècle. Connexions atlantiques et commerce colonial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », p. 237-239.

[202] Louis XIV, « Édit du roi touchant l'état et la discipline des esclaves nègres des Îles de l'Amérique française », dans *Code noir ou Recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1743, p. 1-29. Le texte sera largement repris par Louis XV pour le Code noir de 1724, promulgué spécialement pour réglementer l'esclavage en Louisiane.

femme esclave enceinte de son maître (art. IX) ; et respect de l'unité familiale (art. LXVII). Il détaille également les punitions corporelles auxquelles s'exposent les personnes esclaves qui causent un tort à leur maître, y compris le fouet, la flétrissure (marquage d'une fleur de lys au fer rouge), l'amputation des oreilles ou des membres, et même l'exécution[203]. Malgré la loi, il n'est pas rare que des propriétaires d'esclaves se fassent justice eux-mêmes, allant parfois jusqu'à en faire un divertissement, comme le déplore en 1786 l'un des membres du conseil souverain de la Martinique :

> Par un abus contraire à toutes les lois, à toute idée de justice, l'esclave est soumis uniquement à la loi que son maître veut lui imposer, il en résulte que celui-ci a sur lui, par le fait, le droit de vie et de mort, ce qui répugne à tous les principes : il est à la fois l'offensé, l'accusateur, le juge, et souvent le bourreau ! […] Il est malheureux d'être obligé de rapporter les exemples de pareilles horreurs commises sur la personne de ces êtres, déjà trop infortunés par leur esclavage, sans appesantir encore sur eux le joug le plus dur, le genre de cruauté le plus raffiné. Il existe des maîtres qui, non contents des genres de torture connus, en inventent encore pour faire souffrir leurs esclaves en quelque sorte plus voluptueusement à leur gré.[204]

Comme chez Montesquieu, la violence du traitement réservé aux esclaves des colonies européennes fait l'objet de critiques au dix-neuvième chapitre de *Candide ou l'Optimisme* (1759). Lorsqu'ils arrivent au Suriname, alors une colonie néerlandaise, le personnage éponyme du conte et son valet Cacambo écoutent le témoignage d'un homme réduit en esclavage :

> On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous

[203] Les personnes esclaves, déclarées « meubles » par le Code noir, disposent de moins de droits que les personnes nées libres ; toutefois, les peines corporelles que nous énumérons ne leur sont pas exclusives. L'historienne Lynn Hunt souligne que « la plupart des sentences prononcées selon le code criminel français de 1670 incluaient certaines formes de supplices : les condamnés, par exemple, étaient marqués au fer, fouettés, introduits dans un carcan de fer, amputés des lèvres, de la langue ou de la main ». Voir Lynn Hunt, « Le corps au XVIII^e siècle. Les origines des droits de l'homme », *Diogène*, n° 203, 2003, p. 53.

[204] Pierre-François-Régis Dessalles, « Histoire législative des Antilles ou Annales du conseil souverain de Martinique », dans Adrien Dessalles, *Histoire générale des Antilles*, t. III, Paris, France Libraire-éditeur, 1847 [1786], p. 319. Voir aussi à ce sujet Caroline Oudin-Bastide, « Sévices contre les esclaves et impunité des maîtres (Guadeloupe et Martinique, XVII^e-XIX^e siècles) », dans Ottmar Ette et Gesine Müller (dir.), *Caleidoscopios coloniales. Transferencias culturales en el Caribe del siglo XIX*, Madrid, Iberoamericana Vervuert, 2010, p. 193-212.

> enfuir, on nous coupe la jambe ; je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe.[205]

Par l'entremise de ce « vous », c'est encore une fois un discours qui ne lui était pas directement destiné dans le récit qui interpelle le lecteur, mis devant l'absurdité du prix à payer pour une commodité telle que le sucre. Les personnages du conte finissent eux-mêmes par être victimes de la traite humaine dans diverses contrées, notamment au chapitre XXVII, où le valet de Candide devient l'esclave d'un sultan turc, alors que sa bien-aimée est réduite à « lave[r] les écuelles […] chez un prince qui a très peu d'écuelles[206] ».

Il ne s'agit malheureusement pas de la seule atrocité dont sera témoin le jeune Candide. Le conte philosophique, dont Voltaire ne serait que le traducteur, moque la théorie des « meilleurs des mondes possibles » de Leibniz : cette formule est reprise sans cesse par le précepteur de Candide dans les pires des situations afin de l'encourager à préserver son optimisme. À travers la perspective d'un narrateur plus réaliste que son protagoniste, Voltaire soutient que la souffrance et l'injustice présentes dans le monde sont trop importantes pour pouvoir être justifiées par la théorie de l'optimisme du penseur allemand. Une fois chassé du paradis terrestre que représentait pour lui le château du baron de Thunder-ten-tronckh, Candide sera entre autres témoin des horreurs d'une guerre sanglante, « boucherie héroïque[207] » entraînant la souffrance, le viol et la mort de civils, ainsi que la destruction de villages entiers (chap. II-III) ; des abus de l'Église catholique, qui torture et brûle vives les personnes soupçonnées d'hérésie (chap. V-VI, XXVIII) et excommunie

[205] Voltaire, *Candide ou l'Optimisme. Édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, t. I, Aux Délices [Genève], s. éd., 1761 [1759], p. 97-98.

[206] *Ibid*., t. I, p. 158.

[207] *Ibid*., t. I, p. 12.

les comédiens[208] (chap. XXII) ; de la colonisation, conversion et civilisation forcées des peuples « sauvages » (chap. XVI) ; parmi d'autres maux de son époque.

Si l'on se fie à la page de couverture de l'œuvre, *Candide* aurait été écrit par un « M. le docteur Ralph », puis traduit de l'allemand « avec les additions qu'on a trouvées dans la poche du docteur, lorsqu'il mourut à Minden, l'an de grâce 1759[209] ». La mention du nom d'un (pseudo)auteur ainsi que des circonstances de la mort de celui-ci a plusieurs effets sur la lecture du texte et sa réception. Tout d'abord, elle permet de déresponsabiliser Voltaire par rapport au contenu de *Candide* – étant simple traducteur, les idées problématiques véhiculées dans l'œuvre ne peuvent pas lui être attribuées. Puisque l'auteur du texte original est décédé (sans laisser autre chose que son texte original, aux dires du traducteur), la qualité de la traduction peut difficilement être évaluée. Ensuite, cette mention, appuyée par les éléments rappelant l'Allemagne au début du récit (le baron de Thunder-ten-tronckh, la Westphalie, etc.), rend plus crédibles l'existence du docteur Ralph et le transfert du conte philosophique aux mains des Français, puisqu'une bataille opposant la France à la Prusse a bel et bien lieu à Minden le 1er août 1759 dans le cadre de la guerre de Sept Ans. Enfin, elle enfonce le couteau dans la plaie d'une France déjà malmenée dans le récit, puisque la bataille de Minden est remportée en moins de quatre heures par la Grande-Bretagne et ses alliées, et ce, malgré la supériorité numérique de l'armée française. Cette défaite coûte plus de

[208] L'abbé Périgourdin raconte à Candide, au sujet des actrices de théâtre, qu'« à Paris on les respecte quand elles sont belles et on les jette à la voirie quand elles sont mortes ». *Ibid*., t. I, p. 117. Par ailleurs, craignant que Voltaire lui-même ne connaisse le même sort à Paris, l'abbé Mignot, neveu de l'auteur, conduit clandestinement sa dépouille à l'abbaye de Sellières, près de Troyes. Voir René Pomeau, « La confession et la mort de Voltaire : d'après des documents inédits », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, vol. LV, nº 3, 1955, p. 299-318.

[209] Cette précision apparaît en 1761.

7 000 pertes aux troupes françaises, dont six généraux et quelques centaines d'officiers, et nuit considérablement au moral des troupes françaises pour le reste de la guerre[210].

Candide connaît un succès fulgurant dès l'année de sa parution, en France comme à l'étranger : il est estimé que plus de 20 000 copies sont vendues clandestinement[211]. Ce succès ahurit Voltaire, qui déplore l'absence d'un pareil succès pour ses écrits plus « sérieux ». Constatant que *L'Ingénu* (1767), autre conte philosophique ayant plusieurs similarités avec *Candide*, ne suscite pas le même intérêt auprès du lectorat français, le philosophe rapporte à son ami et éditeur parisien Jacques Lacombe que « *queste coglionerie* se vendent mieux qu'un bon ouvrage[212] » (l'italien étant sans doute une référence à la renommée dont jouit *Candide* en Italie). *Candide* finit à l'*Index* et la destruction du livre est ordonnée par le conseil de Genève le 2 mars 1759. Encore en 1929, des copies destinées à l'Université Harvard ont été saisies et confisquées par les services douaniers américains, jugeant l'ouvrage obscène[213].

L'Écossaise ou l'art de railler les critiques

Voltaire se livre de nouveau à la pseudo-traduction dès l'année suivant la parution de *Candide*, mais les raisons derrière ce choix sont différentes. *Le Café ou l'Écossaise* (1760) est une pièce écrite en réponse à une autre œuvre théâtrale comique représentée la même année. Dans *Les Philosophes* (1760), le dramaturge Charles Palissot de Montenoy s'en prend à l'attitude pédante

[210] Piers Mackesy, *The Coward of Minden. The Affair of Lord George Sackville*, Londres, Allen Lane, 1979, p. 140-141.

[211] Giuseppe Antonelli, « La prima traduzione italiana del Candide. Note preparatorie per uno studio linguistico », *Autografo*, vol. XXVIII, nº 63, 2020, p. 113.

[212] Lettre du 6 septembre 1767. Voir à ce sujet l'article de Giuseppe Antonelli, cité ci-haut.

[213] Anne Lyon Haight, *Banned Books: Informal Notes on Some Books Banned for Various Reasons at Various Times and in Various Places*, 2e éd., New York, R. R. Bowker Company, 1955, p. 39.

de certains membres du parti philosophique[214] et sème ainsi une polémique qui marque la seconde moitié de l'année 1760[215]. Si elle n'est d'abord pas destinée à être jouée, *L'Écossaise* connaît 21 représentations à la Comédie-Française au cours de la saison théâtrale de 1760-1761 et au moins 132 représentations avant la fin du XVIII^e^ siècle[216].

Bien qu'il soit lui-même épargné dans la pièce de Palissot, Voltaire compose *L'Écossaise* pour prendre la défense des philosophes et attaquer le journaliste et critique littéraire Élie-Catherine Fréron. Ce dernier, devenu la bête noire du philosophe pour son implication dans le mouvement des « contre-Lumières », est représenté par le personnage de Frélon (ou Wasp, de l'anglais signifiant « frelon », utilisé interchangeablement dans certaines éditions). Dépeint comme égoïste, avare et lâche, il fait sans cesse l'objet de moqueries dans la pièce ; *L'Écossaise* commence d'ailleurs par une lamentation de celui-ci, affligé de ne pas voir apparaître son nom dans le journal qu'il est en train de lire :

> Que de nouvelles affligeantes ! des grâces répandues sur plus de vingt personnes ! aucune sur moi ! […] Je voudrais me venger de tous ceux à qui on croit du mérite. Je gagne déjà quelque chose à dire du mal ; si je peux parvenir à en faire, ma fortune est faite. J'ai loué des sots, j'ai dénigré des talents ; à peine y a-t-il de quoi vivre.[217]

[214] En ce sens, la pièce de Palissot est souvent comparée aux *Femmes savantes* (1672) de Molière. Voir, par exemple, English Showalter, « "Madame a fait un livre" : Madame de Graffigny, Palissot et *Les Philosophes* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 23, 1997, p. 109-125.

[215] Le baron von Grimm s'insurge contre ses opposants dans la *Correspondance littéraire*, Élie Fréron se défend dans l'*Année littéraire*, Diderot attaque ultérieurement Palissot dans *Le Neveu de Rameau* (1805), etc. Les pièces de Voltaire et de Palissot seront toutes deux parodiées : *L'Écosseuse* (Poinsinet) ; *La Petite Écosseuse* (Tarconnet) ; *Les Philosophes manqués* (Cailleau) ; *Le Petit philosophe* (Poinsinet), etc. Voir Logan James Connors, *Staging polemics : Charles Palissot, Voltaire, and the "theatrical event" in eighteenth-century France*, thèse de doctorat, Louisiana State University, 2010, p. 145-146.

[216] *L'Écossaise* déroge donc aux normes du théâtre de son époque, puisqu'elle est publiée (en mai 1760) avant d'être jouée pour la première fois (en juillet 1760). Programme RCF, « Café ou l'Écossaise (Le) ou L'Écossaise ou le Café », *Registres de la Comédie-Française*, https://ui.cfregisters.org/play/5075.

[217] Voltaire, *Le Café ou l'Écossaise*, Londres, s. éd., 1760, p. 3-4.

Les moqueries de Voltaire à l'encontre de son ennemi se poursuivent dans les éléments paratextuels de l'œuvre qui contribuent au masque de la pseudo-traduction (en plus d'être très divertissants).

Lorsqu'elle est publiée pour la première fois, en mai 1760, *L'Écossaise* est précédée d'une préface dans laquelle le traducteur retrace les origines de l'œuvre et explique certains choix traductifs. La pièce originale aurait été écrite (en anglais) par un frère du philosophe écossais David Hume et son dénouement aurait été bien plus sombre pour le personnage de Frélon, qu'on ne manque pas de gifler au passage :

> Nous avouons en même temps que nous avons cru […] devoir retrancher quelque chose du rôle de Frélon, qui paraissait encore dans les derniers actes : il était puni, comme de raison, à la fin de la pièce ; mais cette justice qu'on lui rendrait semblait mêler un peu de froideur au vif intérêt qui entraîne l'esprit vers le dénouement. De plus, le caractère de Frélon est si lâche et si odieux que nous avons voulu épargner aux lecteurs la vue trop fréquente de ce personnage, plus dégoûtant que comique. Nous convenons qu'il est dans la nature : car […] on trouvera toujours quelques-uns de ces misérables qui se font un revenu de leur impudence […], qui gagnent leur pain à dire et à faire du mal, sous le prétexte d'être utiles aux belles-lettres, comme si les vers qui rongent les fruits et les fleurs pouvaient leur être utiles.[218]

En fin de compte, le public verra Frélon menacé de défenestration, mais celui-ci s'en tire indemne et inchangé. Le personnage quitte la scène en pensant, « tout le monde me dit des injures et me donne de l'argent, je suis bien plus habile que je ne croyais[219] » (acte IV, scène II).

La veille de la première représentation, Voltaire fait circuler un pamphlet intitulé « Requête de Jérôme Carré aux Parisiens[220] », qui sera généralement intégré aux éditions ultérieures de *L'Écossaise*. Le traducteur de la pièce y affirme avoir été obligé par Élie Fréron de révéler son identité au grand public :

> Messieurs, je m'appelle Jérôme Carré, natif de Montauban ; je suis un pauvre jeune homme sans fortune, et […] je suis venu implorer la protection des Parisiens. J'ai traduit la comédie de *l'Écossaise* de M. Hume. Les comédiens français et les Italiens voulaient la représenter : elle aurait peut-être été jouée cinq ou six fois, et voilà que M. Fréron emploie son autorité et son crédit pour

[218] *Ibid.*, p. iii-iv.

[219] *Ibid.*, p. 149.

[220] Cette préface apparaît ensuite dans certaines éditions comme « À Messieurs les Parisiens ».

> empêcher ma traduction de paraître ; lui qui encourageait tant les jeunes gens, quand il était jésuite, les opprime aujourd'hui : il a fait une feuille entière contre moi ; il commence par dire méchamment que ma traduction vient de Genève pour me faire suspecter d'être hérétique.[221]

Le traducteur répond aussi à l'entrée que Fréron consacre à *L'Écossaise* dans son *Année littéraire* de 1760[222] et présente à ses destinataires un extrait d'une lettre reçue de l'auteur de la pièce :

> *My dear translator*, mon cher traducteur, *you have committed many a blunder in your performance*, vous avez fait plusieurs balourdises dans votre traduction : *you have quite impoverished the caracter of Wasp, and you have blotted his chastisement at the end of the drama*… vous avez affaibli le caractère de Frélon, et vous avez supprimé son châtiment à la fin de la pièce. Il est vrai, et je l'ai déjà dit, que j'ai fort adouci les traits dont l'auteur peint son Wasp (ce mot *wasp* veut dire *frelon*), mais je ne l'ai fait que par le conseil des personnes les plus judicieuses de Paris.[223]

Ce pamphlet nous semble surtout être destiné à expliciter le lien entre Élie Fréron et le personnage de Frélon ou Wasp pour les spectateurs qui ne seraient pas déjà au courant de la polémique entourant la pièce avant qu'ils n'assistent à la représentation. Comme le signale si bien Jérôme Carré, « il semble que M. Hume ait fait sa comédie uniquement dans la vue de mettre son Wasp sur la scène[224] ».

Enfin, en 1761, un dernier élément paratextuel est ajouté à *L'Écossaise* en réponse à la requête formulée par Jérôme Carré l'année précédente. Il s'agit de l'« Avertissement », qui semble entièrement destiné à railler Fréron. L'énonciateur anonyme, possiblement un éditeur supposé du texte, rappelle le succès dont continue de jouir la pièce de théâtre (et ce, en dépit des prédictions d'un certain critique littéraire) et calomnie Fréron à travers la voix de divers énonciateurs

---

[221] Voltaire, « L'Écossaise » dans *Œuvres complètes de Voltaire* (éd. Louis Moland), t. V, Paris, Garnier, 1877, p. 413-414.

[222] Le critique littéraire publie un compte rendu de 44 pages dans lequel il aborde le caractère « de fripon, de crapaud, de lézard, de couleuvre, d'araignée, de langue de vipère, d'esprit de travers, de cœur de boue, de méchant, […], etc. » du personnage de Frélon ou Wasp. Il nous faut souligner que Fréron voit clair dans le jeu de Voltaire et le nomme explicitement vers la fin de son compte rendu. Voir Élie-Catherine Fréron, « Lettre IV. Le Café ou l'Écossaise », *L'Année littéraire*, t. IV, 1760, p. 73-116.

[223] Voltaire, « L'Écossaise » dans *Œuvres complètes de Voltaire*, p. 415.

[224] *Idem*.

anonymes ou imaginaires. Un « homme d'esprit » affirme que Fréron aurait des ennuis avec la justice[225], un avocat encourage le traducteur à « venge[r] le public[226] », et même l'épouse de Fréron en vient à être impliquée dans la querelle :

> Comme [Jérôme Carré] parlait ainsi sur l'escalier, il fut barbouillé de deux baisers par la femme de Fréron. « Que je vous suis obligée, dit-elle, d'avoir puni mon mari ! Mais vous ne le corrigerez point. » L'innocent Carré était tout confondu ; il ne comprenait pas comment un personnage anglais pouvait être pris pour un Français nommé Fréron ; et toute la France lui faisait compliment de l'avoir peint trait pour trait.[227]

L'« Avertissement » se termine sur l'intervention d'un milord Boldthinker (de l'anglais *bold thinker* ou « penseur audacieux »), qui incite l'auteur de *L'Écossaise* à mener une croisade contre les semblables de Frélon :

> Je crois, mon cher Hume, que vous avez encore quelque talent ; vous en êtes comptable à la nation : c'est peu d'avoir immolé ce vilain Frélon à la risée publique sur tous les théâtres de l'Europe, où l'on joue votre aimable et vertueuse *Écossaise* : faites plus ; mettez sur la scène tous ces vils persécuteurs de la littérature, tous ces hypocrites noircis de vices, et calomniateurs de la vertu ; traînez sur le théâtre, devant le tribunal du public, ces fanatiques enragés qui jettent leur écume sur l'innocence, et ces hommes faux qui vous flattent d'un œil et qui vous menacent de l'autre, qui n'osent parler devant un philosophe, et qui tâchent de le détruire en secret ; exposez au grand jour ces détestables cabales qui voudraient replonger les hommes dans les ténèbres.[228]

Ainsi, à l'aide de la préface de Jérôme Carré, du témoignage de ce dernier à l'intention des Parisiens, et des discours de supposés spectateurs de la pièce, Voltaire met sur pied dans *L'Écossaise* un réseau complexe d'éléments paratextuels destinés à moquer son ennemi et à créer l'impression d'un sentiment d'animosité unanime contre ce dernier – et dans l'« Avertissement », cette animosité est étendue à tout penseur aux convictions et aux pratiques similaires. La pseudo-traduction a ici, outre sa valeur humoristique, le même effet de déresponsabilisation de l'auteur

[225] Lorsqu'un spectateur demande pourquoi une représentation de la pièce ne commence pas à l'heure prévue, on lui répond : « C'est apparemment […] que Fréron est monté à l'hôtel de ville. » Les éditeurs de l'édition Garnier de 1877 soulignent que cette anecdote est écrite par D'Alembert dans sa lettre à Voltaire le 3 août 1760. Voir *Ibid*., p. 417.

[226] *Idem*.

[227] *Ibid*., p. 418.

[228] *Idem.*

par rapport à ses propos problématiques que nous avons vu avec les *Lettres persanes* ou avec *Candide*, puisque comme nous l'avons déjà souligné, un texte diffamatoire ne doit pas réussir l'épreuve de la censure (et les gants sont jetés lorsque Fréron est explicitement nommé dans la « Requête » du traducteur). Toutefois, la supercherie paratextuelle mise en œuvre dans *L'Écossaise* est beaucoup plus complexe que dans les deux autres œuvres paratextuelles retenues, puisqu'elle brouille les frontières entre les récits primaire et secondaire, et entre réalité et fiction. À la différence du traducteur anonyme des *Lettres persanes*, qui ne figure jamais dans la correspondance d'Usbek et de Rica, et du docteur Ralph, qui ne rencontre jamais Candide ou ses compagnons de voyage, le traducteur de *L'Écossaise*, lui, interagit activement avec l'un de ses personnages, qui est assimilé à la réalité dans le paratexte. Le libelliste qui tourmente Jérôme Carré est aussi réel que l'épouse qui embrasse le traducteur et le public parisien qui assiste à la pièce de théâtre. Au-delà de la pseudo-traduction, *L'Écossaise* est protégée de la censure royale par sa publication à l'extérieur des frontières françaises (notamment à Londres et à Genève) et l'absence du nom d'un contributeur autre que M. Hume et Jérôme Carré.

CONCLUSION

Les œuvres écrites publiées dans la France du XVIII^e siècle s'inscrivent dans un contexte répressif qui ne permet pas la libre circulation des idées. Afin de pouvoir être diffusés légalement, les textes doivent réussir l'épreuve de la censure royale, qui a pour fonction d'empêcher la publication des écrits qui portent atteinte à l'État et à la religion d'État, qui sont contraires aux mœurs ou qui sont diffamatoires. Les écrivains, de même que leurs collaborateurs, qui contreviennent aux lois sur la librairie s'exposent à des peines sévères pouvant aller jusqu'à la peine de mort dans la seconde moitié du siècle. À la censure royale s'ajoute la censure religieuse, réglementée par l'Église catholique depuis Rome. Bien qu'aucun pouvoir ne soit reconnu à cette institution par les lois françaises, les dévots évitent habituellement la lecture des livres consignés dans l'*Index Librorum Prohibitorum*, sous peine d'excommunication[229].

Devant la menace des amendes, du bannissement et des galères, les personnes aux prises avec un texte problématique doivent faire preuve d'ingéniosité. Pour faire circuler en France des écrits séditieux ou immoraux produits dans une langue étrangère, les traducteurs peuvent soit modifier le contenu de l'original, soit produire une version française qui suit de près l'original, mais s'en dissocier complètement par l'anonymat ou un éventuel pseudonyme. En outre, l'activité traduisante, par son statut longtemps perçu comme secondaire dans la hiérarchie de l'écriture, devient une option intéressante pour les auteurs qui souhaitent faire circuler leurs propres idées

[229] Un cas bien documenté est celui de Montesquieu, qui écrit (en vain) au censeur de *L'Esprit des lois* ainsi qu'au duc de Nivernais, ambassadeur français à Rome, pour tenter d'empêcher son ouvrage de finir à l'*Index*. Les exigences de la censure religieuse étant différentes des exigences de la censure d'État, Montesquieu défend *L'Esprit des lois* comme un texte politique et non théologique. Voir Catherine Maire, *op. cit.*, 2005, vol. XLI, n^o 1, p. 175-191.

problématiques. Les stratégies traductives, éditoriales et auctoriales que nous avons abordées, regroupées dans les cas du traducteur-censeur, de la traductrice anonyme et du traducteur imaginaire, ont toutes permis à des traducteurs ou des auteurs d'éviter la censure et les châtiments qui pouvaient s'appliquer aux personnes jugées coupables d'avoir enfreint les lois sur les mœurs et la religion.

L'abbé Desfontaines supprime et modifie des passages des *Voyages de Gulliver* (1726), car l'œuvre est trop critique envers sa patrie et son souverain, et contrevient aux bienséances françaises. Ce faisant, le traducteur procède lui-même à une censure du roman satirique de Jonathan Swift avant même que celui-ci ne parvienne au réseau de la librairie. Bien qu'on reproche à Desfontaines son approche étroitement cibliste, ses choix traductifs assurent le succès commercial de son entreprise. Après tout, sa version est celle qui fait connaître les *Voyages* à la France, et ce, malgré l'existence préalable d'une autre traduction qui suit de plus près la forme et le contenu du roman à succès de Swift.

Madame d'Arconville et la marquise du Châtelet ont le malheur d'être des passionnées de sciences dans un contexte sociohistorique qui limite la place des femmes à la périphérie des milieux scientifiques. Contraintes à la fois par la censure sociale et la censure institutionnelle qui sévit dans les milieux scientifiques parisiens à publier anonymement leurs propres travaux et traductions scientifiques de leur vivant, leurs ouvrages sont rapidement attribués à des contemporains masculins, ce qui contribue à leur oubli et, plus généralement, à l'effacement de leur genre de l'histoire scientifique. Les travaux de Madame d'Arconville sur la fermentation et la putréfaction viendront en aide aux médecins et aux soldats pendant la guerre de Sept Ans. La traduction des *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica* (1687) de Newton proposée par

Émilie du Châtelet, avec son supplément original de près de 300 pages, est aujourd'hui reconnu pour avoir largement facilité la diffusion et l'acceptation des principes newtoniens en Europe.

Montesquieu et Voltaire s'adonnent respectivement à la pseudo-traduction dans les *Lettres persanes* (1721) et *Candide ou l'Optimisme* (1759) pour dénoncer les aspects du pouvoir religieux et politique qui leur semblent contraires à la liberté et au bien-être de leurs concitoyens. Le masque de la traduction, allié à la création d'énonciateurs fictifs, permet de déresponsabiliser les deux auteurs vis-à-vis de leurs propos problématiques en introduisant une distance entre leurs textes et eux-mêmes. Cette stratégie est reprise par Voltaire dans *Le Café ou l'Écossaise* (1760), œuvre théâtrale diffamatoire dans laquelle il prend plaisir à injurier un critique littéraire devenu son ennemi tout en misant sur le soutien de l'opinion publique.

Les œuvres analysées dans ce travail sont le fruit de leur temps. Si chacune a été problématique pour une certaine raison au moment de sa parution, il est aisé de constater à quel point le temps change notre perception. Les *Voyages de Gulliver*, à l'origine un roman satirique, est aujourd'hui considéré comme un classique de la littérature d'enfance et de jeunesse ; si la rivalité entre Lilliput et Blefuscu n'est plus d'actualité en l'absence du contexte répressif qu'avait connu Swift, l'œuvre demeure mémorable grâce aux nombreuses réécritures et illustrations des aventures parfois loufoques du capitaine Gulliver dans divers mondes merveilleux[230]. Parce que Madame d'Arconville, Émilie du Châtelet et tant d'autres femmes ont été reléguées à la périphérie des milieux scientifiques en vertu d'une censure sociale et institutionnelle, nombre d'organisations travaillent aujourd'hui à réintégrer les femmes dans l'histoire des sciences et à renverser l'« effet

[230] Au sujet de la diffusion du récit de Swift dans la littérature d'enfance et de jeunesse sous toutes ses formes, voir Christiane Connan-Pintado, « Fortune des *Voyages de Gulliver* dans l'édition pour la jeunesse en France », *Ondina/Ondine. Revista de Literatura Comparada Infantil y Juvenil*, nº 3, 2019, p. 244-263.

Matilda »[231]. Enfin, si la circulation des *Lettres persanes* et de *Candide* est d'abord interdite en France en raison de leur contenu subversif et irréligieux, ces œuvres ont intégré le canon littéraire français et comptent aujourd'hui parmi les plus étudiées dans les programmes de lettres de langue française. L'étude de tout texte publié des siècles avant le moment où l'on entreprend des recherches à son sujet vient nécessairement avec son lot de difficultés, comme la vérification de l'authenticité du texte, le choix et le suivi des éditions, et la contextualisation historique, pour n'en nommer que quelques-unes. Cette entreprise est d'autant plus compliquée lorsqu'on s'intéresse à des écrits intentionnellement hermétiques, tels que ceux produits par des auteurs ou des traducteurs dans un contexte répressif.

La censure royale doit faire preuve de plus en plus de souplesse à mesure que la production écrite et le commerce des livres prennent de l'ampleur, et que les mœurs évoluent. Structurellement inadaptée pour répondre efficacement à la demande croissante d'ouvrages imprimés, l'institution se voit contrainte à accorder aux libraires des permissions qui sont contraires aux lois en vigueur. Alors que l'administration royale durcit considérablement les lois pénales en matière de librairie au fil du siècle, la censure et la police des métiers du livre œuvrent dans le sens inverse ; il en résulte maints blocages dans le réseau de la censure[232] et, plus globalement, une inapplicabilité de la justice. Inspiré par le droit anglais, plus permissif en matière de librairie[233], et constatant que

[231] Nommé en référence à Matilda Joslyn Gage (1826-1898), une écrivaine et militante américaine, l'« effet Matilda » désigne la tendance à minimiser les réalisations scientifiques féminines ou de les attribuer à des hommes. Voir Margaret W. Rossiter, « The ~~Matthew~~ Matilda Effect in Science », *Social Studies of Science*, vol. XXIII, nº 2, 1993, p. 325-341. Outre les exemples que nous avons déjà cités, mentionnons qu'à la mort de Claudine Picardet, en 1820, le rédacteur de sa nécrologie nie l'apport aux sciences de la traductrice et attribue ses travaux à son époux. Voir Patrice Bret, « Les promenades littéraires de Madame Picardet », dans Parsal Duris et Joëlle Ducos (dir.), *Traduire la science, hier et aujourd'hui*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2008, p. 125-152.

[232] Voir Madeleine Cerf, *op. cit*, p. 19-23.

[233] Selon Malesherbes, un ouvrage doit explicitement porter atteinte à une intouchable de la censure pour être condamné selon le droit anglais. (Semblablement, un texte diffamatoire ne peut être condamné que s'il nomme sa victime.) L'auteur accusé de sédition ou d'impiété, par exemple, a le droit de se défendre en offrant une interprétation alternative de son ouvrage qui ne mérite pas d'être condamnée. Si les juges français ont une certaine marge de

l'organisation dont il a la charge est vouée à un perpétuel décalage par rapport aux goûts du lectorat et à la loi, Malesherbes propose dans ses *Mémoires sur la liberté de la presse* (1788) une réforme drastique de la censure royale française qui doit obligatoirement passer par l'instauration d'une certaine liberté de presse :

> La discussion publique des opinions est un moyen sûr de faire éclore la vérité et c'est peut-être le seul. Ainsi, toutes les fois que le gouvernement a sincèrement le noble projet de faire connaître la vérité, il n'a d'autre parti à prendre que de permettre à tout le monde la discussion sans aucune réserve, par conséquent d'établir ce qu'on appelle *la liberté de la presse* […][234].

La librairie et le corps des censeurs royaux sont abolis par l'Assemblée nationale constituante du 24 août 1789 : l'article onzième de la *Déclaration des droits de l'homme* (1789) énonce que « la libre communication des pensées et des opinions et un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi[235] ».

La liberté dont jouit soudainement l'imprimerie est tristement de courte durée. Déjà le 4 décembre 1792, un décret prévoit la peine de mort contre toute personne qui proposerait de rétablir en France la monarchie, et moins de deux semaines plus tard (le 16 décembre), la simple remise en cause de la République est punissable de mort[236]. Le 2 août 1793, le monde du théâtre est lui aussi touché par des mesures de surveillance, qui entraînent dans certains cas la fermeture des théâtres et l'arrestation des comédiens[237]. La censure préalable de la presse périodique est

---

manœuvre dans leur interprétation des lois, le juge anglais doit s'en tenir au texte littéral. Voir Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *op. cit*., p. 358-363.

[234] (L'auteur souligne.) *Ibid*., p. 265-266. Sans équivoque, il ajoute plus loin : « je regarde comme une nécessité indispensable de révoquer la loi qui exige la permission expresse et la censure » (p. 356). La réforme de Malesherbes ne prévoit pas le démantèlement de la librairie, mais la fin de la censure préalable des textes ; selon ce nouveau système de censure, seuls les textes signalés à la police seraient inspectés par les censeurs (voir p. 118-124).

[235] Élysée, « La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen »,

[236] Au sujet de la censure après la Révolution, voir Jean-Jacques Pauvert, *Nouveaux et moins nouveaux visages de la censure. Suivi de l'affaire Sade*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 111-130.

[237] Un des cas les mieux documentés est celui de *L'Ami des lois* (1793) de Jean-Louis Laya, une pièce qui dénonce les violences de la Terreur. Sa représentation entraîne la fermeture de la Comédie-Française (rebaptisée « Théâtre de

officiellement rétablie sous l'Empire, en 1803, et celle de la librairie en 1810. Ce n'est qu'avec la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse que la censure préalable des textes prend fin en France de manière définitive… par temps de paix. L'*Index*, quant à lui, ne sera aboli qu'en 1966.

la Nation ») et l'arrestation de ses comédiens. Voir Serge Bianchi, « Le théâtre de l'an II (culture et société sous la Révolution) », *Annales historiques de la Révolution française*, nº 278, 1989, p. 417-432.

ANNEXES

Annexe 1. Pages de couverture de deux éditions du *Barbier de Séville* (1775 et 1826).

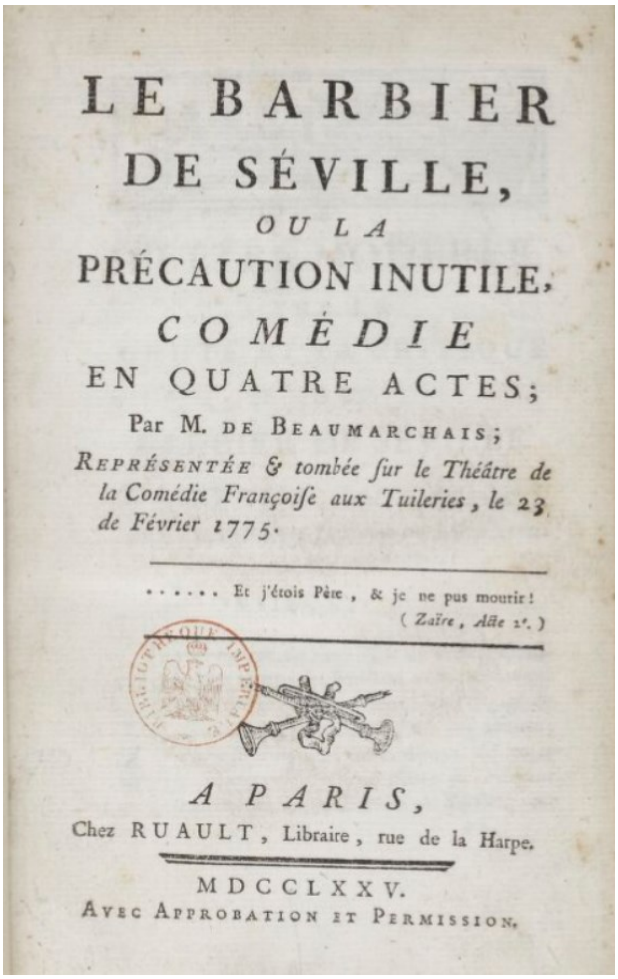

LE BARBIER
DE SÉVILLE,
OU LA
PRÉCAUTION INUTILE,
COMÉDIE
EN QUATRE ACTES;
Par M. DE BEAUMARCHAIS;
REPRÉSENTÉE & tombée sur le Théâtre de la Comédie Françoise aux Tuileries, le 23 de Février 1775.

..... Et j'étois Père, & je ne pus mourir!
(Zaïre, Acte 1r.)

A PARIS,
Chez RUAULT, Libraire, rue de la Harpe.
MDCCLXXV.
AVEC APPROBATION ET PERMISSION.

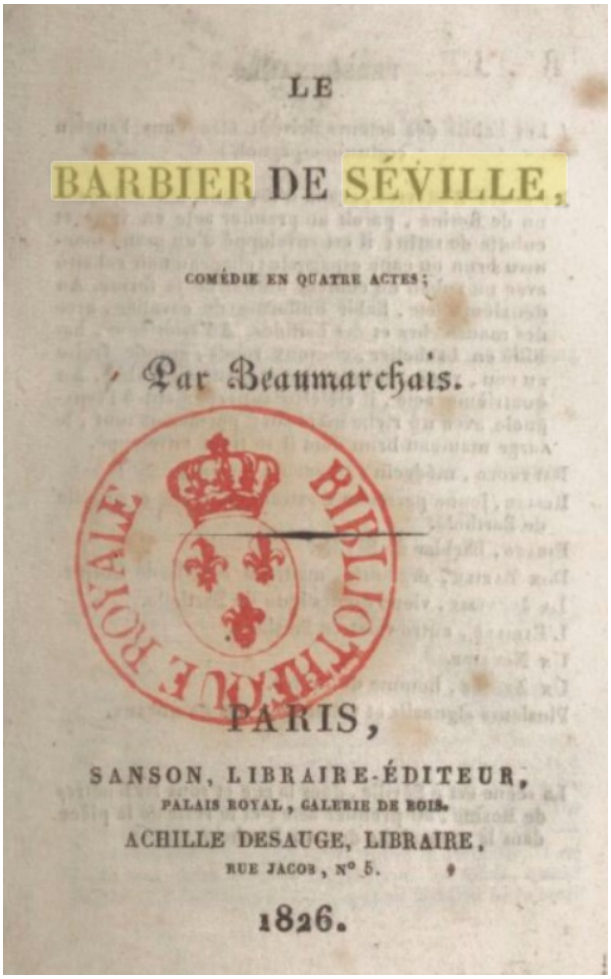

LE
BARBIER DE SÉVILLE,
COMÉDIE EN QUATRE ACTES;
Par Beaumarchais.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

PARIS,
SANSON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS ROYAL, GALERIE DE BOIS.
ACHILLE DESAUGE, LIBRAIRE,
RUE JACOB, N° 5.
1826.

Puisque la première édition de la pièce voit le jour avant le système français actuel de numérotation des rues, les renseignements de l'imprimeur ne comprennent que son nom et sa rue. L'adresse du libraire de l'édition de droite,

Source : (© Bibliothèque nationale de France, gallica.bnf.fr)

Annexe 2. Procès-verbal du 25 septembre 1706 de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Du samedi 25 septembre 1706

Règlement général que l'on ne recevra aucune demoiselle en qualité d'académicienne – Aujourd'hui, samedi vingt-cinq septembre mil sept cent six, l'Académie étant assemblée à l'ordinaire, sur ce qui a été proposé que plusieurs demoiselles qui se sont appliquées à la peinture avaient dessein de se présenter pour être reçues académiciennes, la Compagnie, après avoir fait une sérieuse réflexion, pour prévenir ces présentations, a résolu que dorénavant on ne recevrait aucune demoiselle en qualité d'académicienne et que cette résolution servirait de règlement général.

(Sans signatures.)

Source : Anatole de Courde de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 1648-1793*, t. IV [1705-1725], Paris, Charavay frères, 1881 [1875], p. 33-34.

(© University of Oxford)

BIBLIOGRAPHIE

Corpus primaire

DOSSIE, Robert. *Les secrets et les fraudes de la chimie et de la pharmacie modernes dévoilés* (trad. Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville), La Haye, Pierre Gosse Junior, 1759.

MONTESQUIEU, Charles Louis de Secondat, baron de, *Lettres persanes*, t. I-II, Amsterdam, Pierre Marteau [Suzanne de Caux], 1721.

NEWTON, Isaac. *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* (trad. Émilie du Châtelet), t. I-II, Paris, Desaint, Saillant et Lambert, 1759 [1756].

SHAW, Peter. *Leçons de chimie, propres à perfectionner la physique, le commerce et les arts* (trad. Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville), Paris, Jean Thomas Hérissant, 1759.

SWIFT, Jonathan. *Travels into Several Remote Nations of the World*, t. I-II, Londres, Benjamin Motte, 1726.

—. *Voyages du Capitaine Lemuel Gulliver en divers pays éloignez* (trad. anonyme), t. I-II, La Haye, Pierre Gosse et Jean Néaulme, 1727.

—. *Voyages de Gulliver* (trad. Pierre-François Guyot Desfontaines), t. I-II, Paris, Jean-Baptiste-Guillaume Musier fils, 1743 [1727].

THIROUX D'ARCONVILLE, Marie-Geneviève-Charlotte. *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction*, Paris, Didot le jeune, 1766.

VOLTAIRE. *Candide ou l'Optimisme. Édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, t. I, Aux Délices [Genève], s. éd., 1761 [1759].

—. *Le Café, ou L'Écossaise : comédie en cinq actes et en prose*, Paris, Veuve Duchesne, 1780 [1760].

Corpus secondaire

BENOIST, Élie. *Histoire de l'édit de Nantes*, t. I, Delft, Adrien Beman, 1693.

BODARD, Pierre-Henri-Hippolyte. *Cours de botanique médicale comparée*, Paris, Méquignon l'aîné, 1810.

CHAMFORT, Sébastien-Roch Nicholas. « Caractères et Anecdotes », dans Maximes et Pensées (éd. Louis Ducros), Paris, Larousse, 1928 [1795].

D'ALEMBERT, Jean le Rond. « Observations sur l'art de traduire », dans *Œuvres complètes de d'Alembert*, t. IV, Paris, Belin, 1822 [1763], p. 31-42.

DE CREQUY, Renée-Caroline-Victoire de Froullay. *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*, t. I, Paris, Garnier frères, 1873.

DE LA ROQUE, Antoine. « Voyages de Gulliver », dans *Mercure de France*, Paris, Cavelier, mai 1727, p. 955.

DE LACLOS, Choderlos. *Les Liaisons dangereuses, ou Lettres recueillies dans une société, et publiées pour l'instruction de quelques autres*, t. I, s. éd., 1787 [1782].

DE MARIVAUX, Pierre. « L'île de la raison ou les Petits hommes » dans *Œuvres complètes de Marivaux* (éd. Pierre Duviquet), t. I, Paris, Charles Gosselin, 1825 [1727], p. 197-334.

—. *La Vie de Marianne ou les aventures de Mme la comtesse de* ***, t. I, Paris, Prault, 1731.

DE STAËL-HOLSTEIN, Anne-Louise Germaine. « De l'esprit des traductions » dans *Œuvres complètes de Madame la Baronne de Staël-Holstein*, t. II, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1871 [1816].

DE VANDEUL, Marie-Angélique. « Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Diderot », dans *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits de Diderot*, t. II, Paris, Garnier frères, 1841, p. 345-360.

DESFONTAINES, Pierre-François Guyot. *Le nouveau Gulliver ou Voyage de Jean Gulliver*, t. I-II, Paris, La veuve Clouzier et François Le Breton, 1730.

DESSALLES, Pierre-François-Régis. « Histoire législative des Antilles ou Annales du conseil souverain de Martinique », dans Adrien Dessalles, *Histoire générale des Antilles*, t. III, Paris, France Libraire-éditeur, 1847 [1786], p. 31-437.

DIDEROT, Denis. « Vie du Cardinal d'Ossat », dans *Œuvres complètes de Diderot* (éd. Jules Assézat), t. IX, Paris, Garnier frères, 1875.

—. « Lettre sur le commerce de la librairie », dans *Œuvres complètes de Diderot* (éd. Jules Assézat et Maurice Tourneux), Paris, Garnier, 1876 [1767].

DU CHÂTELET, Émilie. « À M. de Maupertuis [le 11 décembre 1737] », dans *Lettres de la Mse du Châtelet* (éd. Eugène Asse), Paris, Georges Charpentier, 1878.

—. « Dissertation sur la nature et la propagation du feu », dans *Pièces qui ont remporté le prix de l'Académie royale des Sciences en MDCCXXXVIII*, Paris, Imprimerie royale, 1739, p. 85-168.

—. *Discours sur le bonheur* (éd. Robert Mauzi), Paris, Les Belles Lettres, 1961 [1779].

—. *La correspondance d'Émilie du Châtelet* (éd. Ulla Kolving et Andrew Brown), v. I-II, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII[e] siècle, 2018.

DORTOUS DE MAIRAN, Jean-Jacques, *Lettre de M. de Mairan à Madame la marquise du Châtelet sur la question des forces vives*, Paris, s. éd., 1741.

FRÉRON, Élie-Catherine. « Lettre IV. Le Café ou l'Écossaise », *L'Année littéraire*, t. IV, 1760, p. 73-116.

GAY, John. « From Mr. Gay », dans *The Works of Jonathan Swift, D.D. with Notes Historical and Critical* (éd. Thomas Sheridan), t. XII, Dublin, John Nichols, 1801 [1774], p. 215.

LOUIS XIV, *Édit du roi portant défense de faire aucun exercice public de la religion prétendue réformée dans son royaume*, Paris, François Muguet, 1685.

—. « Édit du roi touchant l'état et la discipline des esclaves nègres des Îles de l'Amérique française », dans *Code noir ou Recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1743, p. 1-29.

Louis XV, *Déclaration du roi portant défense de faire aucunes impressions sans la permission de Sa Majesté*, Paris, Veuve de François Muguet, 1717.

—. *Déclaration du roi concernant les imprimeurs*, Paris, Pierre Simon, 1728.

—. *Déclaration du roi portant défense à toutes personnes de quelqu'état et condition qu'elles soient de composer, ni faire composer, imprimer et distribuer aucuns écrits contre la règle des Ordonnances, sous les peines y mentionnées*, Paris, Imprimerie royale, 1757.

MALESHERBES, Chrétien-Guillaume de Lamoignon. *Mémoires sur la librairie et sur la liberté de presse* (éd. Antoine Alexandre Barbier), Paris, H. Agasse, 1809.

MÉNAGE, Gilles. *Menagiana*, t. II, Paris, Florentin Delaulne, 1715 [1693].

MONTESQUIEU. *De l'esprit des lois* (éd. Robert Derathé), t. I, Paris, Garnier frères, 1973 [1748].

—. « Au Duc de Nivernais, ambassadeur de France à Rome », dans *Œuvres de Montesquieu*, t. I, Paris, A. Belin imprimeur-libraire, 1817, p. 530-533.

—. « Lettre CXXIX. À l'abbé comte de Guasco, à Vienne », dans *Œuvres complètes de Montesquieu* (éd. Édouard Laboulaye), Paris, Garnier frères, 1876, p. 409-412.

SIGAUD DE LAFOND, Joseph-Aignan. *Physique générale*, t. I, Paris, Gaspard-Joseph Cuchet, coll. « Bibliothèque générale des femmes », 1788.

SWIFT, Jonathan. *Le grand mystère ou l'Art de méditer sur la garde-robe* (trad. Pierre-François Guyot Desfontaines), La Haye, Jean van Duren, 1729 [1726].

—. « Lettre CCCXXXVI. Réponse de Monsieur Swift », dans *The Works of Jonathan Swift, D.D. with Notes Historical and Critical*, vol. XII, Dublin, 1774, p. 273-274.

—. « Letter CCCXLV. From Dr. Swift », dans *The Works of Jonathan Swift, D.D. with Notes Historical and Critical* (éd. Thomas Sheridan), vol. XI, Dublin, 1774, p. 295-299.

TALLEYRAND-PÉRIGORD, Charles-Maurice. *Rapport sur l'instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 19 sept. 1791*, Paris, Imprimeries de Baudouin, 1791.

THIROUX D'ARCONVILLE, Marie-Geneviève-Charlotte. *Pensées et Réflexions morales sur divers sujets. Par l'Auteur du Traité de l'Amitié et de celui des Passions*, Paris, Lacombe libraire, 1766 [1760].

VOLTAIRE, « À Madame la marquise du Deffant », dans *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XL, Paris, Garnier, 1880 [1759].

—. « À M. Jean Thieriot », dans *Œuvres complètes de Voltaire* (éd. Louis Moland), t. XXXIII, Paris, Garnier, 1883 [1727].

WEST, Jessamyn. *To See the Dream*, New York, Harcourt Brace, 1957.

WOOLF, Virginia. *A Room of One's Own* (éd. David Bradshaw et Stuart N. Clarke), Chichester, Wiley Blackwell, 2015 [1929].

Corpus théorique et critique

1. Traduction et censure au XVIII^e^ siècle

ALDRIDGE, Alfred Owen. « Le problème de la traduction au XVIII^e^ siècle et aujourd'hui », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. XXXIX, n° 3, 1961, p. 747-758.

ARZOUMANOV, Anna. « La censure des libelles diffamatoires à clef », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. XXXVI, n° 71, 2009, p. 395-408.

BERMAN, Antoine. « La traduction des œuvres anglaises aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles : un tournant », *Palimpsestes*, n° 6, 1993, p. 15-21.

BIANCHI, Serge. « Le théâtre de l'an II (culture et société sous la Révolution) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 278, 1989, p. 417-432.

CERF, Madeleine. « La Censure royale à la fin du dix-huitième siècle », *Communications*, n° 9, 1967, p. 2-27.

CHAMAYOU, Grégoire. *Les corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles*, Paris, Éditions La Découverte, 2014, p. 21-23.

CHEVREL, Yves, et al. *Histoire des traductions en langue française – XVII^e^ et XVIII^e^ siècles* (dir. Yves Chevrel, Annie Cointre et Yen-Maï Tran-Gervat), Lagrasse, Éditions Verdier, 2014.

DARNTON, Robert. *Édition et sédition : L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e^ siècle*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991.

DE NEGRONI, Barbara. *Lectures interdites. Le travail des censeurs au XVIII^e^ siècle : 1723-1774*, Paris, Éditions Albin Michel, 1995.

DU SORBIER, Françoise. « Heurs et malheurs du roman anglais en France au XVIII^e^ siècle », dans *Actes du Colloque – Société d'études anglo-américaines des 17^e^ et 18^e^ siècles*, Reims, Presses universitaires de Reims, 1987, p. 119-131.

HANLEY, William. *A Biographical Dictionary of French Censors, 1742-1789*, Ferney, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2005.

JACQUES-YASSINE, Camille et Lucie WAGNON. « Adresse fictive et réseaux internationaux : les "Anecdotes sur M. La Comtesse du Barri" (1775) », *blogue de la Société bibliographique de France*, https://histoirelivre.hypotheses.org/7049 [consulté le 1er juin 2024].

LÉGER, Benoit. « Soumission et assujettissement : la fidélité chez les traducteurs et "théoriciens" de la traduction française dans la première moitié du XVIII^e siècle », *TTR*, vol. IX, n^o 2, 1996, p. 75-101.

PAUVERT, Jean-Jacques. *Nouveaux (et moins nouveaux) visages de la censure. Suivi de l'affaire Sade*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

POMEAU, René et Jean EHRARD. *Histoire de la littérature française*, t. V [*De Fénelon à Voltaire*], Paris, Arthaud, 1993.

QUANTIN, Jean-Louis. « Les institutions de censure religieuse en France (XVI^e-XVII^e siècles) », dans *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie. XVI^e-XVII^e siècles* (éd. Gigliola Frangnito et Alain Tallon), Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015, https://books.openedition.org/efr/2837 [consulté le 1er juin 2024].

RÉTAT, Pierre « 10. L'Expiation », dans Pierre Rétat (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979, p. 241-266.

S. A., « Traducteur », dans Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. XVI, Neuchâtel, 1765, p. 510.

VAN DER HAM, Gijs et Matthijs VAN BOXSEL, *Imprimé en Hollande : le livre français imprimé aux Pays-Bas* (éd. Sadie Gorter), Amsterdam, Stichting Koninklijk Paleis, 1985.

WEIL, Françoise. *L'interdiction du roman et la librairie, 1728-1750*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1986.

2. La précensure

BALLIU, Christian. « L'abbé Pierre Desfontaines, traducteur polémiste », dans Jean Delisle (dir.), *Portraits de traducteurs*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1999, p. 69-87.

BOUCÉ, Paul-Gabriel. « Les deux premières traductions françaises des *Gulliver's Travels* », dans Annie Cointre, Alain Lautel et Annie Rivara (dir.), *La Traduction romanesque au XVIII^e siècle*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Traductologie », 2003, p. 79-89.

CONNAN-PINTADO, Christiane. « Fortune des *Voyages de Gulliver* dans l'édition pour la jeunesse en France », *Ondina/Ondine. Revista de Literatura Comparada Infantil y Juvenil*, nº 3, 2019, p. 244-263.

DE JAUCOURT, Louis. « Juif », dans Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. IX, Neuchâtel, Samuel Faulche, 1765, p. 25-51.

GRAEBER, Wilhelm. « Swift's First Voyages to Europe : His Impact on Eighteenth-Century France », dans Hermann J. Real (dir.), *The Reception of Jonathan Swift in Europe*, Londres, A&C Black, 2013 [2005], p. 5-16.

JOHNSON, Samuel. *The Lives of the Most Eminent English Poets*, t. III, Londres, 1794.

JUST, Melanie Maria. « The Reception of *Gulliver's Travels* in Britain and Ireland, France, and Germany », dans François Boulaire et Daniel Carey (dir.), *Les voyages de Gulliver : Mondes lointains ou mondes proches*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2002, p. 81-100.

MACLEAN, Robert. « Travels into Several Remote Nations of the World by Lemuel Gulliver », *Bibliothèque de l'Université de Glasgow*, https://www.gla.ac.uk/myglasgow/library/files/special/exhibns/month/jan2006.html [consulté le 1er juin 2024].

MOUNIN, Georges. *Les Belles infidèles*, Paris, Cahiers du Sud, 1955.

PAULSON, Ronald. « Putting Out the Fire in Her Imperial Majesty's Apartment: Opposition Politics, Anticlericalism, and Aesthetics », *English Literary History*, 1996, vol. LXIII, nº 1, p. 79-107.

QUINLAN, Maurice. « Treason in Lilliput and in England », *Texas Studies in Literature and Language*, 1970, vol. XI, nº 4, p. 1317-1332.

SCHEIR, Leander. *Pardon My French : A Study of Two Contemporaneous Translations of* Gulliver's Travels *(1726) into French (1727)*, mémoire de maîtrise, Gand, Université de Gand, 2018.

WILFERT, Alban. « La chair et le sang – La violence sexuelle dans les conflits du XVIIe siècle. Viol et raison militaire. », *La Revue d'histoire militaire*, 2022, https://larevuedhistoiremilitaire.fr/2022/12/21/la-chair-et-le-sang-la-violence-sexuelle-dans-les-conflits-du-xviie-siecle-2-2-viol-et-raison-militaire/ [consulté le 1er juin 2024].

3. L'anonymat

BADINTER, Élisabeth. *Émilie, Émilie : l'ambition féminine au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Le Livre de Poche », 1983.

BARBIER, Antoine-Alexandre. *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, t. I, Paris, Rey et Gravier, 1820.

BARDEZ, Élisabeth. « Au fil de ses ouvrages anonymes, Madame Thiroux d'Arconville, femme de lettres et chimiste éclairée », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, n° 363, 2009, p. 255-266.

BERNIER, Marc André et Marie-Laure GIROU SWIDERSKI. « Présentation », dans *Madame d'Arconville, moraliste et chimiste au siècle des Lumières* (éd. Marc André Bernier et Marie-Laure Girou Swiderski), Oxford, Voltaire Foundation, 2016, p. 1-29.

CALINGER, Ronald. « Euler's "Letters to a Princess of Germany" As an Expression of His Mature Scientific Outlook », *Archive for History of Exact Sciences*, vol. XV, n° 3, 1976, p. 211-233.

CARIO, Louis et Charles RÉGISMANET. *La pensée française : anthologie des auteurs de maximes du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Mercure de France, 1921.

CHANDLER HAYES, Julie. « Published Works, 1756-1783 », dans Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Selected Philosophical, Scientific, and Autobiographical Writings* (éd. et trad. Julie Chandler Hayes), Toronto, Iter Press, p. 25-29.

DE JAUCOURT, Louis. « Femme », dans Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. VI, Paris, Briasson, David, Le Breton et Durand, 1756, p. 471-476.

FRIZ, Monique. *Laura Bassi and Science in 18th Century Europe*, Ottawa, Springer, 2013, 196 p.

HAMEL, Frank. « The Mathematicians and the Cafés », dans *An Eighteenth Century Marquise : A Study of Émilie du Châtelet and Her Times*, New York, J. Pott, 1911, p. 69-104.

KINSEY, Susan R. « The Memorialists », dans Samia Spencer (dir.), *French Women and the Age of Enlightenment, Bloomington*, Indiana University Press, 1984, p. 212-225.

LERIDON, Henri. « Démographie d'une académie. L'Académie des Sciences (Institut de France) de 1666 à 2030. », dans *Population*, vol. LIX, n° 1, 2004, p. 83-116.

MARTIN, Alison et Alexis WOLF. *The Palgrave Handbook of Women in Science since 1660* (éd. Claire Jones), Londres, Palgrave Macmillan, 2021.

MAUREL, André. *La Marquise du Châtelet, amie de Voltaire*, Paris, Hachette, 1930, 327 p.

MERLE, Pierre. *La ségrégation scolaire*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 2012.

Maureen O'Meara. « Bibliothèque universelle des dames », dans Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0171-bibliotheque-universelle-des-dames [consulté le 1er juin 2024].

PIA DONATO, Maria. « "Faire corps" : les académies dans l'ancien régime des sciences (XVII-XVIIIe siècle) », dans Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, vol. I, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p. 86-109.

ROSSITER, Margaret W. « The ~~Matthew~~ Matilda Effect in Science », *Social Studies of Science*, vol. XXIII, no 2, 1993, p. 325-341.

RYAN, Edward. « L'Éloge historique de Marie-Gaëtane Agnesi, demoiselle célèbre par ses grands talents dans les mathématiques, par sa piété et sa bienfaisance », dans *Bienfaits de la religion chrétienne* (trad. Antoine-Marie-Henri Boulard), t. II, Paris, Garnery, 1807, p. 283-408.

SCHIEBINGER, Londa. *The Mind Has No Sex? Women in the Origins of Modern Science*, Cambridge, Harvard University Press, 1989.

SOLLEVELD, Floris. « The Republic of Letters Mapping the Republic of Letters: Jacob Brucker's Pinacotheca (1741–1755) and Its Antecedents », dans *Memory and Identity in the Learned World*, Koen Scholten, Dirk van Miert et Karl A. E. Enenkel (dir.), Boston, Brill, 2022, p. 156-196.

TROTOT, Caroline, Claire DELAHAYE et Isabelle MORNAT. « Introduction », dans Caroline Trotot, Claire Delahaye et Isabelle Mornat (dir.), *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs : Paradoxes de la visibilité et de l'invisibilité*, Champs-sur-Marne, LISAA Éditeur, 2020, p. 11-24.

4. La pseudo-traduction

ANTONELLI, Giuseppe. « La prima traduzione italiana del *Candide*. Note preparatorie per uno studio linguistico », *Autografo*, vol. XXVIII, nº 63, 2020, p. 113-133.

BÉLANGER, David et Cassie BÉRARD. « Ces récits autogénérés : stratégies paratextuelles pour un brouillage de l'origine », *Tangence*, nº 105, 2014, p. 121-141.

CONNORS, Logan James. *Staging polemics : Charles Palissot, Voltaire, and the "theatrical event" in eighteenth-century France*, thèse de doctorat, Louisiana State University, 2010.

DAVIS, Christopher. « Pierre Marteau of Cologne – Europe's most prolific printer of controversial works », *The Universal Short Title Catalogue*, https://www.ustc.ac.uk/news/pierre-marteau-of-cologne-europe-s-most-prolific-printer-of-controversial-works [consulté le 1er juin 2024].

HUNT, Lynn. « Le corps au XVIIIe siècle. Les origines des droits de l'homme », *Diogène*, nº 203, 2003, p. 49-67.

JENN, Ronald. *La pseudo-traduction, de Cervantès à Mark Twain*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2013.

MAIRE, Catherine. « La censure différée de l'*Esprit des lois* par Mgr Bottari », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, 2005, vol. XLI, nº 1, p. 175-191.

LE GOUIC, Olivier. *Lyon et la mer au XVIIIe siècle. Connexions atlantiques et commerce colonial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire ».

LYON HAIGHT, Anne. *Banned Books: Informal Notes on Some Books Banned for Various Reasons at Various Times and in Various Places*, 2e éd., New York, R. R. Bowker Company, 1955.

MASS, Edgar. « Le développement textuel et les lectures contemporaines des *Lettres persanes* », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, nº 35, 1983, p. 185-200.

MACKESY, Piers. *The Coward of Minden. The Affair of Lord George Sackville*, Londres, Allen Lane, 1979.

MASSON, Jean-Yves. « De la traduction comme acte créateur : raisons et déraisons d'un déni », *Meta*, vol. LXII, nº 3, décembre 2017, p. 635-646.

OUDIN-BASTIDE, Caroline. « Sévices contre les esclaves et impunité des maîtres (Guadeloupe et Martinique, XVIIe -XIXe siècles) », dans Ottmar Ette et Gesine Müller (dir.), *Caleidoscopios*

coloniales. Transferencias culturales en el Caribe del siglo XIX, Madrid, Iberoamericana Vervuert, 2010, p. 193-212.

POMEAU, René. « La confession et la mort de Voltaire : d'après des documents inédits », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, vol. LV, nº 3, 1955, p. 299-318.

PROGRAMME RCF. « Café ou l'Écossaise (Le) ou L'Écossaise ou le Café », *Registres de la Comédie-Française*, https://ui.cfregisters.org/play/5075 [consulté le 1er juin 2024].

SHOWALTER, English. « "Madame a fait un livre" : Madame de Graffigny, Palissot et *Les Philosophes* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, nº 23, 1997, p. 109-125.

VANACKER, Beatrijs. « A Game of English Make-Believe: Reading Eighteenth-Century French Pseudotranslations », *Translation Studies*, vol. XI, nº 3, 2019, p. 280-297.

VERSINI, Laurent et Laurence MACÉ. « Genèse et histoire du texte », dans Montesquieu, *Lettres persanes* (éd. Laurent Versini et Laurence Macé), Paris, Flammarion, 2016 [1995], p. 5-27.